



**Congrès de l'Allier 2019**

**CGA**  
COORDINATION  
DES GROUPES  
ANARCHISTES

# **Cahier de Congrès final**

**8 - 9 - 10 juin**





# Cahier de Congrès final



## Sommaire

<b>Le congrès en pratique.....</b>	<b>1</b>
<b>Texte introductif de la commission congrès.....</b>	<b>2</b>
<b>Organisation du congrès.....</b>	<b>4</b>
<b>Manifeste de [NOM de l'orga].....</b>	<b>6</b>
<b>Un autre futur.....</b>	<b>6</b>
<b>L'urgence écologique, pour l'écologie sociale.....</b>	<b>7</b>
<b>Un anticapitalisme vital.....</b>	<b>9</b>
<b>Un moteur : la lutte des classes.....</b>	<b>10</b>
<b>Libérer la société de l'État.....</b>	<b>13</b>
<b>Briser la mécanique raciste.....</b>	<b>16</b>
<b>Détruire le patriarcat.....</b>	<b>19</b>
<b>Combattre toutes les aliénations.....</b>	<b>21</b>
<b>Un antifascisme social et populaire.....</b>	<b>23</b>
<b>Contre tous les impérialismes.....</b>	<b>24</b>
<b>Une stratégie fondée sur les luttes sociales et l'auto-organisation.....</b>	<b>26</b>
<b>Notre pratique syndicaliste révolutionnaire.....</b>	<b>27</b>
<b>Des valeurs pour un monde nouveau.....</b>	<b>29</b>
<b>Porter un projet de société alternatif.....</b>	<b>30</b>
<b>L'inventivité du prolétariat.....</b>	<b>32</b>
<b>Contre-pouvoir, double pouvoir et rupture révolutionnaire.....</b>	<b>33</b>
<b>Contre les socialismes d'État.....</b>	<b>34</b>
<b>Pour un communisme libertaire.....</b>	<b>36</b>
<b>Une démarche ouverte.....</b>	<b>39</b>
<b>Une organisation militante autogérée.....</b>	<b>40</b>
<b>Motion concernant le patrimoine politique d'AL et de la CGA.....</b>	<b>42</b>
<b>Statuts de [nom de l'organisation].....</b>	<b>44</b>
<b>Règlement intérieur de [nom de l'organisation].....</b>	<b>64</b>
<b>Propositions pour la trésorerie de la nouvelle organisation.....</b>	<b>70</b>
<b>Proposition de solution pour les groupes possédant un local.....</b>	<b>72</b>
<b>Moratoire Trésorerie.....</b>	<b>75</b>
<b>Liste des propositions de nom.....</b>	<b>80</b>



## Le congrès en pratique

**DÉBUT DU CONGRÈS** : Samedi 8 juin à 13h. Repas froid pour les congressistes à l'arrivée. Accueil possible dès le vendredi 7 juin , à voir directement avec le Groupe/CAL Auvergne.

**FIN DU CONGRÈS** : Lundi 10 juin à 13h (repas froid)

**PARTIE PUBLIQUE** : Du samedi 12h au dimanche 14h.

**LIEU** : Le Vert Plateau, Bellenaves 03330. Salle de débat sonorisée + quatre autres salles (environ une trentaine de personnes chacune) pour les ateliers.

**ÉQUIPEMENT** : salle cinéma, salle détente, mini stade, piscine (jusqu'à 19h), coin concert et buvette, jeux extérieurs pour les enfants et la forêt pour faire une petit marche pour ce vider la tête.

**ACCÈS** : -En voiture : par le Nord, autoroute A71 sortie Montmarault (11), par le Sud, A71 sortie Ebreuil (12).

-En train : il y a possibilité de prendre le train à partir de Clermont-Ferrand (voir horaires sur le site de la SNCF). La gare de Bellenaves est à 2km du Vert plateau, soit environ 30 min à pied (ça monte...). Une navette devrait être organisée.

**PARKING** : Voir sur le plan du Vert Plateau.

**ACCÈS HANDICAPÉS** : Le site est adapté aux personnes à mobilité réduite. Voir avec le Groupe/CAL Auvergne pour l'hébergement prévu.

**HÉBERGEMENT** : il se fera majoritairement au Vert Plateau et il y a ensuite des gîtes, des hôtels, et des places de camping en cas de dépassement du nombre de congressiste prévu (150).

Voir plan pour les adresses.

Draps et couvertures fournis, mais pas les serviettes.

**REPAS** : Ils se prendront dans les barnums près de la salle de congrès et seront préparés par des camarades sympathisants. S'il y a des demandes particulières (végétarisme, allergies...), inscrivez-le sur le tableau à cette adresse :

<https://lite.framacalc.org/inscription-congres-al-cga>

**CRÈCHE/GARDERIE** : Une garderie est prévue pour les enfants des congressistes.

**PARTICIPATION AUX FRAIS** : 60 euros, 30 euros pour les précaires.

**DÉPLACEMENTS** : Pour AL : Les déplacements n'entrent pas dans le calcul des coûts du congrès, et ne sont pas remboursés. C'est à chaque militant(e) et à chaque CAL de s'organiser pour prévoir des départs groupés au moindre coût : covoiturage, billets de trains achetés suffisamment à l'avance, location de minicar (comme AL Strasbourg en 2004). Le principe est que le congrès étant un événement rare, il ne demande un effort de déplacement aux camarades qu'une fois tous les deux ans. D'autre part, étant un événement tournant (une ville différente à chaque fois), c'est chacun e son tour de payer le déplacement plus ou moins cher.

Pour la CGA : Les déplacements sont remboursés par la fédération. S'adresser à la trésorerie.

**CONTACT avec le Groupe/CAL Auvergne pour toute question :**

Zouheir (0620261346)

Elise-Ambre (0620687151)



## Texte introductif de la commission congrès

Comme nous le précisons dans le cahier n°3 pré-final, le travail de la commission a été très important à l'occasion de ce congrès fondateur avec le traitement de 633 amendements (429 sur le cahier 1 et 202 sur le cahier 2), et quelques difficultés concernant le choix de nos outils (à avoir en tête pour dans 2 ans). **Se reporter au texte de la commission dans le cahier de congrès pré-final.**

Il restait 134 amendements proposés à la mise au vote pour la RECO/CF commune (375 avaient été intégrés, 159 rejetés). **Nous avons réussi à réduire le nombre de votes à 29 pour le Manifeste, 24 pour les Statuts, 8 pour le Règlement intérieur, et 4 pour la trésorerie.** Pour ce faire nous avons intégré, rejeté ou groupé des votes. Cependant, certains des amendements rejetés ou intégrés au cahier pré-final ont été remis au vote.

### 1) Les noms pour la future organisation

Sont proposés au vote 29 noms (voir le texte intitulé « Liste des propositions de noms »).

Le procédure de vote sur le nom consistera en :

- un vote par valeurs (+2, +1, 0, -1, -2) ;
- un temps de discussion pour réfléchir au nom qui sera arrivé en tête ;
- un vote majoritaire aux 2/3 pour valider le nom qui sera arrivé en tête ;

---

- si le vote ne permet pas de valider le nom de la nouvelle organisation, on reprend les 4 premiers noms dégagés par le vote par valeurs pour procéder à des votes supplémentaires (avec la méthode Borda).

## 2) **Remarques de mise forme des textes définitifs.**

1. La féminisation interviendra dès ce cahier selon la logique suivante : utiliser un maximum la périphrase, et quand il n'y a pas de problème de compréhension le point médian, l'accord de proximité, l'ajout de iel, iels et elleux comme féminisation, développée par les organisations et les luttes de la communauté Trans que nous revendiquons comme un acquis, s'assurer de la fluidité du texte.
2. Les règles typographiques proposées par la commission Statuts sont conservées, la proposition du CAL Montreuil est rejetée. **Se reporter au texte de la commission dans le cahier de congrès pré-final.**
3. La proposition de Toulouse (AL / CGA) sur la mise en forme finale du texte du Manifeste sera débattue au congrès (mise en relief certains mots en couleur, en gras etc. ).

## 3) **Le Manifeste**

- La demande de modification de l'ordre des paragraphes du Manifeste est mise au vote.
- Vote contradictoire sur la question de la féminisation des dominants
- Vote contradictoire entre les quatre sigles LGBT+, LGBTI, LGBTI+, LGBTQI+
- Vote contradictoire entre classe dominante et classes dominantes
- Vote contradictoire entre classe dirigeante et classes dirigeantes

Du point de vue politique, nos choix d'amendements mis au vote nous amèneraient à avoir au *Congrès* des discussions prégnantes sur les thèmes suivants :

- **L'électorisme** : sortir avec une position forte sur ce sujet en plein mouvement des Gilets Jaunes soulignant une véritable crise de la représentativité semble intéressant. Le texte « Libérer la société de l'État » a recueilli 39 amendements). Au paragraphe 5 de ce dernier chapitre, « L'illusion du changement par les urnes » : l'ensemble des demandes d'amendement concernant l'anti-électorisme sont passées au vote à partir du texte original
- **Le féminisme** via la question antipatriarcale et intersectionnelle. Le texte « Détruire le patriarcat » a recueilli 41 amendements)
- Notre vision de **l'antiracisme** via les questions intersectionnelles mais aussi celle concernant l'emploi du terme islamophobie

La question de l'écologie a été tranchée lors de la CF/RECO en adoptant le changement de titre : « L'urgence écologique pour une écologie sociale », et en rejetant les amendements qui pouvaient revêtir un caractère antispéciste. D'autres amendements moins saillants sont proposés au vote, et donneront aussi probablement lieu à des discussions.

## 4) **Pour rappel**

Le congrès se tiendra les 8-9-10 juin 2019, et le 1er juillet 2019 paraîtra un numéro spécial d'Alternative libertaire, sous-titré du nom de la nouvelle organisation, et comprenant, inséré au milieu, le manifeste de la nouvelle organisation.

---

Un ordre du jour détaillé du congrès arrivera très prochainement accompagné d'une proposition au sujet des débats (tenue, organisation, contenu etc.). En attendant, voici à nouveau les modalités de fonctionnement du *Congrès* conjoint envisagées depuis le premier cahier et complétées avec les décisions de la *CF/RECO* commune.



## Organisation du congrès

### 1) Modalités de fonctionnement du congrès conjoint

#### Les congressistes

Le congrès sera constitué de l'ensemble des militantes et des militants d'AL, de la CGA, et d'éventuels groupes associés au processus d'unification.

Seront invité·es :

Les Ami.es d'Alternative libertaire (association de soutien au mensuel).

Des délégué.es d'organisations amies que la CF-Réco du 27 avril aura décidé d'inviter.

Des journalistes qui voudraient couvrir l'événement.

#### Le contenu du congrès

Dans le temps qui lui est imparti (4 demi-journées et 1 ou 2 soirées), le congrès devra, au minimum, adopter :

- Le manifeste de l'organisation unifiée ;
- Les statuts de l'organisation unifiée ;
- Un barème pour les cotisations fédérales ;
- Un nom pour l'organisation unifiée ;
- Une motion "méthodologique" définissant comment, pendant les deux années suivantes, sera opéré un tri et une synthèse dans la somme des orientations adoptées par AL et la CGA au fil de leurs congrès respectifs ;
- Une déclaration finale rebondissant sur l'actualité et appelant toutes et tous les anticapitalistes et libertaires à rejoindre la nouvelle organisation.

Il ne sera pas possible, faute de temps, de déposer d'autres textes, la commission congrès ne pourra donc pas les accepter.

Il est également nécessaire qu'au terme des débats, un temps soit réservé à des sessions séparées d'AL et de la CGA pour décider de leur autodissolution ou non.

#### Modalités de vote

- Lors de ce congrès fondateur, chaque congressiste (AL, CGA ou autre) disposera de 1 mandat et pourra porter 2 mandats en plus du sien.
- Les amendements aux textes sont adoptés s'ils recueillent 60 % de voix "pour".
- Pour ne pas perdre de temps en sessions de votes et de dépouillement, tous les amendements seront votés séparément (pas de votes en contradictoire). Si plusieurs amendements portant sur le même point sont adoptés alors qu'ils sont incompatibles, c'est celui qui aura recueilli le plus fort pourcentage qui remplacera la formulation initiale.
- Les textes finaux sont adoptés aux 2/3.
- Les mandats des militant.es seront vérifiés par chaque organisation. En plus, 2 camarades de la CGA seront mandaté.es pour participer à cette vérification des mandats d'AL et inversement.

---

## Répartition de la parole

- Quadruple liste donnant la priorité aux femmes et à celles et ceux qui ne se sont pas encore exprimées.
- 5 minutes pour la présentation d'une motion ou d'un amendement soumis au vote ;
- 3 minutes pour une 1ère intervention ;
- 2 minutes pour une 2e intervention.

## Simulation d'ordre du jour et déroulé provisoire du congrès

### Samedi 8 juin

**13h** : accueil des congressistes, paiement de la participation aux frais (prévoir du liquide), buffet froid.

**14h-17h** : Présentation et débat sur le projet de manifeste de la nouvelle organisation

**17h-17h30** : Pause

**17h30-18h** : Messages d'amitiés des organisations invitées ou internationales, introduits par les Relations Extérieures et les Relations Internationales.

**18h-19h** : Présentation du texte "méthodologique" ;

**19h-20h30** : repas

**20h30-22h30** : Temps de débat libres en ateliers

### Dimanche 9 juin

**9h30-12h** : Présentation et débat sur le projet de statuts de la nouvelle organisation

===== **FIN DE LA PARTIE PUBLIQUE DU CONGRÈS** =====

**12h-13h30** : Repas

**13h30-15h** : Organisationnel : présentation du schéma de financement de l'organisation (recettes, dépenses, barème des cotisations)

**15h-16h** : Session de vote sur les amendements, et 1er tour de vote sur le nom de la nouvelle organisation

**16h-16h30** : pause

**16h30-18h** : session femmes non-mixte, pendant que les assesseurs dépouillent les votes sur les amendements.

**18h** : affichage des résultats

**18h-19h** : Session de vote sur les textes amendés, et 2e tour de vote sur le nom de la nouvelle organisation

**19h** : repas, puis soirée festive

### Lundi 10 juin

**9h30-11h** : Présentation des candidatures au secrétariat fédéral et aux commissions, et élection.

**11h-12h** : Présentation de la déclaration finale du congrès/motion d'actualité, adoption à main levée par les présentes

**12h - 13h** : Congrès séparés d'AL et de la CGA pour voter leur autodissolution

**13h** : Buffet froid pour le départ des congressistes



## Manifeste de [NOM de l'orga]

### 1) Votes globaux s'appliquant sur l'intégralité du texte

---

#### Vote n°1

Féminisation des termes désignant les groupes dominants

---

#### Vote n°2

LGBT+, LGBTI, LGBTI+, LGBTQI+

---

#### Vote n°3

La classe dominante *ou* les classes dominantes

---

#### Vote n°4

La classe dirigeante *ou* les classes dirigeantes

---

#### Vote n°5

Inverser l'ordre des chapitres du manifeste :

Remplacer : Un autre futur, L'urgence écologique, Un anticapitalisme vital, Un moteur : la lutte des classes, Libérer la société de l'État, Briser la mécanique raciste... par :

Un autre futur, Un anticapitalisme vital, Un moteur : la lutte des classes, Libérer la société de l'État, L'urgence écologique, Briser la mécanique raciste...



### Un autre futur

1. Partout, la réaction, la régression, la destruction sont à l'œuvre. Bâti sur l'inégalité, sur l'accaparement des richesses par la classe dirigeante, le système capitaliste et ses relais à la tête des États accentuent leur fuite en avant, au mépris des crises toujours plus graves qu'ils génèrent et qui, désormais, les dépassent. Profondément mortifère, ce système fondé sur la propriété privée des moyens de production de distribution et d'échange et la recherche du profit, détruit les êtres vivants, et dévore la planète jusqu'à menacer notre existence même. Il organise à l'échelle du monde une concurrence généralisée qui fracture les sociétés, les jette les unes contre les autres.
2. Un seul mot d'ordre semble prévaloir : la précarisation des conditions de vie, de travail, de sociabilité. Méthodiquement, les solidarités essentielles au bon fonctionnement de la société, les droits arrachés par les luttes à la voracité de la classe dominante sont attaqués et détruits. Toute contestation est réprimée par une violence toujours plus grande.
3. Dans les pays industrialisés, le pouvoir ne se soucie même plus de légitimer sa domination par une part de redistribution ou par la garantie de libertés publiques. La social-démocratie a vécu. L'époque est celle du retour de la peur. Peur de perdre ses moyens de subsistance, quand chacun·e est contraint·e à l'isolement social. Peur qui permet à la haine des différences, ultime atout d'un système mis à nu, de prospérer dans les discours politiques.
4. Face à un tel constat, il y a urgence à construire un changement radical de société.
5. Pourtant, notre camp social est à la peine. La crise de légitimité qui frappe les gouvernants, accusés à raison de ne représenter qu'eux-mêmes et de défendre un système dont ils tirent profit fragilise aussi les organisations traditionnelles du mouvement social et du mouvement révolutionnaire, qui peinent à incarner une alternative.

- 
6. Mais de cette crise de légitimité naissent aussi des mobilisations nouvelles, qui rejettent les formes d'organisation et les idéologies anciennes pour exiger une démocratie directe et radicale. Un foisonnement porteur de possibles, d'écueils aussi. D'expérimentations en tout cas.
  7. Cette exigence de démocratie directe, ce refus de la délégation, cette affirmation du pouvoir à la base pour la base, sont aussi les nôtres. Mais il reste encore du chemin pour qu'elles s'inscrivent en rupture avec les mirages électoraux vendus par la social-démocratie, cette promesse qu'abandonner sa capacité de décision au profit de quelques un-es profiterait à toutes et à tous. En rupture aussi avec la dictature pratiquée par les régimes socialistes autoritaires.
  8. À cette exigence de démocratie directe, nous ajoutons la lutte contre toutes les aliénations et contre toutes les oppressions - capitaliste, raciste, patriarcale, religieuse... - sans hiérarchie entre elles. Nous assumons aussi notre analyse qu'une organisation formelle est à la fois un outil utile aux luttes et un moyen de garantir une démocratie réelle, par la mise en place de fonctionnements collectifs.
  9. Cette organisation, nous l'inscrivons dans le courant du communisme libertaire. Mais nous ne nous figeons pas sur un dogme qui aurait été défini une bonne fois pour toutes. Fondant notre pratique politique dans l'implication dans les luttes sociales, sur nos lieux de travail et nos lieux de vie, en phase avec les réalités de la société contemporaine, avec l'évolution des rapports de classe et de dominations. Puisant dans les nombreux courants révolutionnaires, autogestionnaires, anti-autoritaires, antiraciste, anarchistes, écologistes, féministes, syndicalistes passés comme présents, nous nous nourrissons des expériences menées dans tous les lieux où les exploité·es se battent pour leur émancipation. Sans limiter nos références. Sans nous limiter, non plus, aux frontières des États. Notre combat fait écho à ceux menés ailleurs, et s'inscrit en solidarité avec eux. Il est partie prenante d'une lutte qui est internationale et d'un projet internationaliste.
  10. La période que nous vivons est instable, et nous ne prétendons pas connaître toutes les réponses aux enjeux qu'elle pose. Mais nous savons ce que nous voulons ; nous n'avons pas besoin d'hommes providentiels. Nous savons dans quelles conditions nous voulons vivre et vieillir, travailler, apprendre, aimer. Notre combat, détaillé dans ce manifeste, est un combat pour une société dans laquelle la coopération serait logique et la concurrence absurde, dans laquelle travailler serait intéressant et utile, dans laquelle l'arrivée d'une ou un·e étranger·e serait une bonne nouvelle.
  11. Une société dans laquelle les travailleurs et travailleuses gèreraient elleux-mêmes leur activité, dans laquelle les usagères et usagers détermineraient elleux-mêmes leurs besoins, dans laquelle on ne serait pas opprimé·e du fait de son handicap, de sa couleur de peau, de son genre ou de sa sexualité, dans laquelle la planète ne serait ni une poubelle ni un magot dont tirer profit. Une société dans laquelle quelques-uns, détenteurs du capital, ne se goinfreraient pas sur le dos de toutes et tous les autres, où un chef n'aurait pas raison contre tout le monde. Une société débarrassée du capitalisme et de l'État, du racisme et du patriarcat.



## **L'urgence écologique, pour l'écologie sociale**

1. Le monde vivant est aujourd'hui menacé par le dérèglement climatique, déstabilisation de la biodiversité, empoisonnement des terres et des eaux, artificialisation des terres, déforestation... La lutte écologiste est vitale ; elle n'est cohérente qu'en étant anticapitaliste et antiproductiviste.
2. **Le capitalisme : une logique destructrice**

- 
- 2.1. Le capitalisme repose sur la nécessité d'une croissance continue de la production et sur une extension de son emprise. Il surexploite les ressources planétaires. Pour optimiser la production et la distribution, le capitalisme a poussé à son paroxysme la spécialisation et la hiérarchisation des espaces par la métropolisation. Cela éloigne toujours plus les lieux de production, de consommation, de vie et de travail.
  - 2.2. Les classes dominantes se nourrissent de l'illusion qu'il serait possible de résoudre par la technologie la crise environnementale sans sortir du capitalisme. Mais elles combattront toute mesure, même indispensable, qui menacerait le maintien de leurs profits.
  - 2.3. Elles se font le chantre d'un soi-disant "capitalisme vert" qui promeut des solutions partielles exclusivement techniques, ouvrant de nouveaux marchés sans remettre en question la tendance mortifère à l'accumulation indéfinie du capital.
  - 2.4. L'acceptation du cadre capitaliste conduit, au mieux, aux diverses solutions individuelles de "simplicité volontaire" avec un impact global limité, et au pire, à une politique de rationnement pour les classes populaires, qui sont les premières victimes des désastres écologiques. Les capitalistes confisquent aux classes populaires les moyens de choisir comment elles consomment, comment elles produisent, comment elles se déplacent etc. Ils les contraignent donc à participer à la destruction de l'environnement.

### 3. Trois révolutions sont nécessaires

- 3.1. À l'inverse nous défendons la perspective d'une production répondant aux besoins de l'humanité et respectant les limites de la biosphère. Du déséquilibre actuel dans lequel l'humanité exploite la nature de façon destructrice, elle devra s'intégrer au sein du monde vivant, respectueux des autres formes de vie.
- 3.2. **Une révolution des modes de production.** La maîtrise de la production par les paysans et paysannes sera le fer de lance du combat contre les multinationales agroalimentaires : fin de la spécialisation agricole de régions entières ; remise en cause de l'utilisation massive des pesticides et des engrais industriels ; abolition des élevages industriels, des abattages à la chaîne, de la pêche industrielle...
- 3.3. **Une révolution des modes de vie.** Nous nous battons pour une société égalitaire dans laquelle les moyens de production seront socialisés. Un nouveau mode de vie pourra naître. L'organisation des villes, les équilibres entre villes et ruralité, l'organisation de nouveaux habitats - favorisant la mutualisation de biens et d'installations - tout pourra être transformé. Une vie sociale riche, associant convivialité, culture, sciences, activités physiques, festives ... pourra éclore et la possession de biens matériels n'aura plus une place centrale dans la vie humaine. Une société où l'être humain ne se considère plus comme supérieur aux autres espèces, maîtrise l'impact de ses implantations et de ses activités sur l'environnement afin de vivre en harmonie avec le reste du monde vivant.
- 3.4. **Une révolution des échanges.** Contre le libre-échange, nous défendons l'"autonomie productive". Chaque région du monde doit être en mesure de produire ce dont elle a besoin une fois débarrassée de la dépendance des multinationales. Cela ne signifie pas une autarcie, mais des circuits d'échange courts, et la limitation des échanges longs à ce qui ne peut être produit localement.
- 3.5. Des pans entiers de l'économie capitaliste devront disparaître, en particulier tout ce qui est lié à la marchandisation du vivant, au contrôle des classes dominées, à la publicité, au suremballage, à l'appropriation privée des terres, des bâtiments et des outils de production, à la bourse et à la domination de la finance, aux productions réservées aux classes privilégiées, aux temps de transport absurdes imposés par la ségrégation socio-spatiale, à l'extraction de ressources des sous-sols des pays du Sud...
- 3.6. L'utilisation de matières premières à fort taux de dangerosité, difficilement recyclables et dont l'extraction détruit l'environnement devra être sévèrement plafonnée et remplacée dans la mesure du possible. Nous combattons autant les énergies fossiles que le nucléaire.

- 
- 3.7. Nous revendiquons la sortie du nucléaire avec arrêt immédiat de son utilisation civile (hormis les usages médicaux) et militaire, car c'est un système autoritaire lié à l'industrie militaire impliquant une gestion policière, excessivement dangereux, dont la pollution est irréversible, et aux antipodes d'un modèle énergétique décentralisé et démocratique. Les besoins en énergie, réduits par les nouveaux modes de production et de vie, pourront être satisfaits avec des sources renouvelables d'énergie, produite en priorité localement et en fonction des besoins.

#### **4. Une convergence avec les luttes sociales**

- 4.1. Le combat écologiste est intimement lié au combat pour un autre type de société. Il est inséparable du combat pour une démocratie directe et pour une égalité économique. La construction d'une convergence entre les luttes sociales et les luttes écologistes est ainsi la brique fondamentale d'une stratégie écologiste conséquente.
- 4.2. Nous récusons à l'avance toute logique antidémocratique, dans laquelle des experts - trop souvent liés à la classe dominante - décideraient à la place des populations concernées.
- 4.3. Nous n'attendons rien des réponses institutionnelles à la crise environnementale. Elles sont inefficaces et préservent les intérêts des capitalistes et leur corollaire, l'institutionnalisation des luttes écologistes.
- 4.4. Nous voulons contribuer à construire le combat écologique de façon pluraliste :
- 4.4.1. - au sein d'associations spécifiquement écologistes, en y défendant la prise en compte des intérêts des classes populaires et en recherchant le débat et les alliances avec le mouvement social ;
- 4.4.2. - au sein du mouvement syndical et des associations de lutte sur le logement, la santé... en se battant pour que la dimension écologique soit systématiquement prise en compte et que le mouvement social devienne un des acteurs des mobilisations écologistes.
- 4.4.3. - en participant à la création d'outils collectifs de production et de distribution.
- 4.5. Les victoires partielles obtenues par les résistances locales sont importantes. Elles ne prendront tout leur sens que si elles permettent d'affaiblir l'emprise idéologique du capitalisme. Ainsi les expérimentations alternatives - construites en convergence avec une dynamique de luttes sociales revendiquant la socialisation des moyens de production - permettront de populariser des imaginaires libertaires et de structurer des éléments de contre-pouvoir indispensables au renversement du capitalisme.



### **Un anticapitalisme vital**

1. Nous sommes résolument anticapitalistes. Nous ne nous opposons pas seulement aux abus du système qui domine aujourd'hui le monde entier. Nous sommes radicalement opposés à ses fondements : l'exploitation du travail humain au profit de minorités dirigeantes et privilégiées ; l'exploitation des ressources naturelles menant à leur destruction ; le développement mondial inégal et l'impérialisme ; l'aliénation de l'individu ; la domination étatique et patronale sur la société .

---

#### **Vote n°6**

---

#### **Amendement proposé par AL - CGA 72, remplacement**

[...] l'aliénation de l'individu ; la soumission des pouvoirs politiques aux exigences des détenteurs du capital sur la société .
---

#### **2. Un système destructeur et inégalitaire**

---

- 
- 2.1. Anticapitalistes, nous refusons la course aux profits, la logique d'entreprise, le modèle de développement productiviste, la hiérarchie et les inégalités sociales, qui sont les credo d'une société dominée par le mode de production et le capitalisme.
  - 2.2. Nous sommes anticapitalistes pour des raisons sociales, par notre engagement dans les luttes de classe. Nous le sommes pour des raisons éthiques, par notre attachement à des valeurs égalitaires, libertaires, de justice sociale et de respect des spécificités de chaque individu. Nous le sommes également pour des raisons vitales, puisque le capitalisme repose sur une surexploitation toujours plus poussée des ressources environnementales qui menace la survie de l'humanité de façon chaque jour plus urgente.

### 3. Il n'y a pas de capitalisme à visage humain

- 3.1. Nous sommes opposé·es au capitalisme quelle que soit la forme historique sous laquelle il se présente : capitalisme libéral ou capitalisme d'État. Nous sommes opposé·e·s au capitalisme libéral, fondé sur une régulation "autonome" du marché, et qui se prétend "démocratique". Il repose sur un mode de production par essence antidémocratique et est tout entier tourné vers la réalisation des profits des classes dirigeantes. Nous sommes opposé·e·s au capitalisme d'État, même quand il se prétend "socialiste" voire "communiste". Il repose sur un mode d'exploitation et de domination tyrannique des travailleuses et travailleurs, et sur la détermination autoritaire du marché, au profit d'une classe privilégiée et toute-puissante. Ces deux visages du capitalisme créent une structure bureaucratique et technocratique. Nous ne soutenons en conséquence ni une étatisation partielle ou totale du capitalisme libéral, ni une privatisation partielle ou totale du capitalisme d'État. Qu'il s'agisse du secteur public ou privé, la règle selon laquelle fonctionne le capitalisme a toujours été celle de la collectivisation des pertes et de la privatisation des bénéfices.
- 3.2. "Protectionnisme" et "libre-échange", capitalisme national et capitalisme mondialisé sont les deux faces d'une même monnaie. Au gré de leurs intérêts, les classes possédantes plaident pour l'un ou pour l'autre. Il ne faut pas y chercher de cohérence idéologique. Leur seul dogme, c'est celui de la propriété privée des moyens de production et de distribution. Tout le reste est adaptable aux circonstances.
- 3.3. Notre anticapitalisme s'inscrit dans les luttes quotidiennes et la lutte des classes pour aboutir à un socialisme autogestionnaire et libertaire.



### Un moteur : la lutte des classes

1. Nous affirmons que la division de la société en classes sociales antagonistes demeure le fait majeur du capitalisme moderne. Le capitalisme a connu de profondes mutations, il n'a cessé et il ne cessera de se transformer, à travers un cycle de crises et d'expansions. Mais il n'en repose pas moins d'abord et toujours sur des rapports de domination, dirigeants/dirigé·es, avec leur corollaire : l'exploitation des travailleurs et travailleuses manuel·le·s ou intellectuel·le·s par les classes dirigeantes.

#### 2. Une conception moderne du prolétariat

- 2.1. Les classes sociales sont déterminées par leur place dans les rapports de pouvoir et dans la production - qu'il s'agisse de la production des biens matériels, des marchandises, des équipements, ou de la production des services - dans le secteur privé comme dans le secteur public. La lutte des classes oppose principalement la *classe capitaliste* et le *prolétariat moderne*. La classe capitaliste est constituée des catégories qui, propriétaires et gestionnaires des moyens de production, organisent la production et accaparent la plus-value qu'elles répartissent entre elles. Le prolétariat moderne regroupe l'ensemble des groupes sociaux qui, parce qu'ils sont expropriés (privés de toute propriété ou possession de moyens de production), sont contraints à vendre leur force de travail

---

(manuel et/ou intellectuel) pour la plupart d'entre eux sous la forme du salariat et sans pouvoir réel de décision sur la production.

- 2.2. Entre classe capitaliste et prolétariat, de nouvelles *couches moyennes salariées* se sont développées (cadres, ingénieur·es, technicien·nes...), qui occupent des tâches de gestion et d'encadrement. Ces couches pèsent toujours plus, politiquement mais aussi culturellement. La conduite de la lutte de classe suppose que la distinction soit faite parmi celles-ci, entre celles dont le commandement n'est que d'ordre technique et professionnel, et celles qui participent à l'établissement de la finalité de la production.

---

**Vote n°7 : 1ère version alternative pour ce § 2.2**

---

**Amendement proposé par AL - Angers**

- 2.2. Entre classe capitaliste et prolétariat, de nouvelles couches moyennes salariées se sont développées (cadres, ingénieur·es, technicien·nes...), qui occupent des tâches de gestion et d'encadrement. Ces couches pèsent toujours plus, politiquement mais aussi culturellement.

---

**Vote n°8 : 2ème version alternative pour ce § 2.2**

---

**Amendement proposé par la CGA - Lyon, Julien, Lydie, Andy, Isaac (AL - Lyon)**

- 2.2. De nouvelles couches moyennes salariées se sont développées, qui occupent des tâches de gestion et d'encadrement. Ces couches pèsent toujours plus, politiquement mais aussi culturellement. La conduite de la lutte de classe suppose que la distinction soit faite parmi celles-ci, entre celles dont le commandement n'est que d'ordre technique et professionnel, et celles qui participent à l'établissement de la finalité de la production. Nous nous efforçons de faire renaître une conscience de classe dans un groupe social qui est une construction du capitalisme pour diviser le prolétariat. Les capitalistes font croire aux membres de cette classe moyenne qu'ils seraient émancipé·es, alors que leur subordination et leur exploitation est bien réelles. Leur exploitation est dissimulée derrière une rhétorique néo-libérale

---

**Vote n°9 : 3ème version alternative pour ce § 2.2**

---

**Amendement proposé par AL-CGA - 72**

- 2.2. Entre classe capitaliste et prolétariat, de nouvelles couches moyennes salariées se sont développées (cadres, ingénieur·es, technicien·nes...), qui occupent des tâches de gestion et d'encadrement. Ces couches pèsent toujours plus, politiquement mais aussi culturellement. La lutte des classes suppose que la distinction soit faite parmi celles-ci, entre celles dont le commandement n'est que d'ordre technique et professionnel, qui pourraient rallier le prolétariat moderne, et celles qui participent à l'établissement de la finalité de la production, dont les intérêts sont davantage liés à ceux de la classe capitaliste.
- 2.3. Une partie des indépendant·es, oscillent d'un point de vue matériel et idéologique entre les catégories supérieures et populaires en fonction du capital (social, culturel et économique) possédé, des revenus tirés de leur activité et de leurs conditions de travail. Les travailleurs et travailleuses non salarié·es, de la terre, du bâtiment ou de la santé notamment - dont le plus grand nombre subit l'exploitation de ce système de domination - constituent toujours une catégorie sociale importante, tant du fait de la finalité de leur travail que de leur place dans l'environnement naturel et social.

- 
- 2.4. Les mutations récentes du capitalisme dans les sociétés les plus riches ont diversifié et émietté le prolétariat malgré sa place importante dans la société, rendant plus difficiles la construction et la transmission d'une conscience de classe. L'accélération de la lutte des classes menée par la classe capitaliste conduit à plonger de façon durable une part de plus en plus importante des travailleuses et des travailleurs dans le chômage ou la précarité. De nouvelles formes d'exploitation au travail se développent en dehors du salariat, tels l'auto-entrepreneuriat qui permet à de grands groupes privés, parfois par le biais de plateformes numériques, de faire appel à des travailleurs et travailleuses sous-payé·es et faussement "indépendant·es", sans leur garantir une protection juridique et sociale.
  - 2.5. Le recours à la sous-traitance systématique comme dynamique actuelle du capitalisme, avec parfois plusieurs échelons de sous-traitances, dilue les responsabilités patronales et divise d'autant plus le prolétariat, entre les sous-traitant·es et ceux disposant d'un statut.

### **3. Pour une démarche inclusive**

---

#### **Vote n°10**

---

#### **Titre alternatif proposé par AL-CGA - Toulouse**

<b>3. Pour une synthèse de classe contre toutes les discriminations</b>
---

- 3.1. Malgré des conditions et vécus communs, le prolétariat n'est pas une classe sociale uniforme. Il est traversé par d'autres systèmes de domination qui le subdivisent en groupes sociaux distincts. Les conditions de travail, la rémunération ou encore les possibilités de trouver un emploi dépendent de la qualification, mais aussi du sexe, du genre, du handicap, de la couleur de peau, des capacités, de la ou des langues parlées, de l'origine, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, de la religion réelle ou supposée...
- 3.2. Les femmes, les personnes LGBTQI+ et les personnes racisées subissent généralement une exploitation accrue et multiforme.
- 3.3. Le capitalisme instrumentalise ces divisions pour mettre en concurrence ces différentes fractions du prolétariat. Les combats pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, contre les discriminations racistes ou LGBTQI-phobes au travail ou encore pour les droits des travailleurs et des travailleuses sans-papier·es font donc partie intégrante de la lutte des classes. De même, les personnes souffrant de handicap se retrouvent particulièrement discriminées et marginalisées. Leurs besoins spécifiques sont ignorés par le capitalisme et les institutions normatives qui les considèrent comme des "coûts" supplémentaires, rendant difficile, voire impossible, leur intégration pleine et entière dans la société. C'est pourquoi nous soutenons leurs luttes pour l'égalité des droits et des conditions de vie. S'ajoute à tout cela et faisant partie intégrante de la lutte des classes, la lutte contre la hiérarchie visant à l'abolition de l'opposition dirigeants/exécutant·es dans le travail.

### **4. Un rôle déterminant à jouer**

- 4.1. La vision d'une classe uniquement ouvrière, minoritaire, avant-garde sociologique et unique force d'entraînement est une vision dépassée qui ne prend en compte que la domination capitaliste et nie les autres oppressions.
- 4.2. Ce nouveau prolétariat multiforme mais unifiable sur la base de sa situation commune, dominée, exploitée, doit chercher des convergences revendicatives et anticapitalistes avec de larges pans des couches moyennes salariées et des autres catégories sociales dominées par le capitalisme. Ces convergences se construiront à travers les luttes

---

sociales, les prises de conscience collectives, l'émergence de projets nouveaux de transformation de la société.

- 4.3. Il nous revient, aujourd'hui, à nous, révolutionnaires, de renforcer l'inclusivité des luttes. Il faut arrêter de ne parler et de ne lutter qu'avec une frange particulière du prolétariat. Celui-ci est multiple, nos revendications doivent l'être également. Associer à notre vision anticapitaliste, une vision antipatriarcale et antiraciste c'est renforcer le camp des révolutionnaires, c'est lutter ensemble pour l'entièreté des prolétaires. Cette convergence se construira à travers les luttes sociales, les prises de conscience individuelle et collective, l'émergence de projets nouveaux de transformation de la société.
- 4.4. La lutte des classes est au cœur de notre combat révolutionnaire. Elle est à la fois porteuse de transformations partielles (sur le travail, le partage des richesses, le droit, les institutions...), opposées à la logique et aux intérêts des dominants, et d'une rupture révolutionnaire posant les bases d'une société nouvelle émancipant l'ensemble de l'humanité. Le prolétariat, du fait de sa place dans les rapports de domination et de production, aura un rôle central à jouer dans la rupture avec le capitalisme et l'instauration de l'autogestion.



## **Libérer la société de l'État**

1. Nous refusons le mythe de l'État républicain, neutre, démocratique, surplombant des intérêts particuliers. L'État, c'est au contraire l'organisation de la violence politique des classes dirigeantes qui s'impose à la base de la société.
2. Si le principe étatique a émergé il y a plusieurs milliers d'années, l'État moderne est une institution récente, concentrant entre ses mains la force militaire policière, judiciaire et les ressources fiscales. Reposant sur le mythe de l'unité nationale par-delà les classes sociales, l'État constitue un outil fondamental de contrôle des populations et d'uniformisation culturelle. Il est l'arme principale dont disposent les classes dominantes pour asseoir leur pouvoir, aussi bien par la force que par l'idéologie. Il constitue l'instrument essentiel du colonialisme et de l'impérialisme modernes.

### **3. Mutation de l'État moderne**

- 3.1. Sous le mode de production capitaliste, le gouvernement est largement l'instrument des intérêts du capital. Il participe à la constitution et à la défense des grands monopoles privés et publics. La vague néolibérale de privatisations et d'ouvertures à la concurrence, perpétue l'hybridation croissante du haut fonctionariat et de la classe capitaliste, dont les représentants circulent, au fil de leur carrière, entre la finance, l'industrie et l'administration, tissant des liens de plus en plus étroits entre sphère étatique et sphère marchande.
- 3.2. Si l'État néolibéral prétend moins intervenir directement dans l'économie, il continue de subventionner le secteur privé, notamment les secteurs stratégiques (armement, énergie, transports, etc).
- 3.3. La décentralisation du pouvoir d'État initiée en France dans les années 1980 n'a pas encouragé le pouvoir populaire ; elle a simplement redistribué les attributions de l'État central à des fractions locales de l'élite politique.
- 3.4. La mondialisation néolibérale n'a pas non plus remis en cause le principe étatique ; elle n'a fait que transformer ses méthodes d'action. La construction de l'Union européenne a accompagné une évolution des prérogatives de l'État en accentuant la dépossession démocratique et en accélérant la destruction des services publics.

---

---

### **Vote n°11**

---

#### **Amendement proposé par CGA - Lyon, Julien, Lydie, Andy, Isaac (AL - Lyon)**

- 3.4. La mondialisation néolibérale n'a pas non plus remis en cause le principe étatique en transférant ses méthodes d'action, elle est un outil pour justifier l'accélération de la destruction des services publics.
- 3.5. Ni le supranationalisme, ni le régionalisme ne constituent des moyens d'échapper à l'oppression étatique.
- 3.6. À l'heure où le capitalisme néolibéral connaît des crises successives depuis les années 1980, L'État apparaît toujours davantage comme le dernier rempart au service de la bourgeoisie pour imposer ses réformes, réprimer la contestation sociale et défendre l'ordre social inégalitaire. Une frange de plus en plus importante de la bourgeoisie appelle de ses vœux à un renforcement autoritaire, raciste et sexiste de L'État, en témoigne la montée des forces politiques conservatrices et d'extrême droite qui trouvent toujours plus d'audience dans les classes dominantes. Notre génération bascule dans une nouvelle époque marquée à droite, plus que jamais nous devons construire des contre-pouvoirs qui s'inscrivent en rupture avec l'État.

#### **4. Notre anti-étatisme**

- 4.1. L'anti-étatisme libertaire se distingue radicalement de l'anti-étatisme libéral. Le premier veut émanciper la société de l'État et du capitalisme ; il défend la gestion collective des biens et des services publics. Le second veut à la fois "moins d'État" pour libérer les marchés, et "plus d'État" policier et militaire pour contrôler la population et défendre les intérêts capitalistes à l'étranger.
- 4.2. L'anti-étatisme libertaire se distingue également nettement de l'anti-étatisme théorique du marxisme-léninisme. Contrairement à ce qu'affirme ce dernier, l'État n'est pas seulement un "produit des contradictions de classe" voué à "s'éteindre" de lui-même avec la disparition de la classe capitaliste. L'expérience soviétique a démontré que c'est un appareil de domination en soi, dont la logique interne est de s'autoreproduire en engendrant une technocratie qui constituera la nouvelle classe exploiteuse.
- 4.3. Nous luttons aussi contre les institutions de répression utilisées par l'État en vue de maintenir l'ordre social : police, justice, prisons, fichage, contrôle administratif...

#### **5. L'illusion du changement par les urnes**

- 5.1. Il ne peut y avoir de réelle démocratie dans le cadre du capitalisme. C'est pourquoi, sans faire de l'abstentionnisme un dogme intangible, nous boycottons les institutions de l'État et les élections représentatives.

---

---

### **Vote n°12 : 1ère version alternative pour le 5.1**

---

#### **Amendement proposé par AL - Paris Nord Est, remplacer :**

- 5.1. C'est pourquoi, sans faire de l'abstentionnisme un dogme intangible, nous nous tenons à l'écart des institutions de l'État et les élections représentatives.

---

---

### **Vote n°13 : 2ème version alternative pour le 5.1**

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - Toulouse, remplacer :**

- 5.1. Il ne peut y avoir de réelle démocratie dans le cadre du capitalisme. C'est pourquoi, sans faire de l'abstentionnisme un dogme intangible, nous nous opposons en tant qu'organisation aux institutions de l'État et au système électoraliste.

---

---

**Vote n°14 : 3ème version alternative pour le 5.1**

---

**Amendement proposé par le CAL Angers, remplacer**

5.1. Il ne peut y avoir de réelle démocratie dans le cadre du capitalisme. C'est pourquoi, sans faire de l'abstentionnisme un dogme intangible, nous boycottons les institutions de l'État et les élections basées sur un système de représentation.

---

---

**Vote n°15 : 4ème version alternative pour le 5.1**

---

**Amendement proposé par la CGA - Lyon et Julien, Lydie, Andy, Isaac (AL - Lyon), ajouter :**

5.1. Il ne peut y avoir de réelle démocratie dans le cadre du capitalisme. C'est pourquoi, sans faire de l'abstentionnisme un dogme intangible, nous boycottons les institutions de l'État et les élections représentatives, à l'exception des élections professionnelles, nécessaires à l'exercice d'un contre pouvoir dans l'entreprise.

5.2. La participation aux élections représentatives constitue, pour le mouvement social et révolutionnaire, une impasse qui ne peut engendrer que division, compromission, renoncement, institutionnalisation et instrumentalisation, éloignant les exploité-es de l'action directe. Or, les conquêtes sociales n'ont pas été obtenues grâce aux urnes, aux alliances ou aux allégeances électorales mais par les luttes collectives.

---

---

**Vote n°16**

---

**Amendement proposé par le CAL Lorient, supprimer la dernière phrase du §5.2 et ajouter à la suite :**

Si nous ne sommes pas insensibles à l'arrivée au pouvoir d'État d'un gouvernement qui aurait des ambitions anticapitalistes ou antilibérales, notre priorité irait cependant au développement de l'action directe et de l'autogestion à tous les niveaux et dans tous les domaines. C'est pour nous le seul moyen d'enrayer l'institutionnalisation et d'empêcher le renoncement des forces de la gauche étatiste, c'est le seul moyen d'étendre le pouvoir populaire par la base et pour la base des exploités. En effet, toutes les expériences passées et récentes de changement de société défendues et tentées par la gauche étatiste ont toutes sombré dans le renoncement ou ont été écrasées car ayant entretenu l'illusion d'un changement radical sans que les exploité-es soient à l'initiative.

---

---

**Vote n°17**

---

**Amendement proposé par AL Auvergne CGA Clermont, ajouter à la suite du §5.2 :**

Par conséquent, nous ne proposerons jamais de liste ou de candidat-e à une quelconque élection représentative.

---

---

**Vote n°18**

---

**Amendement proposé par Guillaume, Benjamin et Charpentier (AL Paris Nord-Est), ajouter au début du §5.2 :**

Dans la grande majorité des cas

Loin de correspondre à du mépris pour les personnes qui votent, l'anti-électorisme que nous professons est politique et non circonscrit aux échéances électorales : il renoue avec l'esprit de la Première Internationale qui affirmait que "l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes".

---

---

## Vote n°19

---

**Amendements à voter en bloc proposé par CAL 93 Centre, CAL BSE, Guillaume, JF et Grégoire du CAL Loiret, remplacer de 5.1 à (supprimer le 5.1, supprimer la dernière phrase du 5.2 et remplacer le) :**

- 5.1. La participation aux élections représentatives constitue, pour le mouvement social et révolutionnaire, une impasse qui ne peut engendrer que division, compromission, renoncement, institutionnalisation et instrumentalisation, éloignant les exploités de l'action directe.
- 5.2. Il ne peut y avoir de réelle démocratie dans le cadre du capitalisme et aucun changement radical au profit du prolétariat ne peut être apporté délibérément par des élus. Tout en rappelant notre critique de l'électoratisme et notre priorité absolue aux luttes sociales, nous ne faisons pas de l'abstentionnisme un dogme intangible. Nous refusons d'opérer de divisions entre les travailleurs·ses abstentionnistes de principe, abstentionnistes conjoncturel·les ou partisan·es du vote pour le moindre mal.

- 5.3. Nous œuvrons à préserver l'unité du mouvement social face aux divisions qui peuvent apparaître lors des échéances électorales.
- 5.4. Pour autant, nous ne renvoyons pas dos à dos les régimes représentatifs et les régimes autoritaires et dictatoriaux. Les uns et les autres n'aboutissent pas au même degré d'oppression des populations. Les libertés publiques - d'expression, de presse, d'association, de manifestation - ainsi que les services publics sont des conquêtes du mouvement ouvrier, que l'État n'a concédées que pour préserver l'ordre social. Face à l'offensive sécuritaire visant à accentuer le contrôle social de la population, il faut défendre pied à pied et étendre chaque conquête obtenue par la lutte. Quelque soit le régime politique, notre objectif reste le même : l'émancipation de tous et toutes et la justice sociale.

### **6. Une alternative fédéraliste**

- 6.1. Notre projet politique se propose de substituer le fédéralisme autogestionnaire à l'organisation étatique et capitaliste. Dans une telle société, la population fixera elle-même les grandes orientations économiques et politiques.
- 6.2. La révolution, telle que nous la concevons, devra remplacer la démocratie indirecte, par une démocratie directe. Une large décentralisation fédérative devra éviter la dépossession du pouvoir populaire au profit d'un nouveau pouvoir d'État, centralisé et coupé de la société.  
Une démocratie authentique et véritablement émancipatrice ne pourra se réaliser qu'en dehors du carcan capitaliste et étatique, au sein d'une société sans classes.



### **Briser la mécanique raciste**

1. Qu'il prenne la forme de discours haineux ou de discriminations, qu'il soit véhiculé par l'État, la bourgeoisie ou le prolétariat, le racisme est un système de domination multiforme qui crée des divisions au sein des populations entre un groupe majoritaire et des groupes minoritaires opprimés sur la base de l'origine, de critères physiques ou culturels auxquels des stéréotypes sont rattachés.
2. **Un produit du nationalisme et du colonialisme**

- 
- 2.1. Les États européens, dans leur volonté d'uniformiser les territoires contrôlés et de centraliser le pouvoir, ont construit politiquement et de manière artificielle un "corps national" autour d'une identité définie comme "blanche et chrétienne" à partir d'une histoire tronquée - ce qu'on nomme le "roman national" - excluant et opprimant les minorités ne répondant pas à ces critères.
  - 2.2. Hier comme aujourd'hui, les minorités vivant à l'intérieur du territoire et exclues de ce "corps national" subissent la domination raciste. C'est notamment dans ce contexte que se sont développés l'antisémitisme et la romophobie en Europe, les juifs, les juives et les Roms étant défini·es comme la figure antinationale, racisée, désignée comme extérieure au corps national.
  - 2.3. En parallèle, la colonisation de l'Amérique, puis, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'extension de l'impérialisme colonial à l'ensemble du monde non-occidental, se sont appuyées sur une définition raciste des peuples non-européens. Pour justifier leur asservissement et l'accaparement des territoires qu'ils habitent et de leurs richesses, les peuples colonisés furent désignés comme inférieurs afin d'autoriser le recours massif à l'esclavage, à la déportation et au travail forcé de millions d'individus.
- 2.1. Le racisme visant les descendant·es de pays colonisés, en France et dans les autres pays ayant participé à la colonisation, est aussi le prolongement de cette histoire.
  - 2.2. L'islamophobie, entendue comme un racisme touchant les personnes musulmanes ou considérées comme telles, est née également de ces deux dynamiques.

---

#### Vote n°20

---

### ***Proposition de Grégoire, Guillaume B, Jean-François, Jérôme, Mathias, Rémi (AL - Orléans) : Suppression du § 2.2***

#### **3. Un rempart pour les classes possédantes**

- 3.1. Les périodes de crise économique et de régressions sociales sont propices au renforcement du racisme. Les pouvoirs politiques et la bourgeoisie peuvent alors s'appuyer sur le racisme pour diviser ceux et celles qui auraient intérêt à s'unir pour contrer les effets dévastateurs du capitalisme.
- 3.2. Désigner des boucs-émissaires comme responsables du chômage, de la précarité et de la misère, permet à la bourgeoisie de détourner les classes populaires des revendications d'égalité économique et sociale. Les politiques de fermeture des frontières mises en place par l'État, les lois visant à stigmatiser une partie de la population ou encore les pratiques concrètes des institutions politiques (police, justice, école...) tendent à participer en France à la mise en œuvre d'un racisme d'État.
- 3.3. L'antisémitisme permet quant à lui de protéger la bourgeoisie nationale de la colère populaire en désignant les juifs et juives comme pseudo-classe dominante par la mobilisation des stéréotypes racistes autour de la prétendue domination de la "finance juive". Les politiques antisociales sont ainsi présentées comme le résultat d'un "complot" et non pour ce qu'elles sont : les effets du capitalisme.

#### **4. Pour l'auto-organisation de la lutte**

- 4.1. La lutte contre le racisme est un enjeu essentiel pour l'ensemble de ceux et celles qui luttent pour l'égalité. Elle revêt notamment une importance particulière dans la lutte de classes pour permettre la solidarité entre toutes et tous les exploité·es face à l'État et au patronat. S'efforcer de situer le combat antiraciste sur une base de classe ne doit pas remettre en question la nécessité de soutenir en allié·es l'auto-organisation de l'ensemble des victimes du racisme.

---

---

### Vote n°21

---

#### **Amendement proposé par AL - Paris Nord-Est, remplacement**

- 4.1. La lutte contre le racisme est un enjeu essentiel pour l'ensemble de ceux et celles qui luttent pour l'égalité. Elle revêt notamment une importance particulière dans la lutte de classes pour permettre la solidarité entre tou·te·s les exploité·e·s face à l'État et au patronat. Ainsi, notre solidarité va-t-elle en premier lieu aux mouvements qui, aux luttes antiracistes, associent un projet démocratique d'émancipation sociale en s'appuyant sur l'action des classes populaires.
- 4.2. Les représentations construites par la République coloniale continuent de s'exercer et permettent de maintenir la hiérarchie raciste. Dans les territoires encore occupés par la France, le colonialisme continue d'être un profond vecteur de racisme.
- 4.3. Il nous appartient aussi de lutter contre le racisme au sein de notre organisation avec tous les outils à notre portée.
- 4.4. Le mouvement révolutionnaire doit prendre la mesure des transformations du système de domination raciste, avec une marginalisation progressive du racisme "biologique" au profit d'un racisme "culturel". C'est ce qui est à l'œuvre avec un antisémitisme contemporain bien réel où les stigmatisations, les violences à l'encontre des personnes considérées comme juives frayent avec le complotisme.
- 4.5. C'est aussi ce qui a permis le succès de la théorie du "choc des civilisations" dont les violences et discriminations islamophobes qui frappent la quasi-totalité des pays occidentaux sont une des principales conséquences. Niant la réalité de cette islamophobie, certain·es instrumentalisent la nécessaire critique des religions pour, en réalité, diffuser des discours racistes. Au contraire, nous devons défendre un antiracisme clair, lucide, fondé sur une analyse de la réalité sociale débarrassée des fantasmes et des essentialisations.

---

---

### Vote n°22

---

#### **Amendement proposés par AL - Bruxelles, ajouter :**

- 4.6. La crise économique et sociale qui traverse le capitalisme néolibéral a conduit à une crise d'hégémonie prolongée de la bourgeoisie. Les classes dirigeantes ne parviennent plus à surmonter - par des moyens de la démocratie parlementaire - les contradictions du capitalisme. En résulte une radicalisation autoritaire de la gouvernamentalité. C'est également dans ce contexte qu'il faut situer l'offensive nationaliste et raciste qui traverse toutes les sociétés occidentales. L'intensification du racisme ne vise pas simplement à faire diversion, mais a pour objectif principal de soumettre politiquement les franges racisées des classes populaires plus touchées que toutes les autres par le sous-emploi et la précarité.
- 4.7. La bourgeoisie utilise donc aujourd'hui les divisions raciales qui traversent les sociétés capitalistes afin de reconstruire une large coalition d'intérêts sur base raciale. Le but, former un bloc historique "blanc" sous domination bourgeoise. Elle assure ainsi la pérennité de sa domination en accordant quelques avantages aux prolétaires "blancs". Avantages non négligeables en période de crise structurelle du capitalisme et de chômage de masse.
- 4.8. Dans ce contexte, il revêt une importance vitale pour le mouvement révolutionnaire de constituer de son côté un "coalition des subalternes" prolétaires, racisé·es, femmes, minorité de genre afin de combattre la mécanique raciste et nationaliste tant voulue par la bourgeoisie. Seule cette large coalition des subalternes est aujourd'hui en mesure de faire vaciller l'ordre social existant. Cela signifie pour nous, courant historique du

---

---

mouvement ouvrier, d'une part de remettre en question les privilèges de race et de genre qui existent en notre sein. D'autre part, il nous faut construire une réelle convergence des luttes en refusant d'imposer nos propres priorités.



## Détruire le patriarcat

1. La lutte pour l'émancipation et l'égalité entre femmes et hommes est un des thèmes essentiels du combat libertaire. Nous nous fixons pour objectif l'abolition du patriarcat en tant que système de domination, l'égalité civile et sociale entre hommes et femmes, et la liberté des femmes de disposer de leur corps, de leur capacité reproductrice et de leur sexualité, dans l'espace privé et domestique comme dans l'espace public.
2. Nous rejetons toutes les discriminations basées sur le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. En effet nous considérons la transphobie, l'homophobie, la biphobie, la lesbophobie et la discrimination des personnes intersexes comme des manifestations du patriarcat. Elles se fondent notamment, sur l'existence de seulement deux catégories de sexe distinctes, entraînant la mutilation des personnes intersexes, et sur l'imposition d'un modèle hétérosexuel dominant. Nous combattons ces oppressions en reconnaissant la jonction et les spécificités des luttes LGBTQI+.

---

### Vote n°23

**Amendement proposé par Anna (AL - Nantes), Christine (AL - Sarthe), Émilie (AL - St Denis), Lucie (AL - Amiens), Myriam (AL - Lyon), Sandra (AL - Auvergne) ajouter à la fin du §2 :**

Le patriarcat est un système politique et économique basé sur la division sexuée du travail qui se traduit par l'exploitation domestique que subissent encore aujourd'hui les femmes du monde entier. Il est le produit de la culture sexiste, solidifié en un système d'us et coutumes, de lois et de codes sociaux.

3. Le sexisme, c'est l'ensemble des préjugés qui attribuent des qualités ou des défauts "innés" à chaque genre. Les "qualités naturelles" attribuées par les préjugés sexistes aboutissent à une hiérarchisation entre le groupe des hommes et celui des femmes. Le patriarcat s'appuie sur le genre - qui est une construction sociale - pour justifier l'existence des catégories homme et femme et les inégalités entre elles, les violences faites aux femmes, l'assignation à certains rôles en fonction du genre, et imposer une norme hétérosexuelle et familiale. Son croisement avec d'autres rapports de domination fondés sur la classe sociale, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, les croyances réelles ou supposées, l'âge, la situation administrative, etc. engendre d'autres formes de dominations.

---

### Vote n°24

**Amendement proposé par AL-CGA - Toulouse, ajouter à la fin du §3 :**

qui sont à l'intersection d'oppressions systémiques cumulées.

4. La domination est à la fois idéologique, culturelle, sociale, économique et politique, reléguant les femmes à des rôles subalternes et les dépossédant de la maîtrise de leur vie, de leur corps, et de leur sexualité. Elle est aussi physique par les violences domestiques, le harcèlement, les violences sexuelles qui entravent la vie des femmes à la fois par leur réalité et par la menace constante qu'elles font peser.
5. **Des acquis sans cesse remis en cause**

- 
- 5.1. Au fil des décennies, la lutte féministe et anti-patriarcale a permis des avancées réelles dans les consciences et dans la vie. Mais aucun acquis n'est jamais définitif ; il nous faut les défendre, et les élargir encore.
  - 5.2. Partout où du terrain a été gagné - égalité des droits, égalité professionnelle, avortement et contraception - des mouvements réactionnaires exercent une pression contraire, qui vise à maintenir le système de domination patriarcal.

## **6. Une lutte spécifique est nécessaire**

- 6.1. La lutte contre le patriarcat est une lutte spécifique qui ne se réduit pas à la lutte contre le capitalisme, bien que l'un et l'autre se nourrissent mutuellement. Le capitalisme tire parti du travail gratuit encore en majorité effectué par les femmes dans la reproduction de la force de travail : enfanter, élever et éduquer les enfants, accomplir le travail domestique et les soins. Il profite du système patriarcal pour surexploiter les femmes dans des métiers largement déconsidérés et sous-payés. Mais le patriarcat ne sert pas que la classe capitaliste. Ainsi, y compris au sein de notre camp social, les hommes bénéficient du travail gratuit des femmes et se voient libérés d'un certain nombre de tâches dont les femmes se chargent spontanément, poussées par les différents mécanismes qui maintiennent et renforcent ce rapport de domination.
- 6.2. Davantage astreintes aux temps partiels imposés, au chômage, à la précarité, elles servent de variable d'ajustement pour le patronat en fonction de ses besoins de main-d'œuvre. Réciproquement, les tâches domestiques assignées aux femmes (soin aux personnes, ménage...) déterminent à leur tour la division sexuée du travail (répartition genrée et hiérarchisée des tâches et des métiers).
- 6.3. Les religions et l'État sont aussi des soutiens actifs du patriarcat en imposant un ordre moral et un modèle familial hétéro-normé et hiérarchisé, et en soumettant les femmes et les minorités sexuelles aux violences institutionnelles et policières. Plutôt que la famille patriarcale, nous défendons toutes les formes d'association familiales et sexuelles sans hiérarchie, basées sur le consentement et qui prennent en compte les droits des enfants, des personnes LGBTI eux aussi victimes de violences et d'oppression.

## **7. Des pratiques inclusives et égalitaires**

- 7.1. Les organisations révolutionnaires sont composées de personnes membres d'une société à un moment donné, et en cela porteuses de préjugés, de modes de fonctionnement, des conditionnements et d'habitudes inconsciemment acquis par leur éducation, malgré leur volonté de créer une société plus égalitaire. C'est pourquoi il nous appartient de lutter contre le patriarcat aussi au sein de notre organisation avec tous les outils à notre portée :
  - 7.1.1. - travailler à rendre l'organisation accueillante pour les femmes et minorités de genre par ses pratiques ;
  - 7.1.2. - s'organiser de manière non sexiste (dans les répartitions des tâches éviter "les hommes à la politique, les femmes à la logistique") ;
  - 7.1.3. - favoriser la prise de responsabilités des femmes et minorités de genre au niveau local comme fédéral en formant les hommes à ne pas prendre toute la place ;
  - 7.1.4. - faire face aux violences sexuelles et sexistes par un travail de vigilance et d'insécurisation des agresseurs, qui ne seront pas tolérés au sein de notre organisation, ni dans nos milieux ;
  - 7.1.5. - favoriser les cadres de discussion non-mixte pour libérer la parole ;
  - 7.1.6. - questionner nos propres habitudes et réflexes pour veiller à ce que les tâches ménagères et affectives ne soient pas automatiquement attribuées aux femmes de l'organisation ;
  - 7.1.7. - se doter d'outils favorisant la parole des plus timides et des moins formé·es.

- 
- 7.2. Nous rejetons la conception traditionnelle du militant révolutionnaire dont la disponibilité pour la cause est fondée sur le confinement domestique de sa conjointe. Nous cherchons à développer une forme nouvelle, alternative, de militantisme qui ne reproduise pas à l'intérieur du mouvement d'émancipation, les rapports patriarcaux et les aliénations domestiques.



## **Combattre toutes les aliénations**

1. Porteuse d'aspirations égalitaires et libertaires qui dépassent la seule lutte de classes, l'émancipation de chaque individu n'est pas, pour nous, une perspective secondaire. Loin de les opposer, nous affirmons que la lutte pour la liberté individuelle ne peut avancer sans le concours des luttes collectives.
2. Pour justifier, ou simplement masquer la domination et les mécanismes matériels qui la mettent en œuvre, les classes et groupes sociaux dominants entretiennent des idéologies qui, combinées, forment l'idéologie dominante.
3. Celle-ci, relayée à tous les niveaux de la société, conduit une partie importante du prolétariat, et des groupes sociaux dominés à soutenir un ordre social contraire à leurs intérêts.
4. Au travail, où l'individu est parcellisé, dominé et réduit au statut de marchandise. Dans la vie quotidienne, où le mode de consommation est déterminé par la logique des profits, les diktats des standards de beauté et des besoins artificiels générés par des techniques marketing. Si le capitalisme soutient, tout en les renouvelant, des aliénations multimillénaires, il est lui-même porteur d'aliénations spécifiques. Au travail, où l'individu est parcellisé, dominé et réduit au statut de marchandise. Dans la vie quotidienne, où le mode de consommation est déterminé par la logique des profits, les diktats des standards de beauté et du conformisme social.
5. Le capitalisme n'a pas engendré toutes les aliénations qui constituent cette idéologie dominante, mais elles servent à cimenter sa domination, et à justifier l'ordre établi en distillant les haines et les divisions dans la population.
6. **Soumettre les religions à une critique radicale**

---

### **Vote n°25**

---

**Amendement proposé par Dadou (CGA - Clermont-Ferrand), Elise-Ambre et Sandra (AL - Auvergne) : changer le titre**

<b>6. Combattre les religions</b>
-----------------------------------

- 6.1. À ce titre, les religions comptent parmi les principaux vecteurs des aliénations : par la vision du monde qu'elles proposent, par les formes hiérarchisées qu'elles se sont données, par leur prétention à enserrer la vie de chacun·e, jusque dans sa plus stricte intimité, dans un réseau de dogmes, de tabous et de règles imposées (droit à l'avortement, sexualité, le mariage comme norme, patriarcat, etc.)
- 6.2. Nous ne combattons pas les croyant·es mais les dogmes : nous sommes pour la liberté du culte, respectant le choix de chacun·e. Nous dénonçons les persécutions et les interdictions à l'égard des croyant·es en un nouveau paragraphe après le §4 (en effet, le lien n'est pas suffisant pour fusionner en un seul et trop long paragraphe)
- 6.3. En effet, nous refusons toute emprise des religions sur la société et nous voulons les soumettre à une critique radicale, parce qu'elles servent à justifier un ordre social inégalitaire. Nous combattons les discours qui entendent mettre à l'abri de la critique des pans entiers de la réalité sociale au nom du "sacré" ou du "divin".

**Amendement proposés par CGA - Lyon, Julien, Lydie, Andy, Isaac (AL - Lyon) : ajouter deux § :**

- 6.4. Dans notre analyse politique nous différencions les dogmes religieux des sectes, celles-ci organisant un isolement social systématique de personnes vulnérables au profit économique d'un ou plusieurs individus.
- 6.5. Contrairement à ce qu'elles prétendent, les religions ne sont pas coupées de la société, elles ont une place dans l'espace politique et peuvent servir d'appui aux idéologies d'extrêmes-droites.

**7. Contre les alibis essentialistes**

- 7.1. Nous remettons en cause les normes genrées, sociales, hiérarchiques imposées tout au long de la vie au nom d'une soi-disant "nature" ou sous le couvert d'un scientisme qui justifie les inégalités sociales et enferme chaque être dans des données biologiques, une hérédité ou un ADN censés déterminer son avenir et limiter son libre-arbitre.

**8. Pour une éducation émancipatrice**

- 8.1. Nous affirmons que le système éducatif prend une part considérable dans l'aliénation de l'individu en reproduisant l'ordre social établi et en le lui faisant accepter dès son plus jeune âge. Il est nécessaire de mettre en place une forme d'éducation émancipatrice pour dépasser collectivement ses aliénations. Pour autant, nous sommes conscient-es que la seule action sur l'éducation ne saurait suffire à la construction de la société à laquelle nous aspirons.
- 8.2. Fidèles à notre courant politique qui, dès son origine, s'est saisi de la problématique éducative, nous défendons des valeurs et des pratiques pédagogiques fondées sur le rationalisme, la coopération, la créativité, le respect de la spécificité de chacune et de chacun pour forger des individus libres et responsables, en capacité de comprendre et d'agir sur le monde qui les entoure. Nous accordons également une place particulière à la conscientisation contre les discriminations racistes, sexistes et sociales parce qu'elle vise à donner un pouvoir d'agir contre elles. Les libertaires prônent une éducation qui vise à développer, sans les hiérarchiser, les capacités physiques, intellectuelles et artistiques. Une éducation accessible tout au long de la vie qui émancipe de la soumission à l'autorité, à la compétition, et permette de réaliser une société solidaire et égalitaire. Pour y parvenir les moyens sont aussi importants que les fins, c'est pourquoi nous faisons nôtres les pratiques des pédagogies anti-autoritaires et de l'éducation populaire.

**9. Lutter contre le validisme**

- 9.1. La société capitaliste est une société éminemment validiste. Le validisme est une oppression qui touche les personnes en situation de handicap (physique ou psychique, visible ou invisible). Le capitalisme encourage et soutient des structures validistes, dans la mesure où il valide les individus en fonction des capacités qui les rendent productifs ou exploitables dans la sphère du salariat. Les personnes qui ne correspondent pas à ces normes sont proprement invalidées, et ainsi exclues, marginalisées ou minorisées. Le validisme est également cristallisé dans les infrastructures urbaines, qui ne sont, le plus souvent, adaptées qu'à un individu valide type (un individu qui n'est pas en fauteuil, par exemple). Les personnes en situation de handicap seront généralement plus touchées par la précarité et la dépendance, dans la mesure où elles ont plus difficilement accès à la sphère du travail. Dans un système qui fait de la valeur-travail un principe d'intégration et de valorisation, elles sont également déconsidérées, tant symboliquement que socialement.

---

## 10. Ni préjugés, ni entraves

- 10.1. Nous sommes partisans et partisanses d'une lutte globale qui prenne à partie toutes les formes d'aliénation et d'oppression, et qui se donne pour finalité le respect absolu de chacune et de chacun, que tous puissent vivre, aimer, travailler, créer, s'exprimer librement, sans barrière de couleur de peau, de confession, de sexe, de nationalité, d'âge ou de mode de vie, que tous puissent trouver une place dans la société humaine, s'y épanouir et disposer de moyens d'existence satisfaisants.
- 10.2. Nous sommes donc pour que s'épaulent les luttes de classe et les diverses luttes contre les aliénations. La destruction de l'ordre capitaliste, de la domination patriarcale et de la domination raciste, la construction de nouveaux rapports sociaux égalitaires et libertaires, apporteront les bases nécessaires - même si elles ne sont pas à elles seules suffisantes - à une ère d'émancipation. Nous ne prôtons pourtant pas un individualisme radical, la liberté des un-es ne doit pas devenir le prétexte à l'oppression des autres.



## Un antifascisme social et populaire

1. Le fascisme ne se réduit pas aux expériences historiques incarnées par Mussolini et par Hitler. Sous des formes adaptées à notre époque, le fascisme peut continuer à se présenter comme une "solution" politique moderne.
2. Le fascisme est une idéologie qui prétend hybrider discours social et national. Il est lié à la formation d'une "droite révolutionnaire" qui remet en cause l'idéologie démocratique bourgeoise, le rationalisme des Lumières. Le fascisme se vit donc comme "révolutionnaire", mais sert les intérêts de la bourgeoisie en brisant les luttes populaires, vues comme une menace contre "l'unité nationale". Il met en avant la nation présentée comme un organisme qu'il faudrait purifier des ennemis intérieurs que sont à ses yeux les minorités, les étrangères et les étrangers, mais aussi les éléments subversifs, induisant une vision raciste, mais aussi misogynne et LGBTphobe. C'est enfin un discours assignant une identité à un territoire.
3. Faussement anticapitaliste, cette idéologie défend l'ordre économique, la propriété privée des moyens de production et la recherche du profit. Pour cela, elle oppose le capitalisme industriel, national, considéré comme "authentique", au capitalisme financier, arbitrairement séparé, et amalgamé aux juifs et juives par le discours antisémite. Ce discours sert à protéger la bourgeoisie. Il accepte volontiers le rôle des banques, dès lors qu'elles le financent.

### 4. Le fascisme veut mobiliser les masses

- 4.1. Dans la pratique du pouvoir, le fascisme est un mode de gouvernement qui pratique le terrorisme d'État associé à une stratégie de terreur menée par des bandes armées dont l'impunité est assurée. Il cherche à mobiliser massivement la population dans la rue pour imposer ses vues, faire éclater les verrous législatifs et constitutionnels susceptibles de l'entraver, et museler ses adversaires - le mouvement ouvrier, féministe, les minorités et les organisations progressistes ou démocratiques.
- 4.2. S'il possède une dynamique autonome comme mouvement et idéologie, le fascisme joue un rôle de dernier recours pour maintenir les privilèges de la minorité possédante. C'est pour cette raison que la majorité de la bourgeoisie a toujours soutenu le fascisme contre le mouvement ouvrier en période de crise, selon la formule "plutôt Hitler que le Front populaire".

- 
- 4.3. Forts de ce constat, nous affirmons que la lutte contre le fascisme est une nécessité absolue. Loin d'être un aspect secondaire de la lutte des classes, cette lutte est une question de survie pour les dynamiques d'émancipation en période de crise.

## 5. Une stratégie reposant sur les mouvements sociaux

- 5.1. Nous privilégions de façon générale les mouvements sociaux comme instruments de changement et d'action sur la réalité. En matière d'antifascisme, ils peuvent avoir un rôle essentiel d'endiguement et d'alternative.
- 5.2. Une grève, une mobilisation féministe, une lutte pour le logement, la défense des services publics et des transports en commun ne sont pas nécessairement antifascistes. Mais, de façon implicite, en poursuivant des objectifs d'émancipation collective, elles font obstacle à l'extrême droite. D'abord parce qu'elles occupent le terrain social, et désignent actionnaire, propriétaires, loueurs et patrons comme la classe dominante réelle. Ensuite parce qu'elles dispensent d'autres valeurs : la solidarité de classe plutôt que la solidarité nationale ; l'entraide plutôt que la rancœur et la haine ; le désir d'émancipation individuelle et collective plutôt que l'attachement à l'ordre traditionnel ; la responsabilité collective plutôt que le culte du chef...
- 5.3. Il est fondamental de garantir le caractère antiraciste de ces luttes, leur ouverture à chacune et à chacun quelle que soit son origine, sous peine de voir les fascistes chercher à y prendre pied pour les orienter dans un sens nationaliste.

## 6. Un combat spécifique contre l'extrême droite

- 6.1. Cependant, si les luttes sociales créent un climat politique propice, elles ne suffisent pas, en soi, à enrayer le fascisme. Il y a un combat antifasciste spécifique à mener : idéologique, politique, militant. Il faut refuser la banalisation des thèses réactionnaires, contre-argumenter, démasquer les faussaires. Il faut organiser l'autodéfense de nos espaces, de nos luttes, de nos quartiers, face aux agressions fascistes.
- 6.2. Nous sommes partisans et partisanes de l'unité la plus large, mais sur des bases claires, à la fois humanistes et de classe. Un antifascisme social et populaire doit dépasser les professions de foi républicaines d'une part, et d'autre part l'activisme affinitaire et contre-culturel.
- 6.3. Pour notre part, nous luttons pour un antifascisme qui ne se limite pas à s'opposer à l'extrême droite "officielle", mais qui lutte contre toutes les politiques - policières, liberticides et racistes - qui lui ouvrent la voie.



## Contre tous les impérialismes

1. La division de l'espace terrestre en États-nations est une construction liée au développement historique du capitalisme et des États. C'est sur le socle idéologique de "la nation" que se forge la domination politique de l'État et des classes dirigeantes dont il est l'instrument.
2. L'idéologie nationale repose sur la négation en dernière instance de toutes les différences, de tous les antagonismes sur un territoire donné : négation de la pluralité des cultures et des langues, négation de la lutte des classes, négation des rapports de dominations et d'oppression.
3. Nous refusons donc les logiques politiques nationalistes qui construisent en réalité un mythe fondé sur la pureté et "l'autarcie culturelle" afin d'opposer les exploités entre eux, et de justifier leur soumission.
4. Le fédéralisme libertaire nous paraît permettre la coexistence de multiples cultures et leur brassage, sans qu'une seule soit imposée aux individus par un pouvoir politique.

---

5. L'essor du capitalisme, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, n'a pu se faire sans le pillage systématique des ressources des pays du Sud. Les conséquences en sont désastreuses : guerres et massacres, destructions des équilibres écologiques, des cultures vivrières, des productions locales, au profit des secteurs d'exportation des richesses vers les empires coloniaux. Les économies locales s'en sont retrouvées incomplètes, dépendantes, incapables de répondre aux besoins des populations ce qui entraîne la montée des inégalités, la misère, la faim, l'exil.

## 6. Notre anticolonialisme

- 6.1. Nous nous opposons à l'impérialisme colonial et néocolonial qui légitime les discours racistes, les opérations militaires, le pillage organisé des ressources naturelles par l'alliance entre les bourgeoisies occidentales et leurs relais à la tête des États des "anciennes" colonies.
- 6.2. Les luttes indépendantistes du XX<sup>e</sup> siècle ont mené à un redéploiement de l'impérialisme. L'indépendance, formelle, s'est traduite par le passage d'un mode de domination direct à un mode de domination indirect, fondé sur le soutien à des classes dirigeantes désormais nationales, mais exerçant leur pouvoir dans l'intérêt de l'ancienne puissance coloniale. Dans nombre d'anciennes colonies, celle-ci conserve une présence militaire et économique dominante, et veille à ce que les gouvernements au pouvoir soient compatibles avec ses intérêts. Ces rapports de domination se sont ensuite accentués avec la mondialisation capitaliste, par le biais de l'endettement, des mécanismes de contrôle monétaire et de rapports commerciaux iniques.
- 6.3. La fin de la guerre froide et le début du XXI<sup>e</sup> siècle ont vu de nouvelles puissances émerger, à l'échelle régionale, continentale voire mondiale. Elles entrent en concurrence avec les anciennes puissances impérialistes, leur contestent leur monopole de prédation économique néocoloniale et leur influence politique sur les classes dirigeantes locales. Si ces dernières peuvent parfois profiter de cette situation pour faire fructifier leurs intérêts privés, il ne s'agit, pour les populations des anciennes colonies, que de la perpétuation d'une domination extérieure. Un nouvel impérialisme vient remplacer ou se superposer à un autre, la concurrence entre les deux pouvant même dégénérer en conflit par procuration dont les populations locales sont toujours les victimes.
- 6.4. Adversaires résolus de l'impérialisme français, nous revendiquons la levée de la tutelle de l'État français sur les départements d'outre-mer, l'éradication des réseaux de la Françafrique et la fin de l'interventionnisme militaire extérieur.
- 6.5. Le soutien que nous apportons aux luttes des peuples contre l'impérialisme est en même temps lucide et critique. Historiquement, les luttes anticolonialistes, toujours légitimes dans leur refus de la domination, et en ceci a priori toujours à soutenir, ont souvent accouché de régimes bureaucratiques militarisés, voire impliqués dans des formes de néocolonialisme. Aussi notre solidarité va-t-elle aux forces qui, à leur projet de lutte contre la domination coloniale, associent un projet d'émancipation sociale, démocratique, voire anticapitaliste et fédéraliste, en s'appuyant sur le prolétariat et sur la paysannerie.
- 6.6. Ce faisant, nous nous plaçons résolument du côté des peuples, contre tous les impérialismes, qu'ils soient mondiaux ou régionaux. Nous récusons la grille de lecture "campiste" qui consiste à soutenir ou à mépriser les luttes populaires en fonction du "camp" impérialiste qu'elles gênent.

## 7. Une solidarité de classe sans frontières

- 7.1. Le capitalisme s'est construit à l'échelle mondiale. Une stratégie de lutte de classe serait donc impensable si elle se limitait à un seul pays. Les enjeux sont internationaux, et les mouvements sociaux ont là un retard important à combler. Un combat pour une orientation internationaliste est nécessaire, qui devra passer sur le corps de bien des résistances "souverainistes" et localistes.

- 
- 7.2. Nous sommes résolument favorables à la liberté de circulation et d'installation. Les États les plus puissants orchestrent la liberté de circulation des capitaux et des marchandises, tout en érigeant des frontières et des murs entre les exploité·es. Ces frontières n'empêchent pas les migrations : elles tuent des milliers de migrant·es. Elles permettent en revanche de créer, dans les pays du Nord, une catégorie de travailleuses et travailleurs illégaux et privé·es de droits. Nous militons à la fois pour leur régularisation, et pour l'abolition du pillage commercial qui ruine leurs pays et les jette sur les routes de l'exil. Il n'y a pas de lutte possible contre les inégalités Nord-Sud sans lutte pour la liberté de circulation et d'installation.
- 7.3. Nous préconisons la solidarité internationale entre les travailleurs et travailleuses de tous les pays, entre les peuples, solidarités féministes et LGBT+, écologistes, contre les États et tous les impérialismes. L'unité internationale reste à construire, notamment au travers d'actions concrètes coordonnées pour affronter des pouvoirs depuis longtemps multinationaux.



## **Une stratégie fondée sur les luttes sociales et l'auto-organisation**

1. Seules les luttes directes menées à la base peuvent imposer de véritables transformations contraires aux intérêts capitalistes. Nous opposons une stratégie de luttes sociales motrices des changements à la stratégie social-démocrate de transformations opérées depuis les institutions étatiques par les partis politiques.
2. Les acteurs et actrices, les décideurs et décideuses de ces transformations ne sont donc pas les dirigeants politiques ou les minorités militantes, mais les travailleurs et travailleuses, les étudiant·e·s et lycéen·ne·s, la population, s'inscrivant dans des mouvements de masse, sans élitisme.
3. L'autogestion des luttes, le pouvoir aux assemblées générales, leur coordination démocratique, sont les conditions et les formes nécessaires pour que tou·te·s remplissent ce rôle de décideur collectif. De multiples expériences ont démontré la validité de la démocratie directe par l'autogestion.

### **4. Une animation autogestionnaire des luttes**

- 4.1. Les militantes et les militants peuvent apporter une aide décisive au déclenchement et à la conduite des luttes de masse. Nous promouvons une conception autogestionnaire du rôle d'animateur et d'animatrice des luttes. Placée souvent en situation active - organisateurs et organisatrices, porte-parole, coordonnateurs et coordonnatrices, mandaté·e·s -, l'intervention autogestionnaire est nécessairement contradictoire, puisqu'elle tend en même temps à l'auto-direction des mouvements par ceux et celles qui mènent la lutte, à la prise de parole par toutes et tous et à la responsabilisation collective. Cette dialectique vivante est nécessaire. Elle peut permettre d'éviter deux écueils : celui du dirigisme et celui du spontanéisme.

---

### **Vote n°27**

---

#### **Amendement proposé par la CGA - Lyon et Julien, Lydie, Andy, Isaac (AL - Lyon), remplacer le § :**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>4.1. Les militantes et les militants peuvent apporter une aide décisive au déclenchement et à la conduite des luttes de masse. Nous promouvons une conception autogestionnaire des luttes. Cependant, en tant que libertaires, nous sommes vigilant·e à éviter le dirigisme et le spontanéisme : nous n'attendons pas que les luttes se créent, mais nous ne les dirigeons pas non plus.</li></ol> |
|--|

- 
- 4.2. L'autonomie ouvrière, et plus largement celle de tous les mouvements sociaux, est nécessaire à cette affirmation de la base sociale comme sujet maîtrisant ses luttes. Autonomie par rapport aux institutions étatiques et aux pouvoirs patronaux. Autonomie par rapport à toute forme de direction extérieure. Mais aussi autonomie créatrice : dans les luttes d'aujourd'hui, nous préparons la société de demain !
  - 4.3. Les luttes sociales ne se limitent pas à celles que les travailleur·se·s mènent dans les entreprises. La remise en question globale du système passe aussi par d'autres mobilisations de masse autogérées : celles sur nos lieux d'étude, des chômeurs·ses et précaires, les luttes sur l'habitat, le cadre de vie, le combat écologiste, les droits des femmes, les luttes contre le racisme...

## 5. Contre les tentations avant-gardistes

- 5.1. Dans une telle conception des luttes sociales, nous donnons la priorité, non pas à la radicalité idéologique, mais à la possibilité de mobiliser, de faire agir, débattre collectivement des franges importantes des classes dominées.
- 5.2. Une révolution autogestionnaire ne pourra se construire sans l'affirmation d'une volonté massive de la société pour celle-ci. L'impact de nos luttes d'aujourd'hui sur la conscience collective dépendra bien évidemment de nos capacités à développer des pratiques autogestionnaires et alternatives à un niveau de masse.
- 5.3. Dans cette optique, nous combattons toutes les tentations avant-gardistes, les minorités s'autoproclamant représentantes de la base et méprisant ou instrumentalisant les cadres collectifs. Il s'agit dans un premier temps de construire des mouvements massifs, tout en y avançant des propositions visant à dépasser leurs limites propres (isolement, corporatisme...) et en y soutenant des orientations autogestionnaires.
- 5.4. Cela ne signifie pas la condamnation de toute action minoritaire, mais cela signifie que toute action minoritaire doit s'inscrire dans une perspective d'élargissement à un niveau de masse.

## 6. La prise de conscience par l'expérience

- 6.1. Le système capitaliste a une immense capacité à récupérer, puis à remettre en cause ultérieurement tout ce que les rapports de force peuvent lui imposer. Malgré cela, nous affirmons que les luttes revendicatives - dont les objectifs ne sont pas, par définition, révolutionnaires - peuvent entraîner la mobilisation massive des exploité·es et permettre des prises de conscience et des expérimentations concrètes d'auto-organisation porteuses de ruptures anticapitalistes.
- 6.2. De même des réalisations alternatives, des coopératives et des activités associatives autogérées peuvent être porteuses d'une remise en question globale de la société, si elles savent rester en lien avec les travailleurs et les travailleuses, la population, les luttes de classe.
- 6.3. Notre stratégie inclus des revendications à court et long terme, notre objectif est d'améliorer les conditions matérielles d'existence de toutes et tous en visant l'avènement du communisme libertaire.



## Notre pratique syndicaliste révolutionnaire

1. Le mouvement syndical est né de la volonté d'organisation des travailleuses et des travailleurs en révolte contre toute l'oppression et l'exploitation qu'ils et elles subissent. Il permet d'opposer au patronat, qui compte sur l'isolement individuel des prolétaires, la force collective qu'apporte l'action concertée.

- 
2. La lutte revendicative dans les lieux de travail et d'études passe principalement par l'action syndicale. Nous préconisons donc la participation active au syndicalisme, compris d'abord comme une pratique de lutte et d'auto-organisation unitaire, de masse et de classe.
  3. Comme dans toute forme d'association, cette force collective bénéficie aux individus associés et plus largement à notre classe, à condition qu'elle ne soit pas appropriée par une minorité au détriment de la collectivité. C'est le cas quand il existe une distinction dirigeant·es/dirigé·es, qui aboutit à ce que les dirigeantes et dirigeants utilisent l'organisation pour faire valoir leurs intérêts plutôt que pour servir la cause commune. Le syndicalisme n'est pas une carrière !
  4. Nous sommes également conscient·es que le mouvement syndical est - comme beaucoup de choses dans une période non révolutionnaire - traversé par une contradiction entre intégration et rupture. Et que l'intégration génère une tendance lourde aux compromis sociaux et à la bureaucratie.
  5. Nous ne pouvons cependant nous satisfaire du rejet des syndicats par une partie du prolétariat. Il conduit davantage à démobiliser les salarié·es qu'à accentuer le rapport de force face à l'État et au patronat. C'est par une pratique syndicale autogestionnaire et de lutte des classes que les syndicats redeviendront un outil attractif pour les luttes sociales.

## **6. Un répertoire d'actions directes**

- 6.1. Nous défendons un syndicalisme révolutionnaire qui revienne aux sources de la dynamique d'auto-organisation du prolétariat que représente le mouvement syndical, en intégrant les acquis historiques des luttes émancipatrices menées depuis son origine.
- 6.2. Nous promouvons donc tout le répertoire d'actions du syndicalisme révolutionnaire - grève, boycott, sabotage ouvrier, blocage - ainsi que toutes les formes nouvelles et réinventées, dès lors qu'elles reposent sur l'action directe des travailleuses et des travailleurs.
- 6.3. Nous défendons la perspective de la grève générale, en tant qu'arme du prolétariat pour défendre ses intérêts, et possible levier d'une reprise en main révolutionnaire de la production. Cela ne signifie pas qu'il faut multiplier, hors contexte, les appels incantatoires à une grève générale mythifiée, mais qu'il faut la poser comme une visée stratégique, structurant notre action.
- 6.4. Cela implique de participer aux débats syndicaux et de faire vivre - et même parfois tout simplement exister - la démocratie syndicale.

## **7. Pour l'unité ouvrière, malgré les divisions**

- 7.1. Nous préconisons l'indépendance des syndicats contre tout groupement extérieur visant à les instrumentaliser, la démocratie interne et le fédéralisme, le partage, le contrôle et la révocabilité des mandats. Nous voulons renouer avec une pratique interprofessionnelle à travers le développement d'outils permettant l'émergence d'une solidarité et d'une conscience de classe : unions locales, union départementales, syndicats et fédérations d'industrie, confédérations.
- 7.2. La division syndicale est le résultat de plusieurs facteurs : bureaucratisation, remise en cause de l'indépendance syndicale, pratiques antidémocratiques, auxquelles se sont ajoutés depuis, concurrence et esprit de chapelle. À l'opposé de cette logique, par delà les "patriotismes d'organisation", nous affirmons la nécessité de l'unité ouvrière et entendons œuvrer à créer les conditions d'une réunification du mouvement syndical de classe et de lutte, sans en nier les difficultés.
- 7.3. Nous soutenons les autres formes d'organisation que peuvent se donner les travailleurs et travailleuses en lutte (assemblée générale, comité de grève, coordination...), notamment lorsqu'elles peuvent compléter, voire pallier les limites actuelles des organisations syndicales.

- 
- 7.4. Nous défendons la solidarité internationale dans le champ syndical. Nous soutenons enfin une pratique syndicale qui intègre la diversité du prolétariat : travailleuses et travailleurs du public et du privé, avec ou sans emploi, actifs et actives ou retraité·es, quelle que soit leur origine, leur nationalité, leur orientation sexuelle, leur genre.

## 8. Porter une démocratie de base

- 8.1. Nous pouvons être conduit·es par la réalité du terrain à inscrire notre syndicalisme révolutionnaire dans des organisations différentes. L'essentiel est, pour nous, la possibilité réelle, offerte par telle ou telle structure, de développer l'existence de collectifs militants et de déployer une activité revendicative. Notre syndicalisme se pense donc en termes de terrain, s'inscrit d'abord dans les structures de base, mais refuse de considérer la fragmentation du mouvement syndical comme positive ou inévitable.
- 8.2. C'est au service de cette activité des collectifs de base, et dans le respect scrupuleux de la démocratie syndicale, que des camarades peuvent être mandaté·es, à tous postes et à tous niveaux par les adhérentes et les adhérents de leurs structures.
- 8.3. Syndicalistes révolutionnaires, nous refusons la division du travail social-démocrate entre parti qui s'occupe de la politique, c'est-à-dire aussi des questions de société, et syndicat cantonné aux revendications immédiates. Pour nous, l'organisation syndicale doit être porteuse de sa propre stratégie de transformation de la société, élaborée en toute indépendance. Elle reste un espace essentiel à la construction d'un contre-pouvoir. Elle doit permettre d'aiguiser les capacités autogestionnaires de notre classe.
- 8.4. S'il paraît évident que le fait syndical, comme tous les faits de société importants, soit discuté partout, y compris dans les courants politiques, nous réfutons la pratique de "fraction" qui conduit ses membres, quelle que soit leur opinion, à agir de façon concertée pour répercuter les directives de leur organisation politique dans le syndicat, au mépris de l'indépendance et de la capacité d'élaboration propre de ce dernier.



## Des valeurs pour un monde nouveau

1. Le communisme libertaire vise à articuler le plus harmonieusement possible notre besoin d'appartenir à un collectif et nos aspirations à être reconnu·es et respecté·es dans notre singularité. Une société où le chacun pour soi est remplacé par la coopération et l'entraide. Une société où il n'y a plus celles et ceux qui possèdent, et celles et ceux qui n'ont rien ou pas grand-chose. Une société où il n'y a plus ni riches ni pauvres. Une société où les ordres des minorités dirigeantes sont balayés par les choix collectifs, libres et assumés. Une société où s'équilibrent et s'épaulent mutuellement l'individu, le local, le particulier et le collectif, le social, le culturel : une société égalitaire et libertaire.
2. L'égalité et la liberté ne peuvent être effectives que dans une démocratie réelle qui empêche la reconstitution d'un nouveau pouvoir et de nouvelles oppressions, qui permette à chacun·e de faire valoir ses choix et ses aspirations. Le communisme libertaire, c'est la démocratie horizontale et directe ; le peuple souverain auto-institue la société, auto-gouverne sa politique, autogère sa production et plus globalement détermine ses besoins collectifs et les façons d'y répondre.
3. L'autogestion de la production, libérée des impératifs du productivisme et de la course au profit peut enfin mettre au service des individus la recherche et les avancées techniques. Respectueuse de l'environnement, elle ouvre la voie à un rapport nouveau réintégrant la communauté des humains dans l'équilibre des écosystèmes.
4. Parce qu'il satisfait les besoins collectifs et qu'il est débarrassé du rapport d'exploitation, le travail peut prendre du sens, perdre son caractère aliénant, permettre à chacune et à chacun d'accéder à la maîtrise de ses activités.

---

## 5. **Émancipations individuelle et collective sont indissociables**

- 5.1. La satisfaction égalitaire des besoins exprimés dans une société fondée sur l'émancipation des individus et des communautés de base, ne signifie ni nivellement ni uniformisation et respecte la multiplicité des modes de vie, des goûts, des aspirations.
- 5.2. Le communisme libertaire, c'est le combat pour une société où les individus sont à la fois libres, égaux et responsables. Libres dans un monde où pèsent les nécessités matérielles, et dans une société où on participe aux tâches communes et aux responsabilités collectives. Libres de s'exprimer, de créer ; libres de ses modes de vie, de ses sexualités, de ses cultures. Et responsables, maître de leur travail, participant au côté de toutes et tous à l'autogestion de la production et de la société. Égaux à toutes et à tous, et donc accédant à égalité avec toutes et tous à la répartition des produits du travail.
- 5.3. Pour favoriser cette responsabilisation, une société autogérée doit rendre effectif l'accès à l'éducation, l'information et la culture sur des bases émancipatrices.
- 5.4. Le communisme libertaire, c'est la fin d'un certain ordre du monde. La fin du colonialisme et de l'impérialisme, au profit d'un rapport égalitaire et solidaire entre tous les peuples, fondé sur l'autonomie productive de chaque région, et le partage des richesses entre zones riches et zones pauvres. La fin de l'ordre étatique, au profit d'une fédération libre des régions autogérées. La fin des frontières et de la menace de guerre, pour un monde sans barrières et totalement démilitarisé.

## 6. **Défendre une éthique**

- 6.1. L'avènement d'une société libertaire ne signifierait pas la fin de l'histoire et l'instauration d'un "paradis terrestre" ; des rapports de domination pourraient subsister ou ressurgir. Il demeurera important de mettre en avant des valeurs, de continuer à interroger des fonctionnements, des pratiques, et probablement de mener des luttes.
- 6.2. L'ensemble de ces valeurs impliquent une cohérence entre les moyens et les fins. Une cohérence sans laquelle il n'y a aucun espoir de vivre le communisme libertaire.
- 6.3. C'est pourquoi, sans attendre un basculement révolutionnaire, nous tentons de faire vivre les finalités du communisme libertaire, ici et maintenant, dans nos actions et nos engagements, dans nos espaces de vie et de lutte.



## **Porter un projet de société alternatif**

1. Nous sommes révolutionnaires c'est-à-dire partisan·es d'une transformation radicale de la société. Notre action politique vise à mettre en adéquation notre projet de société et les moyens pour y parvenir : le bilan de la social-démocratie a démontré qu'on ne peut lutter efficacement contre le capitalisme en conquérant le pouvoir par la voie électorale et en le réformant progressivement.
2. Cela ne signifie pas non plus attendre passivement une rupture "inéluçtable" : l'avenir n'est écrit nulle part, il sera ce que nous en ferons, et à chaque situation historique le champ des possibles est largement ouvert. Il n'y a aucune raison pour que l'histoire ait atteint son stade ultime : le capitalisme ne sera pas la dernière forme de la société humaine. Les systèmes de domination raciste et patriarcale ne sont pas une fatalité.
3. Mais un socialisme autogestionnaire et des rapports sociaux égalitaires ne surgiront pas mécaniquement au terme d'une "crise finale" à une seule issue possible. Ils naîtront de l'action consciente et déterminée des masses exploitées.
4. Matérialistes, et instruit·es par l'expérience historique, nous savons qu'un véritable mouvement populaire n'est jamais "pur". Il peut être peuplé de forces contradictoires, progressistes comme rétrogrades, dont chacune essaie de faire prévaloir son projet politique. Les révolutionnaires ne peuvent se satisfaire de distribuer bons et mauvais points

---

de façon extérieure. C'est dans les luttes qu'ils et elles peuvent espérer influencer sur les événements.

## **5. Contre l'action armée isolée**

- 5.1. Révolutionnaires, nous ne sommes pas a priori partisan-es d'une solution violente. L'essentiel dans un processus de transformation est dans l'œuvre constructive, qui nécessite une autodéfense de la population pour préserver les acquis. Mais le degré de violence d'une révolution est d'abord choisi et imposé par les classes dirigeantes renversées. Elle peut donc être nécessaire. Il faut alors faire preuve de vigilance, pour se garder des excès et du danger de militarisation.
- 5.2. Excepté dans les situations de dictature ou d'occupation militaire ou coloniale, nous sommes opposé-es à l'action minoritaire armée menée par des groupes coupés de la population et du mouvement social. L'action armée, menée dans ces conditions, conduit au face-à-face dangereux avec l'État ; elle aboutit au renforcement de ce dernier et à l'isolement de ceux qui la pratiquent.
- 5.3. Nous ne confondons évidemment pas l'action minoritaire armée avec les formes dures prises par les luttes des travailleurs et travailleuses et de la population pour la défense de leurs acquis et de leurs combats. La légitimité de l'action des révolutionnaires ne se fixe pas en termes de respect de la légalité imposée par l'État mais évolue en fonction de la conscience des masses.

## **6. Imaginer un autre monde pour transformer la réalité**

- 6.1. Un nouveau projet révolutionnaire est nécessaire, alternatif aux socialismes d'État et au libéralisme.
- 6.2. Un projet qui a vocation à conduire à la mise en œuvre d'un communisme libertaire à l'échelle de toute la société, tant sur le plan économique (socialisation des moyens de production et des produits du travail collectif), politique (fédéralisme libertaire comme alternative à toute centralisation du pouvoir politique) et social (égalité sociale entre individus sans considération de sexe, d'orientation sexuelle, d'origine, de capacités physiques ou psychologiques...).
- 6.3. L'élaboration d'un projet révolutionnaire s'appuie sur les expériences historiques et contemporaines des luttes, en tenant compte des difficultés rencontrées. Le projet révolutionnaire nécessite donc une réévaluation régulière, intégrant les nouvelles luttes sociales et les évolutions de la société.
- 6.4. L'utopie peut avoir une incidence décisive sur les mouvements sociaux. En stimulant l'imagination collective, elle alimente les luttes immédiates, tant dans leurs formes que dans leurs objectifs, et elle peut donner force et crédit à nos luttes en explorant les possibilités d'une société alternative. L'imaginaire est nécessaire pour transformer les réalités.
- 6.5. S'il nous semble nécessaire que notre courant porte un tel projet, celui-ci n'a pas la prétention de prédire l'avenir, ni de tout prévoir, ni d'être un ensemble de promesses, ni d'être le plan tout prêt d'un socialisme à construire tel quel.
- 6.6. C'est bien évidemment à travers leurs expériences que les travailleuses et les travailleurs trouveront leurs réponses à nombre de questions de société. Mais dans cette élaboration, nos propositions peuvent avoir valeur de contributions et d'incitation, infléchissant le débat d'idées et les pratiques dans le sens le plus libertaire, le plus autogestionnaire possible.



## L'inventivité du prolétariat

1. Notre conception du socialisme n'est pas le fruit d'une élaboration extérieure aux luttes du prolétariat. Nous affirmons au contraire que ce sont les travailleuses et les travailleurs elleux-mêmes qui ont inventé et réinventé les bases d'une société alternative au capitalisme, à travers leurs luttes et notamment dans les périodes révolutionnaires.
2. **Un socialisme forgé par plus de deux siècles de luttes**
  - 2.1. De tout temps et à l'époque contemporaine, les peuples ont cherché des voies vers l'égalité sociale et politique. Partout dans le monde, au cours de la Commune de Paris en 1871, au Mexique entre 1910 et 1917, en Russie et en Ukraine de 1917 à 1921, avec la commune coréenne de Shin Min (1929-1931), en Espagne de 1936 à 1937, se sont développées les bases d'un autre socialisme possible, finalement écrasé par la bourgeoisie et/ou le fascisme et/ou la constitution d'une nouvelle classe dirigeante.
  - 2.2. Aujourd'hui encore, l'expérience révolutionnaire en cours au Chiapas depuis 1994 ou encore au Rojava depuis 2012, constituent d'autres de ces exemples.
  - 2.3. Chaque expérience révolutionnaire, chaque temps fort des luttes de classe est venu confirmer cette aspiration à une société et à une reprise en main par la base, depuis les entreprises collectivisées et autogérées et les communes libres.
  - 2.4. Notre socialisme libertaire est donc l'héritier des tendances anti-autoritaires développées depuis la première Internationale par une partie des mouvements ouvriers, paysans et sociaux. Force est de constater que ce sont d'autres courants qui se sont imposés pendant des décennies : des socialismes d'État - social-démocratie, léninisme, stalinisme, maoïsme, trotskisme -, qui se sont opposés aux aspirations populaires d'autogestion et de démocratie directe. Et qui ont conduit les mouvements populaires dans l'impasse.
3. **Ne pas réitérer les erreurs du passé**
  - 3.1. Le communisme libertaire, élaboré de façon autonome par les travailleurs et les travailleuses, a ouvert une perspective extraordinaire pour l'humanité, en esquissant à travers des réalisations concrètes une forme supérieure de démocratie.
  - 3.2. Mais les expériences historiques ont également révélé des limites et des faiblesses dont il faut tenir compte. C'est pour cette raison qu'un projet cohérent porté par une organisation militante est aujourd'hui nécessaire pour poser les problèmes auxquels se heurte et se heurtera le communisme libertaire.
  - 3.3. Si l'existence d'un tel projet n'est pas une garantie infaillible, elle peut néanmoins aider les masses en lutte à éviter les erreurs du passé pour atteindre l'émancipation intégrale.

---

### Vote n°28

---

#### ***Amendement proposé par Grégoire, Guillaume B, Guillaume C, Jean-François, Mathias, Michel et Rémi (AL - Orléans), ajouter un § à la fin :***

L'avenir du marxisme révolutionnaire dans ce qu'il a de non jacobin, de non dirigiste, nous paraît être impensable, après la faillite historique du léninisme, sans un ressourcement et une fusion avec le courant libertaire ouvrier. Et celui-ci a tout à gagner en intégrant, tout en le dépassant, le meilleur de Marx, du marxisme révolutionnaire et du conseilisme.



## **Contre-pouvoir, double pouvoir et rupture révolutionnaire**

1. La révolution libertaire n'est pas la substitution d'une équipe dirigeante à une autre : c'est une révolution globale des formes économiques, sociales, politiques et culturelles de la société.
2. La révolution n'est due ni uniquement à une maturation idéologique, ni uniquement à des conditions économiques "objectives". Elle peut survenir au terme d'une dynamique fondée sur des pratiques sociales, les pratiques réelles des masses et des individus, leurs luttes, qui se déploient dans les conditions matérielles de chaque époque, et qui permettent une prise de conscience collective et l'émergence d'un projet de société partagé de plus en plus largement.

### **3. En période non révolutionnaire : construire des contre-pouvoirs**

- 3.1. La prise de conscience révolutionnaire s'appuie généralement sur une expérimentation concrète à travers les luttes de classes, les luttes émancipatrices et leur auto-organisation.
- 3.2. Syndicats de lutte, comités de privé·es d'emploi, comités de mal-logé·es, organisations féministes, collectifs antiracistes, comités dénonçant les violences policières... Tous participent d'une logique de contre-pouvoir face au capitalisme et à l'État.
- 3.3. Ces contre-pouvoirs sont potentiellement les embryons d'une alternative politique et sociale, mais potentiellement seulement. Ils peuvent le devenir s'ils adoptent des pratiques autogestionnaires et des perspectives anticapitalistes, anti-patriarcales, antiracistes, écologistes, révolutionnaires... Le courant communiste libertaire doit y contribuer activement, et veiller à s'opposer aux discours et aux pratiques dirigistes car la liberté n'est pas pour nous une fin lointaine autorisant le recours à n'importe quel moyen, mais elle est le but et le moyen.
- 3.4. Par ailleurs, renforcer le pouvoir populaire, c'est aussi renforcer notre autonomie face aux capitalistes et à l'État. Ainsi, il est utile de participer aux initiatives permettant de se réapproprier la production, la distribution, l'éducation, etc, en y apportant notre analyse et nos combats anticapitalistes et en y impulsant des pratiques autogérées et émancipatrices.

### **4. Durant une période pré-révolutionnaire : pousser au double pouvoir**

- 4.1. Une période pré-révolutionnaire s'ouvre lorsque l'État est débordé par la montée des luttes de classes au point qu'il commence à se déliter, et que son autorité est mise en question. Si certains lieux de production sont repris en main par les travailleuses et travailleurs, le patronat lui-même voit sa raison d'être directement menacée.
- 4.2. Les contre-pouvoirs actifs en amont peuvent alors former l'armature d'un maillage d'organes démocratiques - qu'ils se nomment fédérations locales, fédérations d'industries, communes, conseils, comités de quartier ou d'usines, assemblées populaires - qui commencent à reprendre en main les activités économiques et sociales. La fédération progressive de cet ensemble dessine les contours d'un pouvoir populaire concurrençant le pouvoir d'État.
- 4.3. Par "pouvoir populaire", nous entendons non pas un "État ouvrier" selon la conception léniniste, mais bien une dynamique de démocratie directe, fédéraliste, contrôlée par la base.
- 4.4. Durant ce processus - où le pouvoir capitaliste est ouvertement défié -, le courant communiste libertaire ne cherche pas à former un "état-major" aspirant à s'emparer du pouvoir d'État. Il pousse au contraire à ce que le pouvoir populaire prenne conscience de lui-même, se consolide, s'étende, et envisage de remplacer le pouvoir d'État.
- 4.5. Le courant communiste libertaire doit contribuer à orienter le processus révolutionnaire vers une solution autogestionnaire, évitant les pièges de la bureaucratisation, sans s'en

---

remettre complètement à la spontanéité. Celle-ci a déjà montré, dans l'histoire, son extraordinaire puissance créatrice, mais aussi son instabilité.

## **5. La rupture révolutionnaire et le pouvoir populaire**

- 5.1. Pouvoir populaire et pouvoir d'État ne peuvent coexister indéfiniment. Le premier l'emporte soit parce que l'État et la classe capitaliste, durablement privés de base matérielle, ont fini par devenir obsolètes, soit parce qu'ils ont été brisés.
- 5.2. Le pouvoir populaire - organisé sur les lieux de production, dans les communes et les régions se fédérant progressivement de manière territoriale et industrielle - est fondé sur la réappropriation des services publics et des moyens de production et d'échange, qui permettent une coordination de l'ensemble de la vie économique et sociale.
- 5.3. Dans les organes du pouvoir populaire - communes, régions et fédération -, il nous semble important que les délégué-es soient mandaté-es sur des critères qui les rendent foncièrement représentatifs et représentatives du prolétariat dans toute sa diversité - de métiers, de genres, de couleurs, d'orientations sexuelles, etc. Là encore, l'intervention d'un courant autogestionnaire organisé doit pousser à ce que les tâches dévolues aux mandaté-es et de coordination ne soient pas accaparées spontanément et "naturellement" par les anciennes catégories dominantes.
- 5.4. Ce pouvoir populaire aura à intégrer progressivement l'ensemble de la population, malgré l'opposition, durant un temps, des partisans et partisans de l'ancien régime, nostalgiques et déclassés.
- 5.5. À chaque étape, l'organisation communiste libertaire doit agir sur le cours des événements, sans jamais se laisser aller à une dérive dirigiste ni substitutiste. Une auto-vigilance de tous les instants est indispensable, ainsi qu'un contrôle et une gestion collective de l'organisation par son immersion dans la société.



## **Contre les socialismes d'État**

1. Le bilan des socialismes d'État, sous leurs diverses formes, est globalement négatif.
2. Historiquement, le socialisme d'État a servi d'arme contre le socialisme élaboré par les travailleuses et travailleurs : gestion des crises par la social-démocratie, édification d'un capitalisme "patriote" par le nationalisme de gauche et d'un capitalisme bureaucratique d'État par le léninisme puis le stalinisme et le maoïsme.
3. Si ces régimes ont pu, durant une période, orchestrer des réformes sociales, ils l'ont fait sans jamais rompre avec les rapports de production capitaliste, ni avec les hiérarchies dirigeants-dirigé-es.
4. Ils l'ont fait en réprimant ou en domestiquant les mouvements sociaux indépendants, n'hésitant pas, dans certaines périodes, à endosser un rôle ouvertement contre-révolutionnaire (Allemagne 1918-1919, Russie 1918-1921, Espagne 1937-1939, Hongrie 1956, Algérie 1965, Tchécoslovaquie 1968, Pologne 1980...).
5. Ce faisant, ils ont étouffé les capacités politiques du prolétariat et facilité, par la suite, le retour de la bourgeoisie traditionnelle au pouvoir.

## **6. La social-démocratie**

- 6.1. La social-démocratie repose sur l'illusion d'un État "neutre" au-dessus des classes, et donc retournable en faveur des intérêts des exploité-es.
- 6.2. Il y a là un double leurre : d'une part la promesse de diriger l'État contre les intérêts capitalistes ; d'autre part la promesse d'une transformation progressive de la société, pacifique et légale, réformiste, par lois et décrets, du capitalisme au socialisme.
- 6.3. Il s'ensuit une stratégie politique inscrite dans les institutions du capitalisme, respectueuse de celles-ci. La social-démocratie - dans ses variantes socialiste, travailliste

---

ou écologiste - est avant tout un socialisme étatiste, reposant sur la délégation de pouvoir, profitant aux politiciens et aux classes dirigeantes, bureaucratiques.

---

### **Vote n°29**

---

#### **Amendement proposé par la CGA - Montpellier, ajouter :**

6.4. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'accession au pouvoir de la social-démocratie a pu correspondre avec certaines avancées sociales. Mais ces conquêtes sont bien le fruit des luttes menées à la base. Le rôle joué par la social-démocratie, agent de la classe dominante, est alors de mettre fin à ces luttes en satisfaisant certaines de leurs revendications avant qu'elles ne s'étendent trop et ne remettent en cause les fondements du système capitaliste. Quand il n'y a pas de luttes, la social-démocratie au pouvoir n'obtient aucune concession et participe même à détruire ce qui avait été conquis.

- 6.5. Le bilan de la social-démocratie est désastreux pour le prolétariat. Instauration de "paix sociales" où les travailleuses et travailleurs perdent leurs capacités de résistance, soumission des organisations syndicales et du mouvement social au calendrier électoral ou à celui de la politique gouvernementale lorsque la gauche est au pouvoir.
- 6.6. Au final, prise au piège de la gestion du capitalisme, la social-démocratie a toujours fini par en adopter les codes et l'idéologie.

#### **7. Les nationalismes de gauche**

- 7.1. Des gouvernements prétendent parfois s'opposer au capitalisme au nom de la "patrie". Le nassérisme en Égypte, le péronisme en Argentine ou le chavisme au Venezuela ont ainsi pu se revendiquer d'une forme de socialisme en nationalisant des secteurs-clés de l'économie et en améliorant la situation des classes pauvres.
- 7.2. Cependant, l'ambition réelle des nationalistes de gauche est de façonner un capitalisme national, associé à un État fort dirigé par un leader charismatique, main dans la main avec un patronat patriote, et en mettant les mouvements sociaux sous tutelle.
- 7.3. Historiquement, les régimes nationalistes de gauche ont engendré une classe bureaucratique et une classe possédante qui, loin d'œuvrer dans l'intérêt de "la patrie", ont toujours fini par servir leurs propres intérêts, au détriment de peuples réduits à la célébration du leader bienfaisant.

#### **8. Le léninisme et le stalinisme**

- 8.1. Projet d'une transformation révolutionnaire de la société sous la direction d'un parti dirigeant et par la concentration de toute l'économie aux mains de l'État, le léninisme a également fait faillite en méprisant et en combattant l'essentiel du socialisme autogestionnaire et fédéraliste né au sein du prolétariat. Le bilan est terrible, et des dictatures sanglantes ont entaché le mot même de "communisme".
- 8.2. L'histoire l'a maintenant démontré : l'étatisation des moyens de production n'implique pas une rupture avec le rapport capitaliste dirigeant-es/dirigé-es mais le passage d'un capitalisme éclaté, concurrent, à un capitalisme d'État, avec à sa tête une nouvelle classe exploiteuse.
- 8.3. Aucun parti ne peut s'autoproclamer "l'avant-garde du prolétariat" et imposer sa dictature aux travailleurs et travailleuse au nom de leur émancipation. La forme centraliste et hiérarchisée du parti léniniste, logique avec sa fonction de prise du pouvoir et d'accaparement de l'appareil d'État, conduit à la tyrannie à l'intérieur de l'organisation, à l'écrasement de la contestation à l'extérieur, à la coupure dirigeant-es/dirigé-es entre le parti et les travailleurs·euses, entre le parti et la société.
- 8.4. La stratégie de prise du pouvoir par le parti conduit également à des pratiques détestables dans le cadre des luttes quotidiennes : schéma de la courroie de transmission soumettant les organisations de masse et les syndicats aux directives du parti, dirigisme
-

---

dans la conduite des luttes, faisant à l'occasion prévaloir l'intérêt supérieur du parti sur les nécessités de la lutte.

- 8.5. Certes, nous ne tirons pas un trait d'égalité entre léninisme et stalinisme. Le premier est un courant révolutionnaire autoritaire, alors que le second est un système bureaucratique totalitaire. Cependant, tous deux sont issus du bolchevisme, courant autoritaire du socialisme. Et force est de constater que le léninisme a fait le lit de cette bureaucratie, et qu'il a ouvert la voie aux crimes contre la démocratie et contre le prolétariat. Ces régimes sont responsables de la restauration du capitalisme, ce sont les mêmes classes dirigeantes de ces dictatures qui sont restées par la suite en se reconvertissant.



## Pour un communisme libertaire

1. Le projet de société que nous proposons s'appuie sur l'expérience concrète des travailleuses et des travailleurs en lutte, en période révolutionnaire ou non : usines récupérées et autogérées, communes libres, conseils ouvriers, industries socialisées, collectivités agraires, fédérations...
2. Nous nommons ce projet communisme libertaire, non par référence au courant "communiste" marxiste-léniniste, mais dans la continuité d'un courant plus ancien et plus large : anarchiste, syndicaliste, conseilleriste, anti-autoritaire.

---

### Vote n°30

---

#### **Amendement proposé par CGA - Lyon, supprimer un mot :**

anarchiste, syndicaliste, <b>conseilleriste</b> , anti-autoritaire.
---

3. Par *communisme*, nous entendons la mise en commun des moyens de production, sans appropriation privée ni privative, décentralisée, c'est-à-dire sans classes et sans État, et la répartition des richesses créées en fonction des besoins de chacune et chacun.
4. Par *libertaire*, nous entendons une société qui a pour objectif et pour condition l'émancipation des individus, qui passe par l'égalité économique et sociale et par une démocratie fédéraliste, autogestionnaire.
5. Le communisme libertaire est le projet d'une société en évolution, animée par un processus révolutionnaire permanent, qui étend progressivement la société nouvelle sur toute la surface terrestre, et qui gagne et intègre peu à peu toute la population.
6. Contrairement au capitalisme prédateur, incapable de stopper sa fuite en avant destructrice pour la planète, le communisme libertaire peut réaliser l'équilibre entre les capacités productives, les besoins de la population et les capacités de la biosphère.
7. Nous indiquons ici quelques grands axes de ce projet, tel que nous pouvons le concevoir dans sa première phase de construction, c'est-à-dire alors que toute la population n'a pas encore été gagnée, que la révolution a encore de nombreux ennemis à l'intérieur et à l'extérieur, et qu'il faut faire avec l'héritage du capitalisme en matière de technologies, d'aménagement du territoire et d'inégalités sociales.
8. **Des rapports de production autogestionnaires**
  - 8.1. Le communisme tel que nous l'entendons repose sur trois points indissociables : socialisation des moyens de production et d'échange ; autogestion de chaque unité de travail ; planification démocratique de la production.
  - 8.2. La socialisation signifie que les moyens de production et d'échange sont une *propriété sociale*, un "bien commun" de toute la société, et sont placés sous la double responsabilité de fédérations industrielles (métallurgie, bâtiment, agro-alimentaire...) et

---

des échelons territoriaux les plus appropriés (communes, régions, fédération...). Chaque fédération industrielle est coordonnée par un conseil très large formé de délégué·es des travailleuses et travailleurs des divers sites de production. L'affiliation de chaque site à une fédération industrielle garantit une logique de coopération et de complémentarité, contre la logique de compétition et de concurrence qui prévaut dans le cadre du marché capitaliste.

- 8.3. L'autogestion signifie le pouvoir de décision des assemblées de travailleuses et travailleurs, avec liberté totale d'expression et votes démocratiques. L'autogestion doit abolir la césure dirigeants-dirigé·es, la hiérarchie entre les métiers et, de façon générale, la parcellisation du travail.
- 8.4. Dans l'autogestion, les responsables, délégué·es, coordinateurs et coordinatrices, sont élu·es et révocables par les assemblées de base, tenu·es de mettre en œuvre les grands choix dans l'organisation du travail, sur la base d'un mandat impératif.
- 8.5. Le renversement des rapports de production implique une transformation radicale de la nature du travail. Les fonctions manuelles et intellectuelles, séparées par le capitalisme, doivent être réunifiées : chaque travailleuse et travailleur doit pouvoir participer à la conception et à la décision, pour le processus de production et pour sa finalité. Son temps de travail incorpore des temps de décision, d'exécution et de formation continue. En ambitionnant, avec l'embauche des chômeuses et chômeurs, et avec la suppression des fonctions inutiles, une redistribution et une réduction massive du temps de travail.
- 8.6. Cette désaliénation du travail remodèle profondément l'appareil productif et le rôle des technologies. Avec des sites de production à taille humaine, plus aisés à auto-gérer. Avec des technologies qui ne sont plus utilisées par les capitalistes pour intensifier l'exploitation, mais sont adaptées aux besoins réels des collectifs de travail.
- 8.7. La planification démocratique signifie que la production n'est plus guidée par la course au profit, mais par les besoins de la population. La valeur d'usage prend le pas sur la valeur marchande. Cependant, les besoins humains ne seront jamais "objectifs" : ils sont fonction de données culturelles, d'aspirations personnelles, mais aussi de ce qui est matériellement disponible.
- 8.8. La diversité des besoins appelle donc à la coexistence d'un mécanisme de planification générale et d'une sphère d'échanges de biens, à l'initiative des individus et des communautés.
- 8.9. La planification doit recenser les besoins et orienter la production vers la satisfaction des besoins fondamentaux, dans le respect des impératifs écologiques : logement, alimentation, déplacements, santé, formation... De façon ni concurrente ni contradictoire, la sphère d'échanges spontanés doit permettre l'accès de chacune et de chacun à des commerces et services de complément.

## **9. Une démocratie directe et fédéraliste**

- 9.1. La différence entre État parlementaire et fédération autogestionnaire est radicale : renversement du pouvoir ; mandatement des responsables pour la coordination et la gestion courante, mais refus de la délégation du pouvoir sur les grandes décisions, et donc démocratie directe.
- 9.2. Cette démocratie directe repose sur trois points : fédération des territoires ; assemblées populaires ; mandat impératif (en lien avec les structures autogestionnaires présentes au sein des unités de travail).
- 9.3. La fédération des territoires signifie que la société est structurée à partir des communes, puis des régions, parce qu'elles sont les espaces les plus directement contrôlables par la population.
- 9.4. Les régions fédérées ne reproduisent pas nécessairement le découpage des anciennes régions administratives. L'important est qu'elles atteignent une autonomie productive en

---

matière agricole et industrielle, pour permettre un maximum d'échanges en circuits courts.

- 9.5. Le communisme libertaire vise une fédération universelle des régions, par-delà les frontières linguistiques. Cette fédération se donne des règles communes, garantissant la protection de chaque individu et de chaque communauté.
- 9.6. Le fédéralisme permet d'éviter les deux écueils que sont le centralisme bureaucratique d'une part, l'atomisation de la société d'autre part. C'est l'équilibre entre l'initiative et l'autonomie des unités fédérées, et la solidarité entre toutes ; c'est la mutualisation des moyens et la structuration des services publics interrégionaux ; c'est une interdépendance sans hiérarchie où, sur les questions communes, les choix collectifs sont faits et appliqués par tous. Le fédéralisme implique une conception ouverte de la société comme lieu où chercher l'équilibre entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, sans jamais réduire l'un à l'autre.
- 9.7. Les assemblées populaires sont la cellule démocratique de référence. Elles ne signifient pas un assembléisme perpétuel, obligeant tout un chacun à passer sa vie en réunion pour contrôler chaque détail de la vie de la cité. Ne pouvant rassembler, dans un même laps de temps, qu'une fraction de la population, les assemblées doivent être une arène où se discutent les grands projets ; une étape démocratique avant qu'une consultation formelle de la population, à chaque échelon pertinent, tranche entre les grandes orientations en concurrence.
- 9.8. C'est également dans ces assemblées populaires que sont mandaté·es et éventuellement révoqué·es les délégué·es qui forment les conseils des communes, des régions, de la fédération.
- 9.9. La démocratie directe implique la liberté d'expression et d'organisation, la liberté des cultes, la liberté de la presse. Des courants de pensée organisés peuvent défendre leur point de vue et nourrir le débat, mais les délégué·es sont mandaté·es collectivement. Une fois désigné·es, ils et elles doivent appliquer les décisions collectives, et non celles de leur tendance.
- 9.10. Le mandat impératif signifie que les délégué·es aux conseils des communes, des régions ou de la fédération ne sont pas élu·es sur un programme et des promesses, avec un mandat délégataire. Ils et elles sont choisies en fonction de leur intégrité et de leurs compétences, pour coordonner la mise en œuvre des décisions collectives, dans le cadre d'un mandat impératif et révocable où le fond ne change pas mais où la forme peut évoluer en fonction des arguments.
- 9.11. La démocratie fédéraliste autogestionnaire représente une forme radicalement nouvelle de pouvoir collectif, en rupture avec la division gouvernants-gouverné·es, avec la coupure État-société, et avec tous les systèmes de classes. Chacun·e étant associé·e à ce pouvoir collectif, le gouvernement descend dans l'atelier et dans la commune : c'est l'auto-gouvernement de la société, qui répond à l'autogestion de la production.

## **10. L'autodéfense de la société**

- 10.1. La nécessité de défendre la société nouvelle de ses ennemis intérieurs et extérieurs implique des formes d'autodéfense devant lesquelles les révolutionnaires ne peuvent reculer.
- 10.2. Au moins durant une première phase de la révolution, la persistance des tares de la société, violences racistes, homophobes, sexistes, déprédations et crimes environnementaux nous contraint à une profonde réflexion en vue de l'établissement d'un droit émancipateur et d'une justice réhabilitatrice et réparatrice.
- 10.3. Cependant, les structures d'autodéfense et de justice de la société devront être étroitement liées à la population et contrôlées par les conseils, en rupture complète avec les organes répressifs de l'ancienne société.

- 
- 10.4. Les risques de militarisation ou d'ordre policier sont évidents dans une période révolutionnaire et exigent une vigilance aiguë. La finalité du communisme libertaire est une société débarrassée de l'emprise militaire et policière.



## Une démarche ouverte

1. Le communisme libertaire que nous promouvons s'inscrit dans une histoire longue, celle du socialisme anti-autoritaire, qui prend ses sources dans la Première Internationale. Il hérite pour l'essentiel des décennies de luttes, d'analyses, de remises en causes stratégiques du courant libertaire "lutte de classes" qui est la principale incarnation politique de ce socialisme. C'est dans celui-ci que nous nous inscrivons.
2. Il n'a rien à voir avec un individualisme qui nierait l'antagonisme des classes et la nécessité de l'action collective pour bouleverser l'ordre du monde. L'appropriation, la socialisation et l'autogestion des moyens de production sont notre ordre du jour pour en finir avec le capitalisme. Nous récusons la politique bourgeoise, et notre intervention ne peut être que résolument extraparlamentaire. La "dictature du prolétariat", le léninisme et les expériences des pays dits "socialistes" ne font pas partie de notre histoire.
3. Pour autant, nous ne prétendons à aucun monopole. Diverses organisations et regroupements se réclamant d'une filiation libertaire existent. Nous sommes pour le débat, pour que les forces soient mises en commun aussi souvent que possible, sans nier les spécificités de chacune. Un même souhait de confrontations et d'unité nous conduit à refuser les sectarismes entre toutes les forces qui combattent sincèrement le capitalisme et les autres systèmes de domination.

### 4. Refuser les sectarismes

- 4.1. Nous sommes partisan·es de l'auto-organisation et de la démocratie directe, rétifs et rétives en cela au culte de l'unanimité comme à un spontanéisme sommaire. Nous savons que ces préoccupations peuvent rencontrer celles d'autres "écoles" du socialisme. Depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, plus encore après Mai 68, le courant communiste libertaire a su s'ouvrir aux expériences, s'intéresser aux courants avec lesquels il partage de nombreux points communs et même en intégrer les acquis positifs.
- 4.2. Ainsi nous pensons qu'un dialogue est toujours possible et souhaitable avec les différents courants révolutionnaires, d'origines marxistes ou anarchistes.
- 4.3. Si nous rejetons les illusions étatistes véhiculées par les courants et les théories marxistes, les libertaires ont largement puisé, comme Bakounine en son temps, et sans la fétichiser, dans la pensée matérialiste et dialectique synthétisée notamment par Marx. Celle-ci continue d'occuper une place singulière pour celles et ceux qui veulent changer le monde. En particulier lorsqu'elle ne s'égaré pas dans le sur-déterminisme économique. Pour nous, il n'y a ni destin ni fatalité : c'est bien nous toutes et tous qui, par notre action, faisons l'histoire.
- 4.4. Nous puisons plus largement à toutes les sources des courants qui travaillent à l'émancipation de toutes et tous.
- 4.5. En en faisant l'expérimentation concrète, notre courant a su faire sienne la pratique syndicaliste révolutionnaire : démocratie syndicale et ouvrière, sens de la grève, rôle des animateurs et animatrices autogestionnaires de lutte, stratégie des contre-pouvoirs...
- 4.6. De même, sur l'écologie, le féminisme, les combats anticolonialistes et antiracistes, nos analyses ont évolué au contact de courants militants, de luttes et de résistances bien réelles. Avant toute chose, c'est en nous immergeant au cœur de ces luttes et de ces

---

résistances que nous éviterons de nous scléroser, de nous racornir sur un étroit pré carré doctrinaire.

## 5. Devenir une force politique qui compte

5.1. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une double démarche :

5.1.1. - organiser et développer notre courant libertaire "lutte de classes".

5.1.2. - contribuer à l'émergence d'un vaste mouvement anticapitaliste et autogestionnaire, nécessairement unitaire.

---

### Vote n°31

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - 72, remplacer la phrase 5.1.2 par :**

- contribuer à l'émergence de vastes mouvements autogestionnaires et reliés entre eux contre chacun des systèmes d'oppression
---

5.2. Notre organisation ne prétend pas devenir à elle seule, en comptant sur ses seules forces, l'alternative au capitalisme. Il serait non seulement prétentieux mais aussi dangereux de croire ou de feindre le contraire. Rejetant tout sectarisme et tout isolationnisme, nous voulons être une des forces unificatrices pour le mouvement révolutionnaire et le mouvement ouvrier. Dans les périodes de recul, l'unité de toutes et tous les anticapitalistes, l'ouverture au mouvement social, permettent la solidarité face à la répression et à une machine étatique qui traque des révolutionnaires. Dans les périodes de montée des luttes, cette unité favorise et amplifie l'action des révolutionnaires face à celles et ceux qui refusent et combattent la rupture avec le vieux monde. Mais cette unité ne doit pas masquer nos divergences idéologiques ou stratégiques qui ne manqueront pas de s'affirmer en période révolutionnaire.

5.3. Cette démarche ouverte vise à concrétiser une force de masse, qui pèsera à très grande échelle dans la société, aidant à la multiplication des contre-pouvoirs et préparant les conditions de la rupture révolutionnaire. Cela veut dire inscrire prioritairement ses interventions sur le terrain social, à la base de la société, reliant les luttes anti-patriarcales, écologistes, antiracistes, les luttes ouvrières, en leur proposant une perspective autogestionnaire. Un mouvement politico-social donc, et non pas un nouveau parti.

5.4. Des actions nouvelles sont nécessaires pour permettre l'expression et l'organisation des révoltes de la base de la société. Nous voulons activement y contribuer car ces pratiques communes permettront les réponses nécessaires, face aux menaces de l'extrême droite et aux illusions véhiculées par la "gauche" de gouvernement. Nous voulons devenir demain une force politique majeure, qui donne au courant libertaire "lutte de classes" une assise auprès des larges masses, et ce dans un mouvement révolutionnaire, s'inscrivant dans un mouvement ouvrier refondé et renouvelé.



## **Une organisation militante autogérée**

1. Notre organisation n'est pas un parti : elle n'a pas pour vocation de briguer les voix des électeurs et électrices.
2. L'activité essentielle de l'organisation est le développement et l'auto-organisation des luttes contre tous les systèmes de domination : par sa politique et par sa propagande, par sa réflexion collective, par la formation, par l'aide qu'elle apporte, par l'action de ses membres.
3. Elle œuvre à l'émergence d'un contre-pouvoir de la base de la société et à une rupture avec l'ordre capitaliste, patriarcal et raciste.

---

#### **4. Solidarité, luttes, autogestion**

- 4.1. Nous voulons également faire de notre organisation un espace privilégié de solidarité et d'entraide, notamment face à la répression.
- 4.2. L'organisation repose, et ce jusqu'à ce que les adhérentes et les adhérents en décident autrement, sur le présent *Manifeste*. Ni programme historique, ni déclaration de principe immuable, ce manifeste n'est en effet qu'un moment d'un processus théorique, pratique et organisationnel, qui contient lui-même une dynamique potentielle de dépassement.
- 4.3. Un contrat statutaire fixe les règles du fonctionnement de l'organisation et lie toutes et tous les membres librement associé-es. Les orientations stratégiques de l'organisation, ses prises de positions, ses décisions sont soumises aux débats, à la décision collective, aux votes de l'ensemble de l'organisation. Celle-ci constitue ainsi un terrain d'expérimentation pour la démocratie autogestionnaire et fédéraliste, en cohérence avec le projet communiste libertaire : nous voulons une société égalitaire, sans dirigeant, et nous nous efforçons de la faire vivre au sein de notre organisation.
- 4.4. Cette alternative en acte permet aux militantes et aux militants de posséder un réel vécu et une pratique autogestionnaires. Cela leur permet d'insuffler avec plus de facilité et d'assurance ces pratiques au sein des luttes et des mouvements sociaux, dans les collectifs, syndicats et associations dans lesquels ils et elles militent.

#### **5. Un fonctionnement en cohérence avec nos finalités**

- 5.1. L'organisation est donc une fédération autogérée, placée sous la responsabilité collective de l'ensemble de ses militantes et militants. Renversant l'image traditionnelle du parti hiérarchisé, mais sans nier la nécessité et l'importance des activités de coordination et d'animation de l'organisation, nous cherchons à établir un cadre de débat et d'intervention horizontal et décentralisé.
- 5.2. La pratique du mandatement permet de concilier élaboration collective et efficacité ; les mandats sont définis, contrôlés par les membres de l'organisation qui peuvent le cas échéant, révoquer les personnes mandatées.
- 5.3. L'organisation est un lieu pluriel où, sur un fond politique commun, une grande diversité d'opinions peut s'exprimer librement. S'il est naturel qu'elle se donne démocratiquement une orientation majoritaire, elle n'en garantit pas moins scrupuleusement les droits des minorités et des groupes locaux à l'expression, dans le débat interne bien sûr, mais aussi dans la presse de l'organisation, selon des modalités établies par le contrat statutaire.
- 5.4. L'organisation cherche la convergence des actions de ses membres dans un souci évident d'efficacité. Les militantes et les militants sont lié-es par leur mandat lorsqu'il s'agit de parler ou d'agir au nom de l'organisation mais, en dehors de cela, chacune et chacun peut agir selon ses choix personnels.
- 5.5. L'organisation se refuse à tout rapport de direction ou de substitution en direction des luttes des travailleuses, des travailleurs et de la population. Elle peut participer à l'organisation d'initiatives et de mobilisations. Les militantes et les militants de notre courant peuvent prendre toute leur place dans ces luttes. Mais la direction des luttes sociales doit rester sous le contrôle collectif de ceux et celles qui les font vivre. Notre combat est international et la construction de notre courant vise à une structuration internationale.



## Motion concernant le patrimoine politique d'AL et de la CGA

Au fil des années, des rencontres fédérales et des congrès, les militant·es d'AL et de la CGA ont construit une réflexion politique qu'il serait dommageable de jeter aux oubliettes pour repartir d'une page blanche avec une nouvelle organisation. Mais ce congrès de fondation ne peut évidemment pas tout relire et voter. Les textes les plus anciens peuvent parfois, avec une simple réactualisation, fixer une orientation pour la nouvelle organisation. Certains parmi les plus récents pourraient être repris quasiment tels quels.

Le processus que nous avons engagé dépasse la fusion de deux organisations libertaires, il s'agit de manière bien plus ambitieuse de fonder une nouvelle organisation libertaire où toute personne se reconnaissant dans les principes que nous défendons aurait sa place. Dans cette perspective, les militant·es d'AL et de la CGA se doivent de penser le processus d'adoption de leur patrimoine politique commun comme inclusif pour ces personnes qui souhaiteraient nous rejoindre. Ces nouveaux et nouvelles militant·es n'appartenant pas à cette double histoire ne peuvent être simples spectateurs et spectatrices de compromis trouvés entre les deux ex-organisations. Nous avons donc besoin d'une méthode qui permette une validation la plus rapide des textes faisant facilement unanimité, et d'un calendrier fixant les priorités d'examen des textes moins consensuels.

En effet les futurs collectifs d'animation de la nouvelle organisation (*Secrétariat Fédéral, Commission Journal, site...*) auront besoin de pouvoir s'appuyer sur ces textes de références pour construire l'expression au quotidien de la nouvelle organisation et faire face à l'actualité des luttes. Et plus l'organisation se développera et plus ses réactions politiques seront attendues !

Une *Commission d'évaluation* des textes est mise en place par le *Congrès*. Dès ce premier congrès de fondation de l'Allier, nous disposerons du *Manifeste*. Ce texte permettra de baliser en partie le travail de la *Commission* définie ci-dessous. Son premier travail sera d'établir trois listes de textes votés dans les *Congrès, Coordinations* et *RéCo* passées :

- Une liste des textes obsolètes : cela concerne les textes des deux organisations qui ne sont plus considérés aujourd'hui comme politiquement efficaces. Ils ne peuvent plus encadrer l'expression fédérale de la nouvelle organisation.
- Une liste des textes facilement unifiables et/ou actualisables : cela concerne les textes adoptés collectivement par les deux orgas qui se recoupent, et peuvent être fondus en une synthèse, ou alors les textes d'orientation qui n'ont pas d'équivalents dans l'autre organisation mais pour lesquels on pense qu'ils auront facilement leur place dans notre nouveau corpus de textes d'orientation ou nos motions.
- Une liste des textes qui ne feraient pas consensus spontanément : cela concerne les textes contradictoires, ou alors les textes d'orientation qui n'ont pas d'équivalents dans l'autre organisation mais pour lesquels on pense qu'ils n'auront pas facilement, en l'état, leur place dans notre nouveau corpus de textes d'orientation ou nos motions.

Ces trois listes seront établies pour être validées par la première *Coordination Fédérale* suivant le *Congrès*. Les textes étant classés par ordre d'urgence politique. Dès la première *CF*, une partie des textes de la seconde catégorie les plus facilement consensuels pourraient être soumis au vote après un rapide travail d'unification et d'actualisation.

La commission d'évaluation sera chargée de proposer au vote des *CF* suivantes les autres textes retravaillés en choisissant une double priorité : les plus urgents politiquement et les plus consensuels.

---

Ainsi les textes les moins consensuels seront traités en donnant le temps aux militant·es des deux ex-organisations et des nouveaux et nouvelles adhérent·es de se forger une vision commune des choses. Les synthèses actualisées n'excéderont pas 12 000 signes, et chaque synthèse adoptée sera ensuite publiée dans une double page du mensuel.

Si tout va bien, ce travail d'évaluation, de ré-écriture et de validation par l'ensemble des adhérent·es devrait être achevé avant le 2<sup>ème</sup> *Congrès* de la nouvelle organisation.

Le *Congrès* de juin 2019 ne fonde pas de commissions d'intervention. Ces commissions devront être mandatées à la première coordination fédérale suivant le congrès, sur la base de textes de cadrage de leur activité. Cependant, entre le congrès et la première *Coordination Fédérale*, les commissions et secteurs d'intervention existant déjà à l'AL et/ou à la CGA pourront continuer leurs activités ensemble sur la base des textes antérieurs. Elles pourront également être représentées au *Secrétariat Fédéral* de la nouvelle organisation. La première tâche de ces commissions sera alors de rédiger les textes de cadrage de leur activité. Ceci a pour but d'assurer la continuité du travail politique entre le *Congrès* de juin 2019 et la première *Coordination Fédérale* de la nouvelle organisation.



## Statuts de [nom de l'organisation]

### 1. Préambule

- 1.1. La [nom de l'organisation] résulte de la volonté d'unifier les communistes libertaires en une même organisation, regroupé·es autour du *Manifeste de* [nom de l'organisation] et des présents *Statuts*. La [nom de l'organisation] est une organisation fédéraliste autogérée dont le but est de mettre en place une société libérée de toutes les oppressions : une société communiste libertaire.

---

#### Vote n°32 ajouter :

---

#### **Texte proposé par AL - Nantes**

- 1.2. Aussi l'organisation est une organisation de personnes libres. En dehors de la vie de l'organisation, elles n'ont de comptes à rendre à l'organisation que relativement aux manquements à l'éthique de l'organisation, telle que définie à l'article 2.5.3.
- 1.3. Nous défendons l'auto-organisation ici et maintenant. Nos principes et statuts sont le reflet de notre projet de société communiste libertaire. C'est pourquoi ils définissent un fonctionnement qui repose sur le recours au mandatement et sur la solidarité à grande échelle ; un fonctionnement basé sur la démocratie directe, l'autogestion et le fédéralisme actant que les décisions sont prises horizontalement.
- 1.4. Le mouvement libertaire est issu du mouvement ouvrier. Cet héritage est à la base de notre combat pour un front des classes opprimées. En cela nous sommes partie prenante du mouvement révolutionnaire et nous sommes directement impliqués dans les luttes sociales et les mouvements populaires.
- 1.5. La [nom de l'organisation] est une organisation internationaliste, qui lutte pour l'émancipation de toutes et tous. Elle participe à la construction de réseaux internationaux communistes libertaires.
- 1.6. Afin de diffuser les principes politiques qu'elle défend, la [nom de l'organisation] se dote de moyens d'expression tournés vers l'extérieur comme le site internet et le journal, les réseaux sociaux, l'édition d'ouvrages et de brochures.

### 2. Membres

#### 2.1. Le contrat militant

- 2.1.1. Les membres de l'organisation se regroupent autour des principes politiques définis dans le *Manifeste* et des modes de fonctionnement définis dans les présents *Statuts*.
- 2.1.2. Les membres sont liés par un contrat militant qui fonde la liberté politique au sein de l'organisation. Il constitue une somme de droits et d'engagements définis collectivement par les présents *Statuts*. Ce contrat constitue l'assurance pour chaque membre que son action n'est pas qu'individuelle, mais qu'elle s'inscrit dans un cadre collectif qui en multiplie l'impact.
- 2.1.3. Ce contrat repose sur une base politique et dépasse les affinités interpersonnelles. En conséquence, l'absence de ces dernières entre deux membres ne saurait les empêcher de remplir leurs engagements envers leurs camarades et envers l'organisation.

#### 2.2. L'engagement

- 2.2.1. Afin de coordonner leur action collective, les membres se regroupent sur une base géographique pour former des *Groupes Locaux* tels que décrits dans la partie 3.
- 2.2.2. Pour faire vivre le fédéralisme, les interactions horizontales entre membres de plusieurs *Groupes Locaux* sont non seulement prévues mais recommandées.

- 
- 2.2.3. Les sympathisant·es relèvent du *Groupe Local* le plus proche. Ceci a pour but de s'assurer que leur prise en charge est adaptée à chaque contexte local.
- 2.2.4. L'organisation organise une liste de souscription fédérale afin de participer à son financement.
- 2.2.5. L'organisation et les *Groupes Locaux* sont responsables chacun pour ce qui les concerne d'informer les sympathisant·es, souscripteurs et souscriptrices des activités et des productions de l'organisation. Cela doit favoriser leurs interactions avec ceux-ci pour rendre possible une plus grande implication de leur part.

### 2.3. **Les conditions d'adhésion**

- 2.3.1. Est membre de l'organisation toute personne qui paie une cotisation, se reconnaît dans l'action de l'organisation, dans son fonctionnement ainsi que dans ses orientations, et souhaite intervenir politiquement pour en réaliser le projet de société.

---

#### **Vote n°33**

---

#### **Texte proposé par AL-CGA 72, ajouter :**

L'adhésion est impossible pour les personnes qui en exploitent d'autres :

- les propriétaires loueurs ou loueuses ;
- les employeurs et employeuses (sauf pour la garde des enfants et les aides aux personnes dépendantes) ;
- les actionnaires ;
- les membres des forces répressives de l'État.

- 2.3.2. L'adhésion à l'organisation est exclusive de l'adhésion à une autre organisation politique.
- 2.3.3. Les membres s'engagent à respecter les règles collectivement établies contenues dans les présents *Statuts*.
- 2.3.4. [INSÉRER ICI MODALITÉS DE COTISATIONS]
- 2.3.5. L'adhésion est approuvée par le *Groupe Local*, auquel il revient d'apprécier la compatibilité des pratiques et principes politiques des candidat·es avec ceux de l'organisation.
- 2.3.6. En cas de membres isolé·es, ceux-ci sont associé·es au *Groupe Local* le plus proche, qui entérine leur adhésion. Les membres isolé·es doivent tenter de susciter un *Groupe Local*.
- 2.3.7. Si un groupe déjà constitué souhaite adhérer à l'organisation sur un département où aucun *Groupe Local* n'existe, les contacts sont alors gérés par le *Secrétariat Fédéral*. C'est ensuite une *Coordination Fédérale* ou un *Congrès* qui statue sur cette demande d'adhésion.
- 2.3.8. Chaque membre de l'organisation peut et est encouragé·e dans la mesure de ses possibilités à :
- (a) Participer aux débats et aux prises de décision, avec droit de vote, et ce tant au niveau local qu'au niveau fédéral ;
  - (b) Participer au travail collectif de la *Fédération* ;
  - (c) Appliquer, contrôler et exiger l'application des *Statuts* et des orientations de l'organisation ;
  - (d) Participer aux formations de l'organisation ;
  - (e) Participer au financement des activités de l'organisation.

L'organisation organise un parcours de formation de base pour toutes et tous les membres, nouveaux et nouvelles comme plus ancien·nes. Le contenu de ce parcours est élaboré et décidé collectivement. L'objectif visé est que toutes et tous aient en main les outils pour militer au sein de l'organisation et en dehors.

---

---

## 2.4. Fin de l'adhésion

- 2.4.1. L'adhésion se termine par le décès, la démission ou l'exclusion d'un·e membre.
- 2.4.2. Le *Groupe Local* doit informer la *Fédération* de la fin d'une adhésion, de ses circonstances et de son motif.
- 2.4.3. Le *Groupe Local* doit informer la ou le membre concerné·e de son exclusion, en précisant ses circonstances et son motif.
- 2.4.4. Un·e membre peut démissionner par simple communication à son *Groupe Local*.

---

### **Vote n°34 (remplace §2.2.1 à 2.4.1)**

---

#### **Texte proposé par Hugues (AL - St Denis), Emmy, Damien, Marieau (AL - Grand Paris Sud), proposition de nouvelles formes d'engagement :**

2.2.1. L'organisation propose plusieurs formes d'engagement, selon le degré d'implication désiré par le ou la membre de l'organisation :

(a) Sympathisant·e : les sympathisant·es regroupent l'ensemble des individus, qui soutiennent l'organisation moralement, physiquement, ou financièrement, sans pour autant participer de manière continue à son fonctionnement interne, à ses activités et à l'élaboration de sa stratégie. Ce soutien peut prendre différentes formes : abonnement aux publications de l'organisation, souscription financière, inscription de manière ponctuelle ou régulière dans le fonctionnement d'un groupe local ou d'une ou plusieurs activités menées par le groupe local (lutte, apparitions, etc...). Le ou la sympathisant·e peut participer aux activités locales des groupes. On ne peut exiger du ou de la sympathisant·e plus d'engagements que celui qu'il/elle décide. On doit prendre son avis en compte lors des discussions stratégiques, néanmoins il/elle ne possède pas de droit de délibération et de vote dans l'organisation ;

(b) Militant·e·es local·es : les militant·es locaux·les sont engagé·es dans un groupe local. Ils/elles partagent le positionnement politique de l'organisation, et sont intégré·es dans un groupe local, et si ils/elles le souhaitent sur un ou des fronts de l'organisation. Ils/Elles participent à l'animation, à la réflexion et à l'action au sein du groupe local et du ou des fronts de luttes, et à leur financement par une contribution. Ils/Elles amènent leur réflexion lors des débats au sein de l'organisation, et celle-ci est prise en compte dans l'élaboration des comptes rendus et des décisions fédérales. Ils/Elles peuvent assumer un mandat au sein des différentes instances locales à différentes échelles mises en place par l'organisation ou le groupe, et participer aux formations proposées par l'organisation. Néanmoins, ils ou elles ne désirent pas s'engager au delà au sein de l'organisation et prendre part à l'intégralité de son fonctionnement. Ils/Elles ne peuvent donc pas prendre part au vote lors des décisions fédérales ni assumer un mandat fédéral.

c) Militant·es fédéral·es : Les militant·es fédéraux·les souhaitent prendre part à l'intégralité de la vie et du fonctionnement de l'organisation. Ils souhaitent prendre des responsabilités dans l'animation de son fonctionnement technique et de ses activités politiques. Au niveau local et fédéral, ils/ elles peuvent et s'engagent à prendre part à l'ensemble des activités de l'organisation. Ils se forment de manière continue au sein et en dehors de l'organisation, et se prépare à former les nouveaux·elles militant·es. Ils participent financièrement au fonctionnement local et fédéral. Ils portent de manière concrète les stratégies de l'organisation en participant et en animant les différents fronts de luttes portés de manière fédérale. En contrepartie de ce haut degrés d'engagement, ils ont une capacité complète et entière de délibération et de décision sur les stratégies globales de l'organisation.

- 
- 2.2.2. Ces différentes formes d'engagement ne sont ni définitives, ni ne peuvent être imposées. Elles dépendent uniquement du degrés d'engagement que le membre de l'organisation définit lors de la manifestation de sa volonté de s'engager. Ce degré d'engagement ne peut être imposé par l'organisation. Il n'est pas relié au degrés de participation financière au fonctionnement, mais à l'implication effective en son sein. Il appartient au militant, par autodiscipline, d'indiquer à son groupe et au reste de l'organisation s'il souhaite passer d'une forme à l'autre d'engagement auprès du reste de l'organisation avec laquelle il est en contact au regard de sa forme d'engagement précédente (groupe local ou instance fédérale).
- 2.2.3. Afin de coordonner leur action collective, les membres se regroupent sur une base géographique pour former des *Groupes Locaux* tels que décrits dans la partie 3.
- 2.2.4. Pour faire vivre le fédéralisme, les interactions horizontales entre membres de plusieurs *Groupes Locaux* sont non seulement prévues mais recommandées.
- 2.2.5. Les sympathisant·e·s relèvent du *Groupe Local* le plus proche. Ceci a pour but de s'assurer que leur prise en charge est adaptée à chaque contexte local. Chaque groupe local est responsable de l'information envers les sympathisant·es et les militant·es locaux·les des activités et de l'actualité fédérale afin de favoriser au mieux leur implication.
- 2.3. Les conditions d'adhésion**
- 2.3.1. L'adhésion militante concerne les militants locaux et fédéraux. La première condition part de la volonté d'engagement pour défendre les orientations politiques de l'organisation et de participer à son fonctionnement au niveau local et/ou fédéral. Le/ La militant·e s'engage en premier lieu à respecter les règles collectives établies contenues dans les statuts. L'adhésion militante est exclusive de l'adhésion a une autre organisation politique. Avant adhésion, chaque futur·e militant·e doit être informé·e des dits statuts ainsi que des différentes conditions d'adhésion.
- 2.3.2. Une des obligations militantes est de participer de manière régulière à son fonctionnement financier à travers une cotisation.
- 2.3.3. Cette cotisation se divise en une partie locale et une partie fédérale. Les militant·es locaux·les et fédéraux·les doivent s'acquitter de la partie locale. Cette partie est fixée localement par le groupe local en fonction de ses besoins. Elle doit prendre en compte la variété des situations sociales possibles et être égalitaire. Elle ne peut dépasser le montant de la cotisation fédérale. La cotisation fédérale est acquittée par les militant·es fédéraux·les. Elle est fixée au niveau fédéral selon les modalités suivantes " insérez modalité de cotisation" En cas de non versement de cotisations pendant 6 mois, la question de la démission de l'adhérent.e concerné.e se pose. Dans ce cas son CAL doit la/le contacter afin d'en comprendre les raisons et de voir si une solution peut-être trouvée ou non. Dans le cas d'un problème financier, le groupe local se met en lien avec la commission trésorerie fédérale pour trouver une solution. En cas de difficultés personnelles pouvant rendre difficile l'investissement de l'adhérent.e, lui est alors proposé soit de devenir sympathisant.e de l'organisation, soit d'effectuer une période de pause pour une durée de X mois pendant lesquelles elle/il restera sur les listes, pourra potentiellement participer à la vie locale ou aux réunions mais ne pourra avoir qu'un avis consultatif. À la fin de cette période, soit l'adhérent.e se régularise et reste dans l'organisation soit iel sera considéré.e comme démissionnaire.
- 2.3.4. Les autres obligations militantes sont pour les membres, selon leur degré d'engagement :

- 
- Participer aux activités locales et fédérales de l'organisation ;
  - Participer aux débats et à l'élaboration de la stratégie politique locale et fédérale et user de son droit de délibération correspondant ;
  - Participer aux formations de l'organisation ;
  - Participer de manière directe et indirecte au financement des activités de l'organisation.

2.3.5. L'adhésion locale est gérée par le groupe local, auquel il revient d'apprécier la compatibilité des pratiques et principes politiques des candidats avec l'organisation.

2.3.6. L'adhésion fédérale est gérée par le groupe local, qui doit référer des demandes et des adhésions finalisées au niveau fédéral. Aucun nouveau/nouvelle adhérent-e ne peut directement être militant-e fédéral-e. Une période d'intégration en tant que militant local de trois mois minimum est requise avant de pouvoir demander son intégration fédérale. Cette demande se fait au sein du groupe local, qui doit la transmettre à l'ensemble de l'organisation, avec un avis collectif. Si aucune opposition n'est formulée, et qu'aucun empêchement antérieur n'empêche cette adhésion, le militant intègre de manière pleine et entière l'organisation. Une opposition peut être formulée. Elle doit être portée par au minimum un groupe local et dix militant-es fédéraux-les, et assortie d'un texte argumenté expliquant le refus. Dans ce cadre, l'intégration du militant au niveau fédéral est ajournée jusqu'à la prochaine coordination fédérale, où un débat contradictoire a lieu. À l'issue du débat, si l'opposition persiste et que l'adhésion a toujours cours, un vote a lieu. Si l'opposition à l'adhésion remporte 2/3 des suffrages exprimés, alors celle-ci est refusée, et ne peut être ré-étudiée qu'après 1 an d'attente. Si la majorité (50%) se prononce contre l'adhésion, celle-ci est ajournée, à minima jusqu'à la prochaine coordination fédérale.

2.3.7. En cas de membres isolé-es, ceux-ci sont rattaché-es à un groupe local le plus proche, qui est en charge de son intégration et de son processus d'adhésion. Le groupe local aide les militant-es fédéraux-les isolé-es à créer de nouveaux groupes locaux.

2.3.8. Si un groupe déjà constitué souhaite adhérer à l'organisation là où aucun groupe local n'existe, c'est le secrétariat fédéral qui se charge de cette adhésion collective. C'est ensuite une coordination fédérale qui statue et valide cette demande. Suite à la demande, une période d'intégration temporaire de trois mois est alors enclenchée, qui donne lieu à un bilan adressé à l'ensemble de l'organisation lors de la coordination fédérale suivante. Selon ce bilan, une opposition à l'adhésion définitive peut être formulée. Elle doit être argumentée et avoir le soutien d'un groupe local et dix militant-es fédéraux-les. À l'issue de cette période, en l'absence d'opposition dans l'organisation, les membres de ce groupe qui le souhaitent peuvent devenir militant-es fédéraux-les. S'il y a une opposition, il y a alors débat contradictoire suivie d'un vote, où l'adhésion du groupe est alors validée, ajournée ou annulée selon les mêmes modalités que pour une adhésion individuelle.

2.3.9. L'organisation organise un parcours de formation de base pour toutes et tous les membres, nouveaux et nouvelles comme plus anciens et plus anciennes. Le contenu de ce parcours est élaboré et décidé collectivement. L'objectif visé est que toutes et tous aient en main les outils pour militer au sein de l'organisation et en dehors.

---

## 2.4. Les sympathisant·es

- 2.4.1. Afin d'augmenter sans cesse l'audience de l'organisation ainsi que son impact dans les mouvements sociaux, il est indispensable d'organiser la prise en charge des sympathisant·es
- 2.4.2. Les *Groupes Locaux* prennent en charge les sympathisant·es et sont encouragés à faire des bilans réguliers des outils qu'ils et elles mettent en place. Ces bilans ont pour but de faire progresser les pratiques de l'organisation dans son ensemble.
- 2.4.3. Ces outils doivent permettre l'implication croissante du plus grand nombre et au plus haut niveau dans l'action politique de l'organisation.
- 2.4.4. Un suivi attentif de ses sympathisant·es doit permettre de connaître leur évolution politique théorique et pratique afin de leur proposer des activités qui les motivent à s'impliquer et à adhérer.
- 2.4.5. En tout état de cause, la *Fédération* et ses *Groupes Locaux* doivent toujours se préoccuper de la formation et de l'orientation des sympathisant·es et des membres de telle sorte que cela puisse leur permettre de modifier leur niveau d'engagement, s'ils ou elles le désirent

## 2.5. Fin de l'adhésion

- 2.5.1. L'adhésion se termine par le décès, la démission ou l'exclusion d'un·e membre, c'est à dire militant·es ou sympathisant·es.

## 2.5. Résolution des conflits et exclusion

- 2.5.1. Les problèmes individuels sont gérés en premier lieu dans les *Groupes Locaux* car ils connaissent le ou la membre et le contexte dans lequel elle ou il évolue. Ils sont également les plus à même d'apprécier les conséquences des mesures prises pour résoudre ces problèmes. Si cette gestion n'est pas satisfaisante, la *Fédération* peut intervenir en recours, mais cela nécessite alors d'établir un dossier qui permette à toute l'organisation de saisir les éléments de contexte indispensables à un jugement éclairé.
- 2.5.2. L'exclusion peut être prononcée si et seulement si le ou la membre rompt le contrat militant. Cette rupture peut prendre plusieurs formes :
- (a) manquement aux règles et à l'éthique de l'organisation, car cela rend impossible de militer dans un même cadre collectif ;
  - (b) nuire gravement à l'organisation ;
  - (c) adhérer à une autre organisation politique, car cela provoque un conflit d'intérêt ;
  - (d) militer avec ou se présenter sur une liste, coalition ou variante électorale sans l'approbation d'une *Coordination Fédérale* ;
  - (e) militer avec une autre organisation politique, coalition ou variante, sans l'approbation du *Groupe Local*, car le travail unitaire relève de sa compétence.

---

### Vote n°35

---

**Amendement proposé par Hugues (AL - St Denis), Emmy, Damien, Marieau (AL - Grand Paris Sud) + CGA - Lyon + AL - Auvergne et CGA - Clermont-Ferrand remplace (d)**

- 2.5.2. (d) militer avec ou se présenter sur une liste, coalition ou variante électorale ;

**Amendement proposé par AL - Nantes ajoute dans (a), (c) et (d), supprime (e) et ajoute une phrase**

2.5.2. (a) manquement aux règles et à l'éthique de l'organisation telles que définies à l'article 2.5.3, car cela rend impossible de militer dans un même cadre collectif ;  
(b) nuire gravement à l'organisation ;  
(c) adhérer à un parti politique, car cela provoque un conflit d'intérêt ;  
(d) militer avec ou se présenter sur une liste, coalition ou variante électorale en tant que membre.  
L'exclusion peut concerner un·e membre ou l'ensemble d'un groupe local.

2.5.3. Le manquement à l'éthique concerne en particulier tout acte, commis par un·e membre, visant à renforcer une oppression ou à imposer une domination physique ou morale, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.

**2.5.4. Procédure de résolution des conflits**

2.5.4.1 Un·e membre peut porter à la connaissance d'un *Groupe Local* des faits face auxquels il ou elle estime que des mesures doivent être prises. Le *Groupe Local* est tenu d'accuser réception de ces informations sous un délai de 1 mois et d'informer des mesures qu'il aura prises en conséquences sous un délai de 2 mois.

2.5.4.2 Si l'exclusion d'un·e membre est envisagée comme l'une des mesures adaptées à la situation, pour être effective celle-ci doit être votée par le *Groupe Local*, à la majorité des 2/3.

2.5.4.3 Suite à l'annonce des mesures prises ou à l'épuisement de l'un des délais mentionnés plus haut, la *Fédération* peut être saisie pour un recours par un·e membre ou par la personne exclue.

2.5.4.4 Une médiation pourra être demandée à la *Fédération* par un·e membre du groupe, la personne exclue si tel est le cas ou le groupe dans son ensemble. La *Commission aux Relations intérieures* est chargée d'accuser réception de la plainte et de constituer une *Commission de médiation* avec des militant·es extérieur·es au *Groupe Local* qu'elle jugera la plus appropriée. En cas de problème de sexisme ou de racisme, les *Commissions d'intervention* concernées seront sollicitées en priorité.

2.5.4.5 En cas de recours, un dossier rédigé par la *Commission de médiation* réunissant tous les éléments doit parvenir à l'ensemble des membres. Pour être effective, l'exclusion doit être votée par au moins les 2/3 des mandats lors d'une *Coordination Fédérale* ou d'un *Congrès* (ordinaire ou extraordinaire), suivi d'une confirmation du vote dans les *Groupes Locaux*, avec la possibilité d'une nouvelle expression écrite des différentes parties.

**2.5.5. Procédure d'exclusion en cas d'agression sexuelle**

2.5.5.1 Dans le cas particulier où un ou des membres sont accusés d'agression sexuelle, le *Secrétariat Fédéral* est saisi de la question et met en place une procédure. Sous le contrôle a posteriori d'une *Coordination Fédérale*, cette procédure doit respecter les principes suivants :

(a) une commission non mixte est constituée pour réunir les différents éléments et témoignages ;

(b) le ou les membres accusés sont suspendus de l'organisation pendant la durée de récolte des différents éléments et la rencontre avec les différent·es protagonistes ;

(c) la victime (ce qui n'est pas un état permanent mais une situation à un moment donné) est écoutée, soutenue, entourée. Par ailleurs, elle est accompagnée

---

moralement, matériellement et financièrement par l'organisation si elle souhaite porter plainte.

- 2.5.5.2 La *Commission* rédige un rapport sur les faits et le contexte, en ne livrant de détails qu'avec l'accord explicite de la personne ayant subi l'agression. Le rapport doit veiller à l'anonymisation des différentes personnes et doit se conclure par un avis de la *Commission* sur les suites à donner : exclusion définitive, réintégration après probation ou réintégration immédiate.
- 2.5.5.3 Sur la base de ce rapport, la *Coordination Fédérale* se prononce sur la recommandation de la *Commission*. Avant le scrutin de la *Coordination Fédérale*, un vote des femmes, à titre indicatif, peut être organisé ; si l'exclusion est proposée, le scrutin se déroule dans l'ordre suivant :
- (a) vote sur l'exclusion, qui requiert les 2/3 des mandats exprimés ;
  - (b) si les 2/3 ne sont pas atteints, un second vote a lieu sur la réintégration immédiate, qui requiert les 2/3 des mandats exprimés ;
  - (c) si les 2/3 ne sont pas atteints, la voie est ouverte à une réintégration après probation.
  - (d) En cas d'exclusion, la Fédération communiquera publiquement le nom de l'agresseur.
- 2.5.5.4 Dans le troisième cas, une procédure de probation doit être mise en place. Le membre devra se former aux problèmes posés par la culture du viol, au consentement et à l'antipatriarcat de manière générale. La réintégration ne peut être effective que sur accord explicite de la personne ayant subi l'agression, qu'elle fasse ou non partie de l'organisation. Les femmes de l'organisation seront consultées pour savoir si elles peuvent continuer à militer aux côtés de cette personne.
- 2.5.5.5 L'ensemble de la procédure est toujours valable en cas de démission de l'agresseur supposé avant que la Fédération n'ait traité le problème.

### 2.5.6. Procédure de réintégration

- 2.5.6.1 L'exclusion de l'organisation n'est pas forcément définitive. Une ré-adhésion peut être demandée au bout de 10 ans (puis tous les 5 ans si refusée), sous plusieurs conditions :
- (a) L'éventuelle ré-adhésion du ou de la membre exclu·e sera réétudiée par une *Commission* formée pour l'occasion (une *Commission* non-mixte si l'exclusion résulte d'une agression ou de comportements sexistes). Le ou la membre exclu·e devra prouver qu'il ou elle a fait réparation et modifié radicalement son comportement quant aux faits et attitudes ayant conduit à son exclusion ;
  - (b) Sa demande de ré-adhésion devra être approuvée par les victimes de ses actes et par les membres du *Groupe Local* dans lequel il ou elle sera réintégré·e ;
  - (c) Elle devra ensuite être approuvée aux 2/3 des mandats exprimés lors d'une *Coordination Fédérale*. Si la ré-adhésion est acceptée, la personne reste sympathisante pendant 1 an. Elle est pleinement réintégrée au terme de ce délai, sauf avis contraire de son *Groupe Local* de rattachement.

## 3. Principes généraux d'organisation

### 3.1. Fédéralisme autogestionnaire

- 3.1.1. Le fédéralisme repose sur la coordination des membres et des *Groupes Locaux* pour une intervention collective orientée vers un objectif commun. Le fédéralisme autogestionnaire permet d'éviter deux écueils : celui de la bureaucratisation et celui de la fragmentation de l'activité politique. L'ensemble des activités fédérales sont soumises à une démarche autogestionnaire, où le pouvoir n'échappe pas aux *Groupes Locaux*. Ceux-ci sont fédérés et interdépendants.

---

Ils respectent la volonté collective exprimée démocratiquement sur les questions dépassant le cadre local, mais ne sont pas soumis à une autorité supérieure qui monopoliserait le pouvoir et l'exercerait de façon séparée, du haut vers le bas.

- 3.1.2. Dans le fédéralisme autogestionnaire, les décisions se prennent à l'échelle où elles sont appliquées, par celles et ceux qui vont les appliquer collectivement. Avant de prendre une décision, chaque participant·e, *Groupe Local* ou membre, peut indiquer si elle lui semble pertinente et s'il ou elle a la possibilité de l'appliquer ; ainsi la décision collective peut être prise en ayant toutes les informations à disposition.

### 3.2. **Prise d'initiative et formalisation**

- 3.2.1. Les *Groupes Locaux* comme les membres sont encouragé·es à prendre des initiatives, car celles-ci sont indispensables au bon fonctionnement en autogestion. La prise d'initiative permet d'impulser une dynamique, d'expérimenter, de faire face aux situations imprévues. Elle doit respecter les règles collectives, qui doivent en retour lui laisser une place. La prise d'initiative, si elle aboutit à un résultat désirable, doit être généralisée en formalisant cette pratique dans les fonctionnements de l'organisation.
- 3.2.2. La formalisation est un processus continu de respect des règles collectives et d'élaboration collective de ces mêmes règles. Cette formalisation est le support d'un partage des tâches autogestionnaire et permet d'éviter que la charge mentale de l'organisation ne repose sur un nombre réduit de membres. Ce processus permet d'identifier les rapports de pouvoir ainsi que les dysfonctionnements, et donc de combattre les prises de pouvoir au sein de l'organisation.
- 3.2.3. Les fonctionnements de l'organisation sont formalisés dans ses *Statuts* et son *Règlement Intérieur*.

### 3.3. **Formation**

- 3.3.1. La formation a pour objectif principal d'accroître les connaissances théoriques et pratiques des membres de l'organisation. Elle apporte du soutien aux nouveaux et nouvelles membres afin de réduire autant que possible les différences de niveau de formation au sein de l'organisation, réduisant ainsi les rapports de pouvoir liés aux savoirs. La formation politique favorise le développement théorique et pratique de l'organisation et en assure l'unité.
- 3.3.2. La formation permet d'assurer la continuité et le développement de l'organisation en donnant à toutes et tous une compréhension de son fonctionnement, de son histoire, de ses principes et de ses objectifs.
- 3.3.3. La formation permet de prendre des décisions éclairées et de les appliquer efficacement.
- 3.3.4. Les *Groupes Locaux* doivent assurer la formation de leurs militant·es mais la *Fédération* est aussi responsable de la formation de ses membres. Elle organise des formations fédérales et met à disposition des membres les moyens nécessaires à leur auto-formation.
- 3.3.5. La *Fédération* met à disposition des *Groupes Locaux* les outils nécessaires à l'organisation de formations internes.
- 3.3.6. La *Fédération* mutualise les outils élaborés par les *Groupes Locaux* pour la formation de leurs sympathisant·e·s.
- 3.3.7. Le contenu des formations fédérales est élaboré et décidé collectivement.
- 3.3.8. Si les points de vue divergent sur un sujet politique, des débats contradictoires peuvent être organisés avant qu'une décision soit prise sur la question en *Coordination Fédérale* ou en *Congrès*.

### 3.4. **Les mandats**

- 3.4.1. Les mandats sont des tâches décidées collectivement dans un but précis, et dont la réalisation est confiée à des *Groupes Locaux* ou à des membres. Les mandaté·e·s

---

agissent dans le strict respect d'un mandat impératif compris non seulement comme l'exécution des décisions prises, mais également comme l'application des orientations stratégiques contenues dans le *Manifeste* et des décisions prises en *Congrès* ou en *Coordination Fédérale*.

- 3.4.2. Les mandats sont régis par les principes suivants : rotation, précision, contrôle et possibilité de révocation.
- 3.4.3. Les mandaté·e·s peuvent être révoqué·e·s par l'instance qui les a mandaté·e·s. Si nécessaire, celle-ci doit également répartir à nouveau les mandats en veillant à un partage équilibré des tâches à accomplir.
- 3.4.4. Les mandaté·e·s rendent compte de leur mandat en amont de chaque *Coordination Fédérale*, y compris en cas de non-réalisation.
- 3.4.5. Pour que les tâches puissent être exécutées dans les meilleures conditions, les mandats doivent être cadrés avec précision aussi bien politiquement que techniquement. Ce cadrage des mandats fait partie intégrante du mandatement. Régulièrement, les mandats seront modifiés par décision collective pour mieux s'adapter aux conditions nouvelles et les précisions utiles seront apportées. Ces demandes de précisions ou de modification peuvent être à l'initiative des mandaté·e·s ou de n'importe quel autre membre de l'organisation qui les jugerait nécessaires.
- 3.4.6. Pour garantir un fonctionnement autogestionnaire, il est nécessaire d'assurer une transparence et un contrôle démocratique. Ainsi, les membres conservent une vision et une maîtrise collective du fonctionnement de l'organisation, à tous les niveaux. Un contrôle effectif des mandats permet de lutter contre la spécialisation, le centralisme et la bureaucratisation. Il permet également d'encourager la participation au fonctionnement de l'organisation, à tous les niveaux.
- 3.4.7. À l'échéance de rotation d'un mandat ou lorsque celui-ci se termine, les mandaté·e·s produisent un bilan de leur mandat devant l'instance qui les a mandaté·e·s. Elles et ils apportent une analyse politique du mandat et de ses conditions de réalisation ainsi que des propositions d'évolution du mandat. Ce bilan est ensuite complété et amendé si nécessaire par les autres membres afin de parvenir à un bilan collectif qui permettra une meilleure définition du mandat. À la lumière de ce bilan, la stratégie et l'analyse politique pourront être améliorées collectivement.

### 3.5. **Cohérence stratégique et pratique**

- 3.5.1. L'organisation vise à une cohérence stratégique et pratique afin de coordonner les actions de ses membres et d'en maximiser l'impact.
  - 3.5.2. Cette cohérence peut être obtenue en réunissant deux conditions :
    - (a) les décisions doivent être adaptées aux différentes réalités vécues par les différents groupes et militant.es de l'organisation et approuvées de la manière la plus large possible, selon les modalités définies parties 4.1 et 4.2 pour pouvoir ensuite être appliquées aussi volontairement et largement que possible ;
    - (b) les membres et les *Groupes Locaux* font de l'application des décisions collectives une priorité.
  - 3.5.3. Les *Groupes Locaux* sont responsables de la prise de décision dans leur zone géographique, dans le cadre des orientations globales définies par le *Manifeste*, les *Congrès* et les *Coordinations Fédérales*.
  - 3.5.4. À l'exception des cas prévus par l'article 3.6.2 des présents *Statuts*, l'action des *Groupes Locaux* ne doit pas entraver l'application des décisions fédérales.
  - 3.5.5. Les membres sont encouragé·e·s à agir dans le cadre des décisions de leur *Groupe Local* ainsi que des orientations globales définies par le *Manifeste*, les *Congrès* et les *Coordinations Fédérales*.
  - 3.5.6. À l'exception des cas prévus par l'article 3.6.2 des présents statuts, l'action individuelle des membres ne doit pas entraver l'application des décisions collectives.
-

---

## 3.6. L'expression fédérale

### 3.6.1. La position fédérale

- 3.6.1.1 La position fédérale est définie par le *Manifeste*, les *Congrès* et les *Coordinations Fédérales*. Elle résulte d'une construction collective et évolue au fil du temps.
- 3.6.1.2 Les décisions politiques qui engagent la position fédérale de l'organisation sont défendues publiquement par la presse fédérale et le *Secrétariat Fédéral*.
- 3.6.1.3 La presse fédérale défend la position fédérale, mais elle permet également l'expression libre des *Groupes Locaux*, ainsi que des membres minoritaires. Le principe est acquis de droit, la charte de la presse en précisant les modalités.

### 3.6.2. Clause de réserve et expression publique des divergences

- 3.6.2.1 Lorsqu'un groupe local ne partage pas la position fédérale, il peut ne pas la défendre localement. S'il exprime publiquement une position divergente, il doit explicitement signaler, sur le même support, qu'il s'agit d'une position minoritaire, et citer la position fédérale.
- 3.6.2.2 Si un *Groupe Local* s'exprime sur un sujet concernant spécifiquement son champ d'intervention, la *Fédération* ne peut exprimer une position contraire. Le *Secrétariat Fédéral* relaie l'expression locale mais peut faire usage du droit de réserve en ne la relayant pas.
- 3.6.2.3 Les *Groupes Locaux* ne peuvent en aucun cas mettre la *Fédération* devant le fait accompli en prenant publiquement des positions ayant des implications politiques globales.

---

### Vote n°37

---

#### **Suppression de l'article 3.7 par AL-CGA Lyon**

### 3.7. Le recours aux permanent·e·s

- 3.7.1. Le recours à des permanent·e·s par la *Fédération* peut se faire à deux conditions :
  - (a) il s'agit d'une tâche, technique, indispensable au bon fonctionnement et à la pérennité de l'organisation ;
  - (b) on ne trouve personne pour assurer volontairement ces tâches.

---

### Vote n°38

---

#### **Amendement proposé par AL - Auvergne et CGA - Clermont-Ferrand ajoute**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>3.7.1. Le recours à des permanent·e·s par la <i>Fédération</i> peut se faire à quatre conditions :<ul style="list-style-type: none"><li>(a) il s'agit d'une tâche, uniquement technique[...]</li><li>(b) dans la limite d'un mi-temps par mandaté·e</li><li>(c) dans la limite de deux ans renouvelables deux fois lors des <i>Congrès</i></li></ul></li></ul> |
|--|
- 3.7.2. Les permanent·e·s sont mandaté·es parmi les membres de l'organisation par les *Congrès* et les *Coordinations Fédérales*, qui sont responsables de leur renouvellement et peuvent prononcer leur licenciement. Ils et elles sont placé·e·s sous la responsabilité du *Secrétariat Fédéral* qu'ils et elles aident par un travail en premier lieu technique.
  - 3.7.3. Les permanent·e·s peuvent être membres du *Secrétariat Fédéral*, ces mandats étant indépendants. Ni le *Secrétariat Fédéral*, ni aucune des *Commission de fonctionnement* ne peuvent être composées majoritairement de permanent·e·s de l'organisation.

---

---

### Vote n°39

---

#### **Amendement proposé par AL - Grand Paris Sud remplace le §3.7.3**

Les permanent·e·s ne sont pas membres du Secrétariat Fédéral, ces mandats étant indépendants. Il n'est pas possible pour un·e permanent·e d'assumer un mandat fédéral.

3.7.4. Les permanent·e·s bénéficient d'un contrat de travail.

---

### Vote n°40

---

#### **Amendement proposé par AL - Auvergne et CGA - Clermont, remplace le §3.7.4**

Les permanent·e·s bénéficient d'un contrat de travail (Contrat à Durée Déterminée) avec des tâches à réaliser définies dans une fiche de poste décidée en Congrès ou en Coordination Fédérale.

#### **3.8. La pratique de la non-mixité**

- 3.8.1. Afin de lutter contre la perpétuation des oppressions structurelles au sein de l'organisation, les réunions en non-mixité sont de droit pour les membres subissant une oppression structurelle, telle que définie dans le *Manifeste*, et ce à tous les niveaux de l'organisation.
- 3.8.2. Cette non-mixité vise entre autres à permettre d'aborder des thématiques ou des expériences qui pourraient être difficiles à exprimer en mixité, de prendre conscience par l'échange du caractère structurel d'agissements ou d'un fonctionnement discriminant, d'identifier les formes les plus insidieuses des oppressions, sans risquer la minimisation de leurs vécus.
- 3.8.3. Suite à une réunion en non-mixité, l'opportunité d'un retour en mixité par le biais d'une expression collective sera laissée à l'appréciation des participant·e·s.
- 3.8.4. Dans la mesure du possible, l'ensemble des membres subissant une oppression structurelle donnée devraient être informé·e·s de la teneur des débats qui ont lieu en non-mixité.

#### **3.9. Bilan de l'application des décisions collectives**

- 3.9.1. L'application des décisions fédérales fait l'objet d'un bilan collectif régulier, a minima à chaque *Congrès*.
- 3.9.2. Ce bilan permet de tirer collectivement des conséquences théoriques et pratiques afin de faire évoluer tant le fonctionnement que la stratégie et l'analyse politique de l'organisation.
- 3.9.3. Afin de rendre ce bilan possible, un suivi des décisions prises doit être mis en place par le *Secrétariat Fédéral*.

#### **4. L'organisation locale**

- 4.1. Le *Groupe Local* est la structure politique de base de l'organisation, le lieu principal du débat démocratique et de la décision, exercée depuis l'échelle individuelle jusqu'au niveau fédéral dans l'organisation.
  - 4.2. Le *Groupe Local* est formé d'au moins trois membres habitant, travaillant ou militant sur une zone géographique donnée (quartier, commune, département ou territoire).
  - 4.3. Les membres isolé·e·s sont associé·e·s à un *Groupe Local*. Ils et elles sont invité·e·s à participer aux Assemblées Générales locales, avec les mêmes droits que les autres membres.
  - 4.4. L'Assemblée Générale locale regroupe toutes et tous les membres du *Groupe Local*. Les Assemblées Générales locales prennent position sur les débats fédéraux ; elles sont aussi
-

- 
- les lieux privilégiés de confrontations, d'échanges d'expérience entre les membres, et déterminent les grandes orientations et le mode d'intervention du *Groupe Local*.
- 4.5. Chaque *Groupe Local* met en place un secrétariat composé au moins d'une ou un secrétaire et d'une ou un trésorier·e, mandaté·es et révocables par une majorité des membres du *Groupe Local*. Un principe de rotation des tâches est mis en place. Les délégué·e·s aux *Coordinations Fédérales* sont mandaté·e·s par les *Groupes Locaux*.
  - 4.6. Chaque *Groupe Local* est autonome (dans son organisation, son expression, ses priorités d'intervention locales, les applications tactiques) dans le cadre des orientations globales définies par le *Manifeste*, les *Congrès* et les *Coordinations Fédérales*.
  - 4.7. L'organisation respecte le droit inaliénable pour chaque *Groupe Local* de pratiquer des liaisons horizontales directes en toutes circonstances pour la coordination des activités ou pour l'élaboration de prises de positions.
  - 4.8. Des coordinations régionales peuvent se mettre en place pour s'occuper de la coordination du travail à cette échelle : campagnes régionales, formation... Et d'autre part pour faciliter la participation des groupes locaux de la région à la vie fédérale. Ainsi, des groupes locaux peuvent mutualiser leurs délégations et leurs mandats au sein d'une région. La définition du périmètre de la région relève des groupes concernés. Ces coordinations doivent faire l'objet d'un compte-rendu dans la circulaire fédérale.
  - 4.9. Si le nombre de membres devient trop important, le *Groupe Local* peut se scinder en plusieurs *Groupes Locaux*.

## 5. L'organisation fédérale

### 5.1. Congrès

#### 5.1.1. Présentation

- 5.1.1.1 Le *Congrès* rassemble les *délégué·e·s* des *Groupes Locaux* de l'organisation et leurs liaisons ainsi que les mandatées fédérales et mandatés fédéraux.
- 5.1.1.2 Il a pour objectif de faire le bilan des orientations et interventions de l'organisation, d'en prendre de nouvelles, de modifier le fonctionnement de l'organisation, de mandater les *référent·e·s* des *Commissions Fédérales* et de fixer la composition du *Secrétariat Fédéral*, ainsi que toute autre décision qu'il juge appropriée.
- 5.1.1.3 Tout·e membre de l'organisation peut assister au *Congrès* en qualité d'observateur ou observatrice dans des conditions définies par le *Règlement Intérieur*.

---

#### Vote n°41

---

#### **Amendement proposé par AL - Auvergne remplace §5.1.1.1 à 5.1.1.3**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>5.1.1.1 Le <i>Congrès</i> rassemble les membres de l'organisation et leurs liaisons ainsi que les mandatées fédérales et mandatés fédéraux. Les membres présent·e·s pourront porter les voix de membres absent·e·s dans la limite de 3 mandats en plus du leur.</li><li>5.1.1.2 Il a pour objectif de faire le bilan des orientations et interventions de l'organisation, d'en prendre de nouvelles, de modifier le fonctionnement de l'organisation, de mandater les <i>référent·e·s</i> des <i>Commissions Fédérales</i> et de fixer la composition du <i>Secrétariat Fédéral</i>, ainsi que toute autre décision qu'il juge appropriée.</li></ol> |
|--|

#### 5.1.2. Organisation

---

---

### **Vote n°42 (contradictoire avec le vote 51)**

---

#### **Amendement proposé par AL - Nantes ajoute un § avant le 5.1.2.1**

Le fonctionnement du congrès est précisé par le règlement intérieur de l'organisation. Les modifications du règlement intérieur sont de la compétence du congrès et doivent être adoptées par 60% des mandats exprimés, arrondis au supérieur. Le premier point à l'ordre du jour d'un congrès peut être la modification du règlement intérieur et les évolutions qui y seraient adoptées sont applicables immédiatement.

- 5.1.2.1 Le *Congrès* est préparé dans son contenu ainsi que son organisation par une *Commission* mandatée par une *Coordination Fédérale*. La validation finale de la préparation du *Congrès* est faite par une *Coordination Fédérale* spéciale comme décrit dans le *Règlement Intérieur*.
- 5.1.2.2 Le *Congrès* se réunit au moins 1 fois tous les 2 ans.
- 5.1.2.3 Une proposition d'ordre du jour est présentée par la Commission de préparation du Congrès et soumise au vote au *Congrès* dans le cadre prévu par le *Règlement Intérieur*.
- 5.1.2.4 Durant le vote, les mandats des *Groupes Locaux* sont répartis en : *Pour*, *Contre*, *Abstention*.
- 5.1.2.5 Dans des cas exceptionnels, un *Groupe Local* peut ne pas exprimer de mandats. Il est considéré comme ne participant pas au vote.
- 5.1.2.6 Une proposition est *adoptée* si 60% des mandats exprimés, arrondis au supérieur sont *Pour*. Dans le cas contraire, la décision est *rejetée*.

---

---

### **Vote n°43 sur la prise en compte de l'abstention en congrès**

---

#### **Amendement proposé par AL - Lorient**

Une proposition est *adoptée* si x % des mandats *Pour/Contre*, arrondis au supérieur sont *Pour*. Dans le cas contraire, la décision est *rejetée*.

---

---

### **Vote n°44 sur le taux requis pour adopter une motion de congrès**

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - 72, et AL - Pays d'Auge**

Une proposition est adoptée si 2/3 des mandats exprimés sont *Pour*. Dans le cas contraire, la décision est *rejetée*.

---

---

### **Vote n°45 sur la possibilité de retravailler une motion de congrès**

---

#### **Amendement proposé par Hugues (AL - St Denis), Emmy, Damien, Marieau (AL - Grand Paris Sud) et AL - Pays d'Auge**

Une proposition est *adoptée* si x % des mandats [...] sont *Pour*. Dans le cas contraire, si la motion comprend entre 50 et x % des suffrages, elle est ajournée et, si les signataires le désirent, retravaillée avec les commentaires apportés au *Congrès*, elle peut être proposée à nouveau à un autre *Congrès* ou une *Coordination Fédérale*.

- 5.1.2.7 Toute proposition de modification des *Statuts* de l'organisation ou de son *Manifeste* doit recueillir 2/3 des mandats exprimés, arrondis au supérieur en *Congrès* pour être adoptée.

---

---

### **Vote n°46 sur le taux requis pour modifier les statuts**

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - 72, remplace 2/3 par 3/4**

Toute proposition de modification des *Statuts* de l'organisation ou de son *Manifeste* doit recueillir 3/4 des mandats exprimés, arrondis au supérieur en *Congrès* pour être adoptée.

5.1.2.8 Un *Congrès Extraordinaire* peut être convoqué dans des conditions définies par le *Règlement Intérieur*.

#### **5.2. Coordination Fédérale**

##### **5.2.1. Présentation**

5.2.1.1 La *Coordination Fédérale* réunit des *délégué·e·s* des *Groupes Locaux* de l'organisation et leurs liaisons ainsi que les mandats fédéraux et mandatées fédérales.

5.2.1.2 La *Coordination Fédérale* décide des positions politiques et des orientations de l'organisation entre deux *Congrès*. Elle assure le contrôle du *Secrétariat Fédéral* et des *Commissions Fédérales*. Toutefois elle ne peut pas prendre de décision contradictoire avec une position adoptée en congrès.

5.2.1.3 La *Coordination Fédérale* décide notamment de la mise en œuvre de campagnes fédérales et assure leur suivi.

5.2.1.4 La *Coordination Fédérale* peut décider d'une modification du *Règlement Intérieur*.

---

---

### **Vote n°47**

---

#### **Amendement proposé par AL - Nantes : Suppression de l'article 5.2.1.4**

5.2.1.5 Chaque année, la *Coordination Fédérale* valide les comptes annuels de l'organisation et le budget de l'année suivante, présentés par la trésorerie, après avis de la *Commission Financière de Contrôle*.

##### **5.2.2. Organisation**

5.2.2.1 La *Coordination Fédérale* est préparée par le *Secrétariat Fédéral* en fonction des demandes des *Groupes Locaux* et de l'actualité conformément au *Règlement Intérieur*.

5.2.2.2 La *Coordination Fédérale* se réunit au moins 3 fois par an.

5.2.2.3 Une proposition est présentée et soumise au vote dans le cadre prévu par le *Règlement Intérieur*.

5.2.2.4 Quand un vote est organisé, les mandats des *Groupes Locaux* sont répartis en : *Pour*, *Contre*, *Abstention*.

5.2.2.5 Dans des cas exceptionnels, un *Groupe Local* peut ne pas exprimer de mandats. Il est considéré comme *ne participant pas au vote*.

5.2.2.6 Une proposition est adoptée au consensus ou, en cas de vote, si 60% des mandats exprimés, arrondis au supérieur sont *Pour*. Dans le cas contraire, la décision est rejetée.

---

---

### **Vote n°48 sur le taux requis pour adopter une motion en Coordination Fédérale**

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - 72, AL-CGA - Lyon et AL - Pays d'Auge**

Une proposition est adoptée en *Coordination Fédérale* [...] si 2/3 des mandats exprimés, arrondis au supérieur sont *Pour*. Dans le cas contraire, la décision est rejetée.

---

---

### **Vote n°49 sur la prise en compte de l'abstention en Coordination Fédérale**

---

#### **Amendement proposé par AL - Lorient**

Une proposition est adoptée en Coordination Fédérale si x% des mandats Pour/Contre, arrondis au supérieur sont Pour. Dans le cas contraire, la décision est rejetée.

---

### **Vote n°50 sur la possibilité de retravailler une motion en Coordination Fédérale**

---

#### **Amendement proposé par Hugues (AL - St Denis), Emmy, Damien, Marieau (AL - Grand Paris Sud) remplace le §Erreur : source de la référence non trouvée**

Une proposition est adoptée en Coordination Fédérale si x % des mandats [...] sont Pour. Dans le cas contraire, si la motion comprend entre 50 et 66 % des suffrages, elle est ajournée et, si les signataires le désirent, retravaillée avec les commentaires apportés au Congrès, elle peut être proposée à nouveau à un autre Congrès ou une Coordination Fédérale.

- 5.2.2.7 Les *Coordinations Fédérales* peuvent être des lieux d'élaboration car des positions nouvelles peuvent être défendues par des *Groupes Locaux* via leurs *délégué·e·s* sans avoir pu être débattues dans les autres *Groupes Locaux*. L'actualité peut également justifier l'élaboration de positions nouvelles en *Coordination Fédérale*. Dans ce cas, un vote provisoire peut être organisé dans les conditions prévues par le *Règlement Intérieur*.
- 5.2.2.8 Une *Coordination Fédérale Extraordinaire* peut être convoquée dans des conditions définies par le *Règlement Intérieur*.

---

### **Vote n°51 (contradictoire avec le vote 42)**

---

#### **Amendement proposé par CGA - Lyon ajoute un §**

Toute proposition de modification des *Statuts* de l'organisation ou de son *Manifeste* doit recueillir 2/3 des mandats exprimés, arrondis au supérieur en *Coordination Fédérale* pour être adoptée.

### **5.3. Secrétariat Fédéral**

#### **5.3.1. Présentation**

- 5.3.1.1 Le *Secrétariat Fédéral* est mandaté en *Congrès* parmi les *réfèrent·e·s* des *Commissions*. Il peut être partiellement renouvelé en *Coordination Fédérale*.
- 5.3.1.2 Le *Secrétariat Fédéral* est responsable de l'exécution des décisions du *Congrès* et des *Coordinations Fédérales*.
- 5.3.1.3 Le *Secrétariat Fédéral* est responsable de l'expression fédérale dans le cadre des orientations définies. Il assure la permanence du fonctionnement quotidien de l'organisation et assure en particulier sa réactivité face à l'actualité dans le respect des mandats de *Congrès* et des *Coordinations Fédérales*.
- 5.3.1.4 Les membres du *Secrétariat Fédéral* doivent suivre de façon obligatoire une formation mise en place par la commission antipatriarcat. Cette formation comprend, entre autres, des éléments sur la prise de parole, les stéréotypes et le sexisme. Les membres du SF qui ont déjà été membres du SF n'en sont pas dispensé·es.
- 5.3.1.5 Le *Secrétariat Fédéral* est mandaté et contrôlé par le *Congrès* et les *Coordinations Fédérales*.

- 
- 5.3.1.6 Le *Secrétariat Fédéral* est chargé de la structuration des débats au sein de l'organisation et assure en particulier la diffusion de l'information via une *Circulaire Fédérale*.
  - 5.3.1.7 Afin d'éviter toute rupture de fonctionnement, le *Secrétariat Fédéral* pallie les éventuelles défaillances des *Commissions Fédérales* en explicitant la situation dans la *Circulaire Fédérale*.
  - 5.3.1.8 En cas de situation particulière, le *Secrétariat Fédéral* peut convoquer une *Coordination Fédérale Extraordinaire* selon les modalités du *Règlement Intérieur*.
  - 5.3.1.9 En aucun cas, le *Secrétariat Fédéral* n'a mandat de diriger les membres de l'organisation ou les *Groupes Locaux*.

### 5.3.2. Organisation

- 5.3.2.1 Le *Secrétariat Fédéral* se réunit au moins 1 fois toutes les 2 semaines.
- 5.3.2.2 Le *Secrétariat Fédéral* est composé d'au moins 8 membres.
- 5.3.2.3 Le *Secrétariat Fédéral* doit proportionnellement compter en son sein au moins autant de femmes qu'il y a de femmes dans l'organisation.
- 5.3.2.4 Le *Secrétariat Fédéral* ne peut pas être composé de plus de 3 membres d'un même *Groupe Local*.
- 5.3.2.5 Dans le cadre de son fonctionnement, le *Secrétariat Fédéral* favorise le consensus. En cas de désaccord au sein du *Secrétariat Fédéral* quant à l'exécution des orientations fédérales, quant au contenu de l'expression fédérale ou quant aux réactions face à l'actualité, une consultation interne au *Secrétariat Fédéral* est organisée. Pour qu'une décision soit adoptée, elle doit recueillir l'approbation de 2/3 des membres du *Secrétariat Fédéral*. En cas de litige particulièrement important, la décision est renvoyée à une *Coordination Fédérale*.
- 5.3.2.6 Avant chaque congrès, les *Commissions de fonctionnement* et le *Secrétariat Fédéral* préparent activement le renouvellement partiel de leurs mandat·es. En démarchant les groupes locaux à la recherche de candidat·es, en ré-explicant de façon pédagogique le rôle du *Secrétariat Fédéral* et l'investissement individuel que cela implique d'en faire partie, en communiquant sur les différentes listes mails et aux deux coordinations fédérales précédant le congrès.

---

### Vote n°52

---

#### **Amendement proposé par AL - Montpellier ajoute un §**

- |  |
|--|
| 5.3.2.7 Dans un souci de rotation des mandats, un membre du <i>Secrétariat Fédéral</i> ne peut être mandaté plus de quatre années consécutives, que ce soit pour un même mandat ou pour une tâche différente. Une personne ayant déjà été mandatée le délai maximal (quatre ans) pourra candidater à nouveau au <i>Secrétariat Fédéral</i> au bout d'un délai de quatre années |
|--|

### 5.4. Commissions Fédérales

#### 5.4.1. Commissions de fonctionnement

##### 5.4.1.1 Présentation

- 5.4.1.1.1 L'organisation est dotée de *Commissions de fonctionnement* dont le mandat à la fois technique et politique est défini par les présents *Statuts* et peut être précisé en *Coordination Fédérale* ou en *Congrès*. La structuration de ces *Commissions* répond aux principes de démocratie directe : rotation, précision, contrôle et possibilité de révocation.

---

5.4.1.1.2 Chaque Commission de fonctionnement est constituée d'au moins 3 membres de l'organisation et a en charge une tâche spécifique. La participation d'un nouveau ou d'une nouvelle membre à une Commission de fonctionnement est validée en Coordination Fédérale ou en Congrès sur proposition de son Groupe Local et est annoncée dans la Circulaire Fédérale. En cas de nouveaux membres au sein de la commission, il doit être formé aux tâches spécifiques de celle-ci par les membres déjà présent·es.

5.4.1.1.3 La coordination de chaque *Commission de fonctionnement* est assurée par un·e ou plusieurs *référent·e·s*. Les *référent·e·s* des *Commissions de fonctionnement* sont mandaté·e·s en Congrès ou en *Coordination Fédérale*. Les *Commissions de fonctionnement* sont, dans la mesure du possible, représentées au *Secrétariat Fédéral*.

5.4.1.1.4 Le contrôle des *Commissions de fonctionnement* s'effectue grâce aux comptes rendus du, de la ou des *référent·e·s* et lors des réunions de *Coordination Fédérale*.

#### 5.4.1.2 **Commission Relations Intérieures**

La *Commission* chargée des *Relations Intérieures* assure une tâche de bureau de liaison de l'organisation, de centralisation de l'information en provenance des *Groupes Locaux*. Elle est également chargée de la préparation d'une *Circulaire Fédérale*, au moins mensuelle, qui est envoyée à chaque membre de l'organisation. Cette circulaire présente le rapport des activités de l'organisation, des *Groupes Locaux*, des *Commissions* et du *Secrétariat Fédéral*.

#### 5.4.1.3 **Commission Relations Extérieures**

La *Commission* chargée des *Relations Extérieures* assure l'animation de l'apparition publique, les relations publiques de l'organisation et le suivi des campagnes.

#### 5.4.1.4 **Commission Trésorerie**

5.4.1.4.1 La *Commission* chargée de la *Trésorerie* assure la collecte des cotisations fédérales, établit un budget soumis aux *Coordinations Fédérales* et gère le financement, l'organisation du travail ainsi que tous les aspects sociaux attachés à l'emploi de permanentes ou de permanents.

5.4.1.4.2 Une Commission Financière de contrôle est mandatée par la Coordination Fédérale précédant la Coordination Fédérale de validation des comptes. Elle est composée d'au moins 2 membres, ne faisant pas partie du Secrétariat Fédéral. Elle est chargée de contrôler les comptes produits par la Commission Trésorerie, d'en certifier la sincérité et le cas échéant de signaler toute irrégularité constatée au reste de l'organisation via son compte-rendu.

---

### Vote n°53

---

#### **Amendement proposé par Charpentier (AL - Paris Nord-Est) et AL - 93 Centre remplace le §5.4.1.4.2**

5.4.1.4.2. Une Commission Financière de Contrôle est mandatée par le Congrès Fédéral. Composée d'au moins deux membres, dont un·e référent·e, elle se réunit au minimum quatre fois par an. Ses membres sont choisi·es en dehors du Secrétariat Fédéral. La CFC participe aux travaux du Secrétariat Fédéral mais ne prend pas part aux votes. Elle est compétente pour formuler toute suggestion et remarque sur la gestion et la politique financière de l'organisation. Elle se soucie de l'état des effectifs, de la rentrée régulière des cotisations et participe aux Commissions des Mandats préalables à chaque CF ou Congrès. Elle est chargée de contrôler les comptes produits par la Trésorerie et vérifie la conformité des dépenses et recettes aux budgets prévisionnels validés lors des *Coordination Fédérales*. Elle rend compte de

---

---

ses travaux lors des Coordinations Fédérales de validation des comptes et d'élaboration du budget, ainsi qu'à l'occasion de chaque Congrès.

---

---

#### **Vote n°54**

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - 72 : suppression du §5.4.1.4.2**

##### **5.4.1.5 Commission Diffusion**

La *Commission* chargée de la *Diffusion* a en charge les relations avec tous les prestataires extérieurs liés à la publication de matériel d'intervention (journaux, autocollants, affiches, etc.). Elle est également chargée de la gestion, en lien avec la permanence et la *Commission Ressources Numériques*, des outils de vente en ligne liés à l'organisation.

##### **5.4.1.6 Commission Journal**

La *Commission* chargée du *Journal* est responsable politiquement, rédactionnellement, techniquement de la presse fédérale de l'organisation. Elle a en charge l'animation d'un réseau de correspondantes et de correspondants locaux : sur ce point, une charte spéciale de la presse précise les formes d'autogestion de la presse depuis les *Groupes Locaux*, les modalités d'expression et de contrôle.

##### **5.4.1.7 Commission Ressources Numériques**

La *Commission* chargée des *Ressources Numériques* est responsable politiquement, rédactionnellement et techniquement du site web fédéral de l'organisation ainsi que de l'ensemble des outils numériques permettant une intervention publique de l'organisation ou permettant les échanges entre les membres. Une charte des outils numériques précise les formes d'autogestion des différents outils numériques, les modalités d'expression et de contrôle. Elle doit travailler en lien avec les CALs via leur secrétaire ou un·e mandaté·e spécifique ainsi qu'avec les commissions d'intervention spécifiques (antipatriarcat, internationale, antifascisme etc...) notamment en cas de doute ou lorsqu'il ne s'agit pas de mettre en ligne des tracts ou des articles mais de répondre à l'actualité.

##### **5.4.1.8 Commission Relations internationales**

La *Commission* chargée des *Relations Internationales* assure les liens, les échanges avec les organisations et mouvements de lutte dans le monde avec lesquels l'organisation aura choisi d'avoir des relations. Elle a en charge l'intervention en France de toutes les tâches d'entraide, de solidarité financière et de mobilisation sur des thèmes internationaux.

##### **5.4.1.9 Commission Formation**

La *Commission* chargée de la *Formation* est responsable de la coordination, de l'animation ainsi que du suivi de la formation dans l'organisation. Elle applique la politique de formation de l'organisation et met en place tous les outils de formation, notamment en lien avec la *Commission Ressources Numériques*.

---

#### **Vote n°55 en bloc**

---

#### **Amendement proposé par AL-CGA - Lyon ajoutée au §5.4.1.2**

Elle est responsable politiquement des outils numériques permettant les échanges entre les membres conformément à la *Charte des outils numérique*

---

---

### **Amendement proposé par AL-CGA - Lyon ajoute au §5.4.1.3**

Elle est responsable politiquement et rédactionnellement du site web fédéral de l'organisation ainsi que de l'ensemble des outils numériques permettant une intervention publique de l'organisation conformément à la Charte des outils numériques

### **Amendement proposé par AL-CGA - Lyon ajoute au §5.4.1.4.1**

*La Commission chargée de la Trésorerie assure la collecte des cotisations fédérales, établit un budget soumis aux Coordinations Fédérales et gère le financement,*

### **Amendement proposé par AL-CGA - Lyon remplace le §5.4.1.7**

*La Commission chargée des Ressources Numériques est responsable techniquement du site web fédéral de l'organisation ainsi que de l'ensemble des outils numériques permettant une intervention publique de l'organisation ou permettant la formation ou les échanges entre les membres. Une charte des outils numériques précise les formes d'autogestion des différents outils numériques, les modalités d'expression et de contrôle.*

## **5.4.2. Commissions d'intervention**

### **5.4.2.1 Présentation**

5.4.2.1.1 L'organisation peut se doter de *Commissions d'intervention* pour organiser son intervention dans des lieux particuliers (ex : entreprises, quartiers populaires), en direction d'une population spécifique (ex : jeunesse), contre une forme d'oppression spécifique (ex : antipatriarcat, antiracisme) ou sur une thématique particulière (ex : écologie, économie, logement, précarité).

5.4.2.1.2 Chaque *Commission d'intervention* a en charge l'animation de l'apparition et les relations publiques de l'organisation, l'organisation de campagnes, la liaison entre les *Groupes Locaux* et les membres et le partage de l'information concernant son champ d'intervention.

5.4.2.1.3 Les commissions d'intervention ne sont pas des lieux de prise de décision d'orientation. L'activité des *Commissions d'intervention* se fait dans le cadre des mandats donnés en *Congrès* ou en *Coordination Fédérale* et en lien avec le *Secrétariat Fédéral*. Chaque Commission d'Intervention sera représentée, dans la mesure du possible, au Secrétariat Fédéral par un·e référent·e mandaté·e en Congrès ou en Coordination Fédérale.

### **5.4.2.2 Organisation**

5.4.2.2.1 Les membres de chaque *Commission d'intervention* structurent celle-ci (fréquence, préparation des réunions, prise de décision) comme ils et elles le souhaitent dans le cadre des statuts de l'organisation. Tout·e membre est libre de se porter volontaire pour participer à une commission. Il doit alors en informer son groupe local.

5.4.2.2.2 Les *Commissions d'intervention* font régulièrement des compte-rendus de leurs travaux au reste de l'organisation. Un bilan d'activité de chaque *Commission d'intervention* est présenté au moins 1 fois par an en *Coordination Fédérale*.

5.4.2.2.3 La coordination de chaque *Commission d'intervention* est assurée par un·e ou plusieurs *référent·e-s*. Les *référent·e-s* des *Commissions d'intervention* sont mandaté·e-s en *Congrès* ou en *Coordination Fédérale*. Les *référent·e-s* ont en charge l'animation de la commission ainsi que la communication de la commission avec le reste de l'organisation.

## **5.5. Groupes de Travail**

### **5.5.1. Présentation**

---

5.5.1.1 Des membres de l'organisation peuvent s'organiser en un *Groupe de Travail*. Ceux-ci constituent des liens horizontaux visant à l'information, l'échange d'expériences, l'élaboration d'analyses sur des champs précis.

5.5.1.2 Les *Groupes de Travail* ne sont pas des structures décisionnelles de l'organisation, mais des laboratoires de pratiques et d'idées.

## 5.5.2. Organisation

5.5.2.1 Un *Groupe de Travail* peut se former avec au moins 3 personnes, ponctuellement ou de façon permanente. Sa création peut également être à l'initiative d'une *Commission*. Son existence est annoncée à sa création dans la *Circulaire Fédérale*.

5.5.2.2 Les *Groupes de Travail* font régulièrement des comptes-rendus de leurs travaux au reste de l'organisation dans la *Circulaire Fédérale*.



## Règlement intérieur de [nom de l'organisation]

---

**Vote n°56 : 1ere alternative au sujet du nombres de personnes minimum pouvant signer, amendements, textes et motions**

---

### **Amendement proposé par AL - Montreuil**

Remplacer toute les occurrences de 10 membres par 5 membres

---

**Vote n°57 : 2eme alternative au sujet du nombres de personnes minimum pouvant signer, amendements, textes et motions**

---

### **Amendement proposé par AL - Auvergne et CGA - Clermont-Ferrand**

Remplacer toute les occurrences de 10 membres par 3 membres

## 1. Le Congrès

### 1.1. Préparation

1.1.1. Une *Commission de préparation* du Congrès est mise en place en *Coordination Fédérale* au plus tard 9 mois avant la date du Congrès. Cette *Commission*, en lien avec le *Secrétariat Fédéral*, est chargée de préparer le Congrès et doit en particulier rédiger une *motion d'organisation du Congrès*, qui sera soumise en *Coordination Fédérale* au plus tard 6 mois avant la date du Congrès.

1.1.2. La *motion d'organisation du Congrès* précise la date, le lieu et l'organisation générale du Congrès. Cette motion doit contenir une proposition d'ordre du jour faisant apparaître les thèmes que devra traiter le Congrès, ainsi qu'un calendrier de préparation du Congrès faisant apparaître les échéances. La proposition d'ordre du jour doit comporter un temps de réunion non-mixte.

1.1.3. Lors de sa validation en coordination fédérale, la motion d'organisation du congrès peut faire l'objet de modifications. L'organisation ou une partie de l'organisation peut demander qu'un sujet spécifique soit intégré dans l'organisation du congrès. Cette proposition de modification doit être porté à l'ensemble de l'organisation selon les mêmes modalités qu'une proposition Fédérale. Cependant, elle peut porter sur un thème qui n'a pas besoin d'une motion rédigée pour être valide. En cas de validation par

- 
- l'ensemble des groupes, cette proposition doit être intégrée dans le planning du congrès par la commission. Un bilan de ce temps pourra être rédigé à son issue lors du congrès.
- 1.1.4. Dans le cadre de cette motion d'organisation, la Coordination Fédérale peut mandater des rédacteurs ou rédactrices pour rédiger les textes qui seront soumis au Congrès. Dans le cas où la Coordination Fédérale ne mandaterait pas de rédacteurs ou rédactrices, un texte s'inscrivant dans l'ordre du jour adopté en Coordination Fédérale peut être déposé par un Groupe Local, le Secrétariat Fédéral, une Commission ou au moins 10 membres de l'organisation.
  - 1.1.5. Les textes s'inscrivant dans l'ordre du jour adopté en *Coordination Fédérale* doivent être déposés au plus tard 10 semaines avant la date du Congrès. Ces textes paraissent au fur et à mesure dans des cahiers de préparation du Congrès.
  - 1.1.6. Les amendements et contre-textes doivent être déposés au plus tard 6 semaines avant la date du Congrès.
  - 1.1.7. Pour être recevables, les amendements ou contre-textes doivent être signés par un *Groupe Local*, une Commission ou au moins 10 membres de l'organisation.
  - 1.1.8. La *Commission de préparation du Congrès* recueille l'ensemble des amendements et détermine lesquels elle propose d'intégrer d'office (amendements de bon sens, enrichissements, etc.), lesquels elle propose de rejeter d'office (hors sujet, superfétatoires, etc.), lesquels elle propose de soumettre au vote car ils représentent un vrai clivage sur le fond.
  - 1.1.9. La *Commission de préparation du Congrès* présente ses propositions à une session extraordinaire de *Coordination Fédérale*. Cette *Coordination Fédérale Extraordinaire* valide ou modifie des propositions de la *Commission de préparation du Congrès* et adopte un *cahier de préparation de Congrès* de synthèse reprenant les amendements intégrés, les amendements à débattre au Congrès, les amendements rejetés.
  - 1.1.10. Tous les amendements, textes et motions à débattre figurent dans un *cahier de Congrès final*, qui est transmis à l'ensemble des membres de l'organisation au moins 1 mois avant la date du Congrès. Dans ce *cahier de Congrès final* figurent également les noms des membres se proposant pour être *réfèrent·e·s de Commission* ou pour participer au *Secrétariat Fédéral*.

## 1.2. Déroulement

- 1.2.1. Le Congrès rassemble des *délégué·e·s* des *Groupes* de l'organisation et leurs liaisons. Le nombre attendu de *délégué·e·s* pour un *Groupe Local* est de 2 *délégué·e·s* plus 1 *délégué·e* par tranche de 5 membres du *Groupe Local* au-delà du plancher de 5 membres. Les *Groupes Locaux* s'efforcent de veiller à la mixité de leur délégation.

---

### **Vote n°58 à voter en lien avec la même question dans les statuts**

---

#### **Amendement proposé par AL - Auvergne**

- |  |
|--|
| 1.2.1. Le Congrès rassemble les membres de l'organisation. Les membres présent·es pourront porter les voix de membres absent·es dans la limite de 3 mandats en plus du leur. |
|--|

#### **Amendement proposé par AL - Lorient**

- |  |
|--|
| 1.2.1. Le congrès constitue l'assemblée générale de toutes et tous les membres de l'organisation à jour de leur cotisation, qui peuvent y participer de plein droit. Le congrès a pour objectif de faire le bilan des orientations, de notre mode d'intervention et de notre fonctionnement. Le congrès est habilité à prendre toutes les décisions. |
|--|

- 1.2.2. En cas de vote, le *Groupe Local* peut exprimer un nombre de mandats égal au maximum à 3 fois le nombre de *délégué·es* présent·es et pas plus que le nombre attendu de

délégué·es. Le *Groupe Local*, via ses délégué·es est libre de répartir ses mandats entre les différentes options de vote.

<b>Nombre de membres dans le <i>Groupe Local</i></b>	3 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30
<b>Nombre de délégué·e·s attendu·e·s</b>	2	3	4	5	6	7
<b>Nombre de délégué·e·s minimum pour avoir tous ses mandats</b>	1	1	2	2	2	3

---

***Vote n°59 : 1ere version alternative au 1.2.2.***

---

***Amendement proposé par AL - Nantes***

1.2.2. En cas de vote, le *Groupe Local* dispose d'un nombre de mandats égal, - au maximum au nombre de membres à jour de cotisation dans le *Groupe Local* - et au maximum à trois fois le nombre de ses délégué·es présent·es au congrès. Le *Groupe Local*, via ses délégué·es est libre de répartir ses mandats entre les différentes options de vote. Les *Groupes locaux* peuvent se coordonner au niveau régional pour faire porter leurs mandats par des délégué·es d'un autre *Groupe Local* régional.

---

***Vote n°60 : 2eme version alternative au 1.2.2.***

---

***Amendement proposé par AL - Lorient***

1.2.2. Les membres ne pouvant se rendre au congrès peuvent y être représenté·es par des délégué·es élu·es et mandaté·es, mais chaque délégué·e ne peut être porteur ou porteuse de plus de trois mandats, y compris le sien propre sur la base de 1 personne = 1 voix.

1.2.1. Les *référent·es des Commissions* ainsi que les membres du *Secrétariat Fédéral* et les membres de la *Commission de préparation du Congrès* participent de plein droit au *Congrès*, mais n'ont pas droit de vote en tant que tel.

1.2.2. Les *délégué·es des Groupes Locaux* portent les mandats de l'ensemble des membres à jour de cotisation. La *Commission Trésorerie* est chargée de contrôler les mandats.

1.2.3. Pendant la durée du *Congrès* sont organisés des temps de débats sur les textes et les amendements, des temps de vote ainsi que, dans la mesure du possible, des temps d'échanges non-décisionnels. Au moins une réunion non-mixte est organisée au cours du *Congrès*.

1.2.4. Pendant les temps de débats, un tour de parole avec une triple liste d'inscrit·e·s est mis en place pour laisser la priorité, d'une part, aux *délégué·es* de groupes qui ne sont pas encore exprimés et, d'autre part, aux femmes.

**1.3. Congrès Extraordinaire**

1.3.1. Un *Congrès Extraordinaire* peut être convoqué par une *Coordination Fédérale*.

1.3.2. Le *Congrès Extraordinaire* est préparé par le *Secrétariat Fédéral* assisté, dans la mesure du possible, par une *Commission de préparation du Congrès*.

1.3.3. La motion d'organisation du *Congrès* précise la date, le lieu et l'organisation générale du *Congrès Extraordinaire*. Elle doit être soumise en *Coordination Fédérale* au plus tard 2 mois avant la date du *Congrès Extraordinaire*.

---

1.3.4. Les textes figurant à l'ordre du jour du *Congrès Extraordinaire* doivent parvenir à l'ensemble des membres de l'organisation au plus tard 1 mois avant le début du *Congrès*.

## 2. Les Coordinations Fédérales

### 2.1. Préparation

2.1.1. La *Coordination Fédérale* se réunit au moins 3 fois par an. Le *Secrétariat Fédéral* fixe la date de la *Coordination Fédérale* au moins 2 mois à l'avance et prépare une proposition d'ordre du jour en fonction des demandes des *Groupes Locaux* et de l'actualité.

2.1.2. Un premier *cahier préparatoire de Coordination Fédérale* est adressé aux membres de l'organisation au moins 1 mois à l'avance pour permettre aux *Groupes Locaux* de préparer les débats. Dans ce premier cahier préparatoire figurent la proposition d'ordre du jour minutée ainsi que les textes sur lesquels les *Groupes Locaux* sont amenés à se prononcer, que ces textes soient soumis au vote ou simplement soumis au débat. Il comporte également un compte-rendu de chaque *Commission de fonctionnement* ainsi que le bilan d'activité des *Commissions d'intervention* qui seront traités dans l'ordre du jour.

2.1.3. Un texte peut être déposé par le *Secrétariat Fédéral*, par une *Commission*, par un *Groupe Local* ou par au moins 10 membres de l'organisation. Ces textes doivent parvenir au *Secrétariat Fédéral* au moins 5 semaines à l'avance.

2.1.4. Une *Commission*, un *Groupe Local* ou au moins 10 membres de l'organisation peuvent déposer des amendements aux textes qui figurent dans le *premier cahier préparatoire*. Ces amendements doivent parvenir au *Secrétariat Fédéral* au moins 20 jours avant la *Coordination Fédérale*.

2.1.5. Un *second cahier préparatoire* est adressé aux membres de l'organisation au moins 2 semaines à l'avance. Dans ce *second cahier préparatoire* figurent la proposition d'ordre du jour minutée et éventuellement amendée ainsi que les amendements déposés sur les textes.

### 2.2. Déroulement

2.2.1. La *Coordination Fédérale* rassemble des *délegué·es* des groupes de l'organisation et leurs liaisons, à raison de 2 *délegué·e·s* par *Groupe Local*. Les *Groupes Locaux* s'efforcent de veiller à la mixité de leur délégation. Ces *délegué·es* portent un nombre de mandats déterminé en fonction de la taille du *Groupe Local*.

2.2.2. En cas de vote, le *Groupe Local* peut exprimer tous ses mandats. Le *Groupe Local*, via ses *délegué·es*, est libre de répartir ses mandats entre les différentes options de vote.

<b>Nombre de membres dans le Groupe Local</b>	3 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40
<b>Nombre de mandats</b>	2	3	4	5

---

#### **Vote n°61 : 1ère version alternative pour les § 2.2.1 et 2.2.2 :**

---

#### **Amendement proposé par AL - Lorient**

2.2.1. La <i>Coordination Fédérale</i> rassemble des <i>délegué·e·s</i> des groupes de l'organisation et leurs liaisons à raison de 2 <i>délegué·es</i> par <i>Groupe Local</i> . Les <i>Groupes Locaux</i> s'efforcent de veiller à la mixité de leur délégation. Ces <i>délegué·es</i> portent un nombre de mandats déterminé en fonction de la taille du <i>Groupe Local</i> sur la base d'un membre à jour de cotisation = 1 voix.
--

---

---

**Vote n°62 : 2eme version alternative pour les § 2.2.1 et 2.2.2 :**

---

**Amendement proposé par AL - Montreuil**

- 2.2.1. La *Coordination Fédérale* rassemble des *délegué·es* des groupes de l'organisation et leurs liaisons à raison de 2 *délegué·es* par *Groupe Local*. Les *Groupes Locaux* s'efforcent de veiller à la mixité de leur délégation. Ces *délegué·es* portent un nombre de mandats déterminé en fonction de la taille du *Groupe Local*.
- 2.2.2. En cas de vote, le *Groupe Local* peut exprimer tous ses mandats. Le *Groupe Local*, via ses *délegué·e·s* est libre de répartir ses mandats entre les différentes options de vote.

Nombre de membres dans le <i>Groupe Local</i>	3 à 5	6 à 10	11 à 15	15 à 20	21 à 30	31 à 40
Nombre de mandats	2	3	4	5	6	7

---

---

**Vote n°63 : 3eme version alternative pour les § 2.2.1 et 2.2.2 :**

---

**Amendement proposé par AL - Auvergne et CGA - Clermont-Ferrand**

- 2.2.1. Un texte peut être déposé par le *Secrétariat Fédéral*, par une *Commission*, par un *Groupe Local* ou par au moins 2 membres de l'organisation. Ces textes doivent parvenir au *Secrétariat Fédéral* au moins 5 semaines à l'avance.
- 2.2.2. Une *Commission*, un *Groupe Local* ou au moins 10 membres de l'organisation peuvent déposer des amendements aux textes qui figurent dans le *premier cahier préparatoire*. Ces amendements doivent parvenir au *Secrétariat Fédéral* au moins 20 jours avant la *Coordination Fédérale*.

Nombre de membres dans le <i>Groupe Local</i>	3 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30
Nombre de délégué·e·s attendu·e·s	2	3	4	5	6	7
Nombre de délégué·e·s minimum pour avoir tous ses mandats	1	1	2	2	2	3

---

---

**Vote n°64 : 4eme version alternative pour les § 2.2.1 et 2.2.2 :**

---

**Amendement proposé par AL - Nantes**

- 2.2.1. Un texte peut être déposé par le *Secrétariat Fédéral*, par une *Commission*, par un *Groupe Local* ou par au moins 2 membres de l'organisation. Ces textes doivent parvenir au *Secrétariat Fédéral* au moins 5 semaines à l'avance.
- 2.2.2. En cas de vote, le *Groupe Local* peut exprimer tous ses mandats. Le *Groupe Local*, via ses *délegué·es* est libre de répartir ses mandats entre les différentes options de vote. Les *Groupes locaux* peuvent se coordonner au niveau régional pour faire porter leurs mandats par des *délegué·es* d'un autre *Groupe Local* régional. Le *Groupe Local* dispose d'un nombre de mandat déterminé par le tableau ci-dessous. Au delà de 30 membres, le nombre de mandat augmente de 1 par tranche de 10 membre, arrondie au supérieur
- 2.2.3. Les *référent·es* des *Commissions* ainsi que les membres du *Secrétariat Fédéral* participent, mais n'ont pas droit de vote en tant que tel, aux *Coordinations Fédérales*.
- 2.2.4. Les *délegué·es* des *Groupes Locaux* portent les mandats de l'ensemble des membres à jour de cotisation. La *Commission Trésorerie* est chargée de contrôler les mandats.

- 
- 2.2.5. Pendant les temps de débats, un tour de parole avec une triple liste d'inscrit·e·s est mis en place pour laisser la priorité, d'une part, aux *délégué·es* de *Groupes Locaux* qui ne sont pas encore exprimés et, d'autre part, aux femmes.
  - 2.2.6. Les *Coordinations Fédérales* sont co-animées par un·e membre du *Secrétariat Fédéral* et par un·e *délégué·e* de *Groupe Local*.
  - 2.2.7. Dans la mesure du possible, un temps de formation, un temps d'échanges non décisionnels ainsi que des temps de réunions de *Commissions* sont accolés à la *Coordination Fédérale*.
  - 2.2.8. Si des positions nouvelles sont élaborées au cours d'une *Coordination Fédérale*, un *vote provisoire* peut être organisé. Les *délégué·es* votent alors suivant les sensibilités exprimées dans leur *Groupe Local*. Les Assemblées Générales des *Groupes Locaux* peuvent, dans un délai de 15 jours, modifier les votes de leurs *délégué·es* afin que la position de chacune et chacun puisse être représenté·e dans la décision collective. Passé ce délai de 15 jours, la décision de *Coordination Fédérale* est exécutoire. Pour donner une visibilité de l'état global des positions des *délégué·es* au cours d'une discussion, un *vote indicatif* peut être organisé dans les mêmes conditions qu'un vote de prise de décision, mais sans que le résultat du vote ne devienne exécutoire.
  - 2.2.9. La *Coordination Fédérale* favorise les prises de décision au consensus : quand les prises de parole des *délégué·es* sur un point de l'ordre du jour vont dans le même sens, il est demandé, avant de procéder au vote, si les *délégué·es* sont favorables à ce que la position soit adoptée au consensus, sans vote. Si la proposition de consensus ne fait pas accord, on procède à un vote.
  - 2.2.10. Un compte-rendu devra être envoyé à toute l'organisation dans la semaine qui suit la *Coordination Fédérale*.

### 2.3. **Coordination Fédérale Extraordinaire**

- 2.3.1. Une *Coordination Fédérale Extraordinaire* peut être convoquée par le *Secrétariat Fédéral*.
- 2.3.2. Les textes figurant à l'ordre du jour de la *Coordination Fédérale Extraordinaire* doivent parvenir à l'ensemble des membres de l'organisation au plus tard 2 semaines avant la date de celle-ci.

## 3. **Modalités de révision du Règlement Intérieur**

4. Le présent *Règlement Intérieur* est modifiable en *Coordination Fédérale* ou en *Congrès*. Toute proposition de modification doit recueillir 2/3 des mandats exprimés, arrondis au supérieur en *Coordination Fédérale* ou en *Congrès* pour être *adoptée*.



## Propositions pour la trésorerie de la nouvelle organisation

Les ressources d'AL et de la CGA cumulées permettant de financer notre activité politique (cotisations + souscriptions de soutien au mensuel AL) étant de l'ordre de 80000€, la commission a travaillé sur une orientation de budget de la future organisation à ce niveau.

Le projet de budget intègre les dépenses qui devront être reconduites pour tenir compte des priorités de la CGA et AL.

**Nous proposons d'affecter le reliquat du budget selon les priorités qui pourraient être décidées par le congrès (par exemple le financement de campagnes publiques, de banderoles et drapeaux pour donner de la visibilité à la nouvelle organisation, du développement de formations en régions à travers la prise en charge des frais de transports...)**

L'élaboration d'un nouveau barème de cotisation afin de maintenir les ressources de la nouvelle organisation et de tenir compte de l'historique de nos organisations (progressivité du barème à AL, mais peu appliqué dans les faits, priorité aux trésoreries locales avec deux niveaux de cotisations fédérales de 5 & 8 euros pour la CGA) est nécessaire.

**C'est dans ce cadre que la commission a travaillé et fait la proposition de barème suivante :**

### Barème 1

Tranches de revenu en cas de personnes à charge, remonter d'une tranche par personne à charge	Montant minimum de cotisation / mois	Evolution du % de cotisation	Différence d'une tranche à l'autre	Hypothèse d'effectifs	Total mensuel
- de 1000	5			140	700
1001 1200	8	0,80%	3	60	480
1201 1400	11	0,92%	3	20	221
1401 1600	15	1,06%	4	60	889
1601 1800	19	1,22%	5	70	1364
1801 2000	25	1,40%	6	40	1008
2001 2200	32	1,61%	7	10	322
2201 2400	41	1,85%	9	2	81
2401 2600	51	2,13%	10	2	102
					5168
				<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>62016</b>

Ce barème prend-en compte le nombre de personnes à charge ; nous insistons sur la nécessité que toutes et tous les camarades adoptent un barème auquel ils et elles se conforment ensuite afin de ne pas mettre en péril le budget de l'organisation, d'autant que la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu amènera dans nombre de cas à une tranche inférieure à ce que cela aurait donné avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à salaire égal.

Nous proposons également que les camarades qui le peuvent participent au financement du journal à travers des dons via "Presse et pluralisme" (d'autant que le nouveau barème conduirait à une diminution du montant de cotisation pour un certain

nombre de camarades d'AL), **dons défiscalisés qui permettent de réduire le déficit du journal et ainsi diminuer la part des cotisations qui vient combler ce déficit.**

Un autre barème est soumis aux congressistes avec moins de progressivité et une cotisation minimale relevée à 7€ :

### Barème 2

Tranches de revenu en cas de personnes à charge, remonter d'une tranche par personne à charge	Montant minimum de cotisation / mois	Evolution du % de cotisation	Différence d'une tranche à l'autre	Hypothèse d'effectifs	Total mensuel
- de 1000	7			140	980
1001 1200	10	0,80%	3	60	576
1201 1400	13	0,90%	3	20	252
1401 1600	16	1,01%	4	60	972
1601 1800	21	1,14%	4	70	1435
1801 2000	26	1,28%	5	40	1025
2001 2200	32	1,44%	6	10	317
2201 2400	39	1,62%	7	2	78
2401 2600	47	1,82%	9	2	95
					<b>5730</b>
					<b>TOTAL ANNUEL 68763</b>

### Vote n°65 : barème 1 ou barème 2 en contradictoire

#### 1) Budget prévisionnel

Précisions :

- chaque ligne dans la catégorie "dépenses" représente le solde entre les recettes et les dépenses. Nous préciserons au mieux les détails.
- nous avons globalement repris les chapitres de trésorerie tels qu'existants. Ils devront être repensés pour l'exercice 2020.

En partant des budgets de la CGA et d'AL et des priorités déterminées par chacune des deux organisations, nous avons conçu la proposition suivante :

#### Dépenses

- **Journal : 20 000** (recettes : vente militante, abonnements, vente boutique... | dépenses : tirage, routage, distribution en kiosque...)
- **Autres matériels de communication** (livres, affiches, autocollants, badges, tee-shirts...) : **10 000** (recettes : vente directe ou boutique | dépenses : fabrication, port...)
- **Solidarité et frais d'activités : 4 000** (dépenses : participation à des collectifs, soutien en interne, solidarité internationale, déplacements des militant-es pour des actions unitaires...)
- **Fonctionnement : 35 500** dont
  - loyer local fédéral de la nouvelle organisation : 16 000
  - rémunération de tâches fédérales (trésorerie, etc.) : 9 000
  - frais de déplacements structure : 6 000
  - congrès : 1 500

- 
- Impressions diverses des secrétariats : 2 000
  - journées d'été : 1 000
  - ~~duplicopieur : 6 500~~

**Budget à affecter en fonction des priorités adoptées en congrès : 10 500**

<b>Total dépenses : 80 000 euros</b>
--------------------------------------

#### **Recettes**

- Ami·e·s d'AL (souscription journal) : 18 000
- Cotisations : 62 000

<b>Total recettes : 80 000 euros</b>
--------------------------------------

### **2) Principes & propositions**

- Remboursement intégral des déplacements de mandaté·es.
- Affiches et autocollants intégralement pris en charge par l'organisation (avec participation des groupes aux frais de port)
- Renforcer le "secrétariat" diffusion pour réduire les coûts du poste diffusion hors journal
- Augmenter l'abonnement du journal à 22 € (à l'unité : 11 numéros à 3 € = 33 €)
- Mettre en place un groupe d'animation des Ami·e·s
- L'abonnement du duplicopieur d'AL coûte 6 500 euros par an. On y met fin.
- Étant donné que nos deux organisations ont un peu d'argent d'avance, nous proposons de voir ce que ce schéma donnera au cours de l'exercice fiscal 2019 et d'ajuster par la suite.

---

**Vote n°66 : Amendement Adèle (AL Montreuil), Benjamin (AL - Angers), Émilie (AL Saint-Denis), suppression de la suppression du duplicopieur**

---

En cas de déficit constaté, nous proposons les pistes de diminution des dépenses ou d'augmentation des recettes suivantes :

- économies sur le défraiement pour les permanences fédérales
- participation des groupes franciliens au frais du local parisien
- participation des groupes au matériel de propagande
- augmentation des cotisations les plus hautes

### **3) Problème particulier**

Plusieurs groupes de la CGA sont propriétaires de leurs locaux : La Plume Noire à Lyon et la Mauvaise Réputation à Montpellier. Cela implique des coûts fixes qui pèsent sur les trésoreries locales. Pour le groupe de Lyon de la CGA, le paiement de cotisations fédérales de haut niveau est difficilement compatible avec ces coûts annuels et encore moins avec le remboursement de divers prêts non clôturés. Une solution devra être trouvée pour ne pas mettre en danger l'implantation lyonnaise. Une proposition faite par le groupe de Lyon est donc proposée plus bas.



## **Proposition de solution pour les groupes possédant un local**

Dans le cahier de Congrès numéro 2, la partie sur les propositions de la future trésorerie de notre organisation commune, se termine par un problème particulier : la gestion des locaux

---

appartenant aux groupes (ou étant en location) et notamment la librairie la Plume Noire à Lyon.

Il est notamment demandé que le groupe de Lyon fasse une proposition, ce que nous faisons dans ce texte. Mais avant de la faire, nous aimerions poser plus globalement les atouts pour le futur de notre organisation de posséder des locaux, voire d'en ouvrir de nouveaux.

Même s'il nous paraît logique de garder un local fédéral sur Paris, il serait dommageable pour le développement de notre future organisation de se priver d'autres locaux.

Pour le moment, il existe 2 groupes à la CGA qui autogèrent une librairie dont ils sont propriétaires : Montpellier avec « La Mauvaise Réputation » et Lyon avec « La Plume Noire ». Mais d'autres groupes comme celui de Toulouse ont ouverts récemment des locaux avec d'autres groupes politiques ou collectifs. Ces locaux à partir du 10 juin et la création de notre organisation commune seront autogérés par les groupes des villes en possédant ou en louant un.

Pour les 2 librairies lyonnaise et montpelliéraine, il s'agit de les rendre pérennes en proposant une littérature alternative et révolutionnaire mais aussi en proposant diverses activités (débats, conférences, projections, concerts...), et en mettant à disposition de collectifs un lieu d'organisation, de réunions, d'activités. L'objectif est d'insérer ces locaux dans les quartiers où ils sont implantés et de servir de base aux groupes militants qui l'occupent.

Le groupe de Montpellier a, de son côté, remboursé la totalité de ses dettes mais a bien évidemment des frais fixes pour son local.

Le groupe de Lyon doit, lui, encore rembourser environ 20 000€ à des camarades qui ont participé à l'achat de la librairie. Ce remboursement se fait grâce à des dons sur un compte souscription, grâce aux activités du local (librairie et autres activités) et grâce aux cotisations mensuelles « locales ».

En plus de ce remboursement, il y a des frais fixes à régler chaque année : environ 2500€ pour l'appel de fonds de la Régie, l'assurance et la taxe foncière ; et environ 4000€ de frais fixes annuels (internet, eau, électricité...). Ce qui donne des frais estimés à 540€ par mois pour garder le local, tout en sachant que nous mettons de côté en plus 100€ par mois pour le remboursement (100 euros prises sur les cotisations « locales »).

Il est évident que, même en mettant de côté les dettes, il sera très difficile pour le groupe de Lyon de garder son local si le système de cotisation proposé reste tel quel. Il en sera peut-être de même pour les autres groupes ayant des locaux ou en louant un.

Nous pourrions envisager une sur-cotisation locale pour sauver la librairie et financer des activités mais cela semble assez peu raisonnable même à court terme. Nous pourrions « louer » le local à d'autres collectifs mais cela ne colle pas à notre éthique et à la volonté de le mettre à disposition de collectifs militants.

La solution qui pourrait convenir si cela est approuvé serait de proposer un système de cotisation fédérale adaptée à la situation des groupes autogérant un local. On pourrait imaginer une répartition des cotisations de ces groupes entre le fédéral et le groupe local en instaurant en interne pour ceux et celles qui le peuvent une sur-cotisation de soutien au lieu. Cela n'empêchera pas bien évidemment le groupe de Lyon de trouver d'autres financements de soutien pour finaliser le remboursement de ses dettes et à terme pourvoir être autonome vis-à-vis de la fédération pour la gestion de son local.

Voici une proposition de barème de cotisation qui pourrait s'appliquer.

Nous avons pris comme base 80 militant-es qui auraient un local dans leur groupe avec un exemple concret pour le groupe de Lyon. Il est possible sur le document excel original

---

d'augmenter ou de diminuer le nombre de militant·es et de varier l'argent disponible pour le fédéral et pour le local.

Ce système de répartition des cotisations serait bien évidemment adaptable chaque année ou tous les 2 ans en fonction des difficultés rencontrées ou non au niveau de la trésorerie fédérale.

Nous espérons vivement que nous pourrions trouver collectivement un consensus sur la question des cotisations afin que les locaux existants continuent de fonctionner avec la nouvelle organisation.

BARÈME COTISATION							
-1 tranche / pers à ch.	Cotisation fédérale	Adhérent·e·s		Cotisation Lyon (exemple)			
€	€	€	% du revenu		€	% du revenu	
1 001,00 €	1 000,00 €	5,00 €		140	5,00 €		
1 201,00 €	1 200,00 €	8,00 €	0,80%	60	10,00 €	1,00%	
1 401,00 €	1 400,00 €	11,00 €	0,92%	20	14,40 €	1,20%	
1 601,00 €	1 600,00 €	15,00 €	1,07%	60	19,60 €	1,40%	
1 801,00 €	1 800,00 €	19,00 €	1,19%	70	25,60 €	1,60%	
2 001,00 €	2 000,00 €	25,00 €	1,39%	40	32,40 €	1,80%	
2 201,00 €	2 200,00 €	32,00 €	1,60%	10	40,00 €	2,00%	
2 401,00 €	2 400,00 €	41,00 €	1,86%	2	48,40 €	2,20%	
	2 401,00 €	2 600,00 €	51,00 €	2,13%	2	57,60 €	2,40%
Sous-total Avec Local		556,83 €		80	Adh. Lyon :		30
Sous-total Sans Local		4 117,37 €		324	Précaires :		50%
Total Mois		4 674,20 €	Cotisant·es :	404	Total Mois :		934,35 €
Total Année		56 090,38 €	Dont précaires :	34,65%	Reste Local :		780,35 €
<b>BUDGET</b>							
Cotisations	56 090,38 €						
Ami·e·s d'AL	18 000,00 €	(souscription journal)					
Journal	-20 000,00 €	(recettes : vente directe ou boutique   dépenses : fabrication, port...)					
Matériel Com.	-10 000,00 €	(recettes : vente directe ou boutique   dépenses : fabrication, port...)					
Solidarité + frais d'activités	- 4 000,00 €	(dépenses : participation à des collectifs, soutien en interne, solidarité internationale, déplacements des militant·es pour des actions unitaires...)					
Fonctionnement	-35 500,00 €						
		- 16 000,00 €	loyer local fédéral de la nouvelle organisation				
		- 9 000,00 €	rémunération de tâches fédérales (trésorerie, etc.)				
		- 6 000,00 €	frais de déplacements structure				
		- 1 500,00 €	congrès				
		- 2 000,00 €	impressions diverses des secrétariats				
		- 1 000,00 €	journées d'été				
Budget stratégique	- 4 590,38 €	à affecter en fonction des priorités adoptées en congrès					

### **Vote n°67 : Proposition de Lyon**



## Moratoire Trésorerie

Extension Élargissement de la Commission trésorerie conjointe AL-CGA constituée pour le Congrès de Fusion.

### **Présentation**

Le Texte ci-dessous est à inclure aux amendements "Moratoire - Extension de la Commission Trésorerie" :

Les Statuts :

- Lot n°1 : N°1 : Amendement du contenu des Statuts : La Grille de Cotisations
- Lot n°1 : N°2 : Amendement du contenu des Statuts : Commission trésorerie

Le texte "Propositions pour la Trésorerie de la nouvelle organisation".

- Lot n°1 : N°3 : Amendement Rejet complet du texte "Proposition pour la Trésorerie de la nouvelle Orga".

Nous avons externalisé cette partie commune pour ne pas alourdir chacun des amendements et ainsi être publié une seul fois.

### **Objet**

Il s'agit de définir ici le contenu du Moratoire-Trésorerie proposé dans 3 amendements au texte de Congrès de l'Allier 2019.

### **Préambule**

Nous entendons par "Moratoire-Trésorerie" le fait de reporter les décisions liées à la trésorerie et d'élargir le Mandat de la Commission Trésorerie.

N'arrivant qu'après la dernière Coordination Fédérale, cette proposition de "moratoire" remet en cause des choix qui ont été faits. Nous en sommes conscients mais nous estimons qu'il est nécessaire de prendre plus de temps pour ne pas construire une nouvelle organisation simplement sur des bases issues des pratiques actuelles. Il faut au contraire le faire à partir d'une réflexion politique et autogestionnaire de la "Trésorerie" dans son ensemble.

Nous estimons également que les questions de trésorerie ne sont pas prioritaires et ne devraient pas être la cause de désaccord concernant la fusion face aux autres débats et à leurs enjeux. Aussi il ne nous paraît pas contradictoire de débattre de la fusion tout en remettant les questions de trésorerie à plus tard.

Il n'est pas ici question de débusquer des malversations ou de douter de la probité des camarades mandatés antérieurement mais bien de traiter des questions de fond pour que notre organisation soit autogérée sur tous les aspects, y compris financiers.

Nous proposons donc, à chaque fois qu'une partie de texte traitera de questions liées à la trésorerie, de voter un amendement qui consistera à reporter la prise de décision sur ce point.

### **Pourquoi un Moratoire ?**

#### ***Des pratiques hors statut à AL***

Jusqu'à présent, nous avons eu un fonctionnement et des pratiques hors statuts à AL. Cela concerne tout aussi bien les CAL (versements des cotisations au fédéral, Trésorerie locale prise sur les cotisations fédérales ...), le fédéral (Commission de contrôle) que les camarades individuellement (choix d'une cotisation dans la grille au regard de la perception de chacun et de chacune de la trésorerie). Il nous faut en tirer les conclusions et tout reprendre.

---

**AL : une organisation qui n'est pas autogérée sur les aspects de trésorerie**

La question de la Trésorerie n'a pas été prise en charge collectivement ces dernières années comme elle aurait dû l'être, ni dans sa dimension technique ni dans sa dimension politique. Cela paraît évident au regard de ces quelques faits :

- le fonctionnement de la trésorerie ainsi que le travail des mandatés qui la gèrent sont méconnus de la plupart des camarades
- les mandats de trésoriers n'ont jamais été pensés pour en éviter la technicisation
- les états comptables, comptes rendus financiers ... ne sont pas lus et leur forme n'a pas été réfléchi pour être plus compréhensible
- aucun bilan politique de la trésorerie n'est fait, pas de mise en regard entre la dépense et l'activité que celle-ci a financée.

Dans une organisation qui se veut autogérée, la trésorerie ne peut pas être pensée comme une question de techniciens, d'experts ou de sages (anciens gardiens d'une éthique ou de « secrets »), opaque et complexe, mais doit être un outil collectif au service de nos objectifs politiques. Il est donc nécessaire de prendre le temps de la construire sur de nouvelles bases. Cette construction ne peut être la simple adoption d'une grille de cotisations ou d'un budget. Il faut qu'elle soit issue d'une réelle réflexion politique et cela nécessite du temps.

**Le congrès ne permettra pas une "fusion-dépassement" concernant la trésorerie**

"Commission trésorerie" Texte de préparation de congrès (feuille de route) :

"Elle fera le point sur les finances AL, CGA et groupes associés. Elle présentera les axes principaux d'un budget de la nouvelle organisation, ciblera les dépenses prioritaires : journal, locaux, matériel de propagande à partir d'une réflexion sur la grille de cotisation et la répartition des cotisations entre comités locaux et trésorerie fédérale..."

Il nous semble que la mission confiée à la Commission Trésorerie pour le congrès n'est ni assez explicite ni assez ambitieuse. La situation financière des deux organisations est la résultante de choix (ou de non-choix) politiques qui doivent être exposés et rediscutés, d'autant que ces choix induisent certaines modalités comptables (parfois lourdes) qui sont intégrées implicitement aux mandats des trésoriers.

Ces modalités comptables mériteraient d'être dépassées (comme l'impose une réelle "fusion-dépassement") afin de présenter des comptes rendus internes compréhensibles pour les camarades et d'établir des budgets qui ont du sens et qui sont en adéquation avec les choix politiques que nous défendons.

Nous pourrions par exemple ne pas présenter notre budget avec comme seul étalon "l'euro" (comme dans les entreprises ou l'administration) mais aussi au regard d'autres critères qui pourraient ainsi laisser apparaître l'utilité sociale de nos actions.

Il nous paraît étrange de recourir aux mêmes modalités comptables que le système que nous combattons et qui les utilise dans le but de faire intégrer à tous la nécessité de la rentabilité financière.

Une nouvelle grille de lecture nous permettrait d'évaluer les budgets quantitativement (euros) et qualitativement (activités) pour servir à l'établissement de nouveaux budgets.

**Ce moratoire n'empêchera pas la fusion-dépassement mais permettra de la consolider**

Le congrès ne tranchera pas toutes les questions : déjà une démarche de synthèse et de dépassement est prévue, dans les mois qui suivent, concernant les textes et les orientations de nos deux organisations ("Commission d'évaluation des textes"). Loin d'empêcher la fusion, cette démarche permettra de consolider les bases de la nouvelle organisation. Étendons-la à la trésorerie et faisons un état des lieux complet pour proposer, débattre et construire une trésorerie autogérée, à la hauteur de nos ambitions. Le texte "Propositions

---

pour la trésorerie de la nouvelle organisation" prévoit déjà que le budget devra "être repensé pour l'exercice 2020". Pour ce faire, il nous faudra du temps et des objectifs ambitieux clairement définis. C'est ce que permettrait notre "moratoire". Il serait dommage de partir, dans la nouvelle organisation, sur des bases que nous savons devoir être revues.

### **Durée du Moratoire**

De la date du congrès au 31/12/2019.

### **Commission**

Constitution : La Commission actuelle (Commission trésorerie pour le congrès) augmentée de camarades volontaires.

Fonctionnement : A l'identique d'une commission de congrès (Commission de Congrès Conjointe), elle serait apte à recevoir des propositions des adhérent·e·s et sous contrôle du SF et/ou de toutes instances dont se sera doté la nouvelle organisation qui acceptera cette mission de contrôle.

### **Objectifs de la commission**

- Rechercher une approche autogestionnaire de la trésorerie et non exclusivement financière.
- Apporter à l'ensemble de la nouvelle organisation les informations permettant de débattre et de décider des bases de la future "Trésorerie"
- Produire des propositions argumentées, contradictoires et critiques intégrant les éventuels amendements proposés pendant les débats de congrès.
- Relire et réécrire les documents produits et diffusés dans les anciennes organisations, notamment AL.
- Intégrer les questions mises en suspens et les réponses en cours d'élaboration (concernant le permanentat, la caisse anti-répression, la proposition du groupe de Lyon)

### **Travaux de la Commission**

- Tout mettre à plat concernant les pratiques liées à la trésorerie et au financier : relire la "Trésorerie" des deux dernières années (à minima) pour les deux organisations à l'aide d'une nouvelle grille de lecture intégrant une quantification et qualification extra - comptable.
- Définir explicitement la trésorerie, les mandats de trésoriers, le patrimoine financier de l'organisation, le rôle des cotisations ...
- Réfléchir à une articulation entre les aspects politiques et financiers en abordant les questions de responsabilité, de délégation, de lien entre activité et financement ...
- Détailler les choix que l'organisation devra faire à partir de propositions contradictoires et argumentées (Cotisations individuelles (Fédérale & locale) ou Cotisations avec part Fédérale et Locale par exemple ... )
- A l'issue des débats dans la nouvelle organisation (à la fin du Moratoire), il sera nécessaire de combler les vides statutaires, de rédiger une "Charte de la Trésorerie" et un statut pour le permanentat.

### **Calendrier**

La commission devra se doter d'un calendrier afin de :

- Restituer l'état des lieux (Septembre-Octobre par exemple)
- Rédiger des propositions contradictoires (novembre par exemple)
- En prévoyant un délai de débat dans les CALs (Finaliser à fin décembre ou pour la CF de janvier).

### **Le fonctionnement de la trésorerie pendant la période de Moratoire**

La trésorerie de la nouvelle organisation est constituée pour la durée du moratoire de la fusion des mandatées-tés des trésoreries des deux anciennes organisations. Dans le cas de refus de reconduite du Mandat, remplacement un pour un des camarades de chaque organisation ne souhaitant pas la reconduite de 6 mois. Les décisions de dépenses sont prises au consensus des mandatés des deux anciennes organisations. Afin de ne pas confondre les "origines" (CGA, AL, Nouvelle orga) des dépenses, l'ouverture d'un compte bancaire spécifique alimenté forfaitairement par une somme égale aux dépenses estimées du semestre précédent des deux anciennes organisations apparaît plus pratique et souhaitable.

Moratoire des cotisations : même grille, même logique, même collecte que dans l'organisation d'origine avant la fusion. Pour les nouvelles et nouveaux adhérentes et adhérents une cotisation minimum moyenne doit être prévue. Bien sûr, sans que cela soit un engagement forcené, il sera proposé de rattraper les 6 mois correspondants au moratoire en fonction de la nouvelle grille validée à l'issue de celui-ci. Maintien des "engagements" pris : journée d'été, locaux etc. Reprise des dépenses proposées dans les budgets pour faire face aux dépenses nécessaires pour le démarrage de la nouvelle organisation.

Ces 3 amendements ne modifient pas les contenus proposés des différents textes. Ils renvoient à de nouveaux débats dans le cadre d'un Moratoire - Extension de la Commission Trésorerie Conjointe AL-CGA constituée pour le Congrès de Fusion.

---

### **Vote n°68 : bloc des 3 amendements constituant le moratoire, ils demandent le report de certains votes à la fin d'une période de moratoire**

---

#### **Statuts §2.3.4 porté par le CAL Paris Nord-Est**

##### **Modalités de Cotisations**

Modifications proposées:	Nous proposons de reporter le vote sur la Grille de Cotisation en fin du "Moratoire-Trésorerie (Extension Com. Trésó)
Explications :	L'ensemble "Trésorerie" et particulièrement les cotisations ne doivent pas être la simple fusion de pratiques ou d'adaptation à des souhaits exprimés ça et là. La cotisation de chacune et de chacun point d'entrée dans la nouvelle organisation, principale ressources doit être intégrée dans une approche Autogestionnaire de notre organisation y compris des aspects trésorerie-finances. C'est pourquoi nous renvoyons cette décision et les nécessaires débats à une période "de mise à plat" de réflexion et de décisions collectives le "Moratoire-Trésorerie (Extension Com. Trésó) " Cf. Document contenu du "Moratoire" (Extension Com. Trésó)

#### **Statuts § 5.4.1.4.1 et 5.4.1.4.2 porté par le CAL Paris Nord-Est**

##### **Commission Trésorerie**

Modifications proposées:	Nous proposons de reporter le vote sur la partie de texte des Statuts du chapitre Commission -trésorerie (Paragraphe 5.4.1.4.1. & 5.4.1.4.2)
Explications :	L'ensemble "Trésorerie" et particulièrement les tâches, attributions la composition etc ... de la Commission Trésorerie ne doivent pas être la simple fusion de pratiques ou d'adaptation à des souhaits exprimés ça et là ou une définition de consensuelle. La Trésorerie est d'un aspect, même s'il n'est pas le principal d'une organisation autogérée. C'est pourquoi nous renvoyons cette décision et les nécessaires débats à une période "de mise à plat" de réflexion et de décision collective le "Moratoire-Trésorerie (Extension Com. Trésó) "

#### **Rejet complet du texte "Proposition pour la Trésorerie de la nouvelle Orga" porté par le CAL Paris Nord-Est**

Modifications	Nous proposons de reporter le vote sur une "Proposition pour la Trésorerie de la nouvelle
---------------	---

proposées:	organisation" en fin du "Moratoire-Trésorerie"
Explications :	Les propositions faites ne reflètent pas une réelle mise en œuvre financière d'une politique financière clairement définie. L'ensemble "Trésorerie" et particulièrement les "Budgets" doivent être le reflet d'une politique, de choix décidé en amont. Les propositions ne doivent pas être la simple fusion de pratiques ou d'adaptation à des souhaits exprimés çà et là ou une définition de consensuelle. Les propositions pour être débattue ne peuvent se faire que sur un exposé critique complet. La Trésorerie est d'un aspect, même s'il n'est pas le principal d'une organisation autogérée. C'est pourquoi nous renvoyons toutes ces décisions et les nécessaires débats à une période "de mise à plat" de réflexion et de décision collective le "Moratoire-Trésorerie". (Cf texte explicatif). Y est abordés en termes de "Budget" la période immédiate. La proposition du groupe de Lyon est intégrée dans le Moratoire

**Vote n°69 en bloc des 3 amendements complémentaires au moratoire (proposés par des camarades qui ont participé aux discussions autour de l'écriture de ce texte) :**

**§ 5.2.1.5 porté par Louise, Guillaume, Charpentier (AL - Paris Nord-Est)**

Modifications proposées:	Nous proposons de reporter le vote de ce paragraphe en fin du "Moratoire-Trésorerie (Extension Com. Tréso) " Cf. Document contenu du "Moratoire". Pendant la période de Moratoire les commissions de contrôle des deux organisations sont maintenues.
Explications :	En effet quels contrôles peuvent être faits si aucune exigence n'ai exprimé sur la forme "des comptes" présentés. Il ne suffit pas que les comptes soient présentés. Il est nécessaire que le "contrôle" puisse s'exercer réellement. Si la fourniture des éléments comptables n'est pas fournis, comme cela a été le cas par le passé, il est nécessaire que le SF en informe l'organisation, prennent les dispositions nécessaires sans attendre une Coordination Fédérale ou un Congrès. La proposition de Moratoire - Extension Élargissement de la Commission doit permettre de rédiger une "Charte". Le contrôle des trésoriers et trésorières des collectifs Locaux doit pouvoir retrouver facilement et clairement le montant des cotisations versés au fédérale.

**§ 5.2.1.5 "Budget prévisionnel" porté par Louise, Guillaume, Charpentier (AL - Paris Nord-Est), Sez nec (AL - 93 Centre)**

Modifications proposées:	Ajout "jusqu'au 31/12/2019 Période Moratoire Extension -Élargissement de la Com Trésorerie Orga Fusionnée" au titre "Budget prévisionnel" Suppression de la phrase «. Ils devront être repensés pour l'exercice 2020." Suppression pure et simple de la phrase "duplicateur : 6-500" Suppression de tout le texte après "Total recettes : 80.000 euros"
Explications :	Le Budget prévisionnel proposé n'est pas compatible avec les amendements -Moratoire

**§ 5.2.1.5 Louise, Guillaume, Charpentier (AL - Paris Nord-Est)**

Modifications proposées:	Ajout du Paragraphe : Le Congrès de Création Fusion Congrès de l'Allier 2019 reporte certaines modifications à la Coordination Fédérale de début 2020. Il s'agit des parties de texte amendées, abordant la "Trésorerie"et renvoyés à la période de Moratoire (Extension Com. Tréso). Les propositions de modifications sont prévue en fin de Moratoire - Extension -Élargissement de la Commission Trésorerie. Ils seront soumises aux même règles que celles appliquées pendant le congrès mais seront intégrées à l'ordre du jour de la Coordination Fédérale de janvier 2019. Cet article des Statuts disparaîtra automatiquement après la Coordination Fédérale de janvier 2020.
Explications :	Afin que rien ne puisse s'opposer à la proposition de Moratoire (Extension, Élargissement de la Com Trésorerie ). Et notamment "Seul un congrès peut modifier les Statuts" Il y aurait lieu de débattre et de répondre à la question : Ce congrès de fusion se déroule t'il sous couvert des statuts qu'il définit ? L'application des statuts serait antérieure à leur "validation"ou précéderait leur "validation" ? Un Congrès est "souverain". Dans le doute nous proposons cet amendement



## Liste des propositions de nom

### 1) **Action communiste libertaire - ACL**

#### **Signataires**

Lucie, Nico et Arthur (AL - Bruxelles)

#### **Argumentaire**

Le terme d'action permet de faire référence à l'idée de la minorité agissante qui est un concept qui permet de s'assumer en tant que minorité active tout en se détachant du concept d'avant garde léniniste. D'autre part "communiste libertaire" permet de mettre en avant notre spécificité idéologique.

### 2) **Alliance communiste libertaire - ACL**

#### **Signataires**

Lucie, Nico et Arthur (AL - Bruxelles)

#### **Argumentaire**

L'alliance est un terme qui permet d'explicitier la démarche unitaire de la nouvelle organisation. Il s'agit aussi de clins d'œil à la fois à l'Alliance socialiste former par Bakounine au temps l'AIT mais c'est aussi une référence Pop à l'alliance rebelle de Star wars qui est l'un des imaginaires les plus convoqués en terme de résistance à un système totalitaire de manière transgénérationnelle. Le terme communiste libertaire est pour nous capital car il permet de mettre en avant le projet politique que nous tentons de construire.

### 3) **Cause Commune**

Le nom Cause commune fait référence à un idéal commun, un projet politique qui nous rassemble. Ce nom à pour avantage de mobiliser l'imaginaire sur le rôle de l'organisation mais aussi sur l'organisation sociale future à laquelle nous aimerions aboutir, ce qui visent à faire imaginer la possibilité d'une autre société. Cela permet à chacun·e d'imaginer une vision de la société future.

Ce nom porte en lui-même la recherche d'un consensus qui nous rassemble plutôt qu'une focalisation sur les divergences qui nous diviserait et nous empêcherait d'agir collectivement.

Il est par ailleurs une traduction d'une organisation anarchiste Ontrarien défunte Common Cause [<http://linchpin.ca/about/>](<http://linchpin.ca/about/>).

### 4) **Communisme Libertaire pour l'Anarchisme Social - CLAS**

#### **Signataires**

Corinne, Aurel, Géronimo, Aiphix (CGA - Toulouse)

#### **Argumentaire**

Cette proposition d'acronyme est assez évidente. Il décrit tout simplement le courant dont nous nous revendiquons en prenant en compte les différents parcours qui nous ont amené à rejoindre des organisations anarchistes spécifiques. Venant du Marxisme comme de l'Anarchisme nous nous réunissons car nous avons des pratiques et objectifs communs.

L'acronyme peut se prononcer avec le 's' et permet de réunir nos courants, nos pratiques et modalité de prise de décision sous l'égide d'une seule organisation.

La référence à l'anarchisme social est empruntée aux courants plate-formistes d'Amérique du Sud particulièrement de la Fédération Anarchiste de Rio de Janeiro et de la Fédération Anarchiste d'Uruguay.

---

## 5) **Convergence Libertaire Autogestionnaire et Solidaire - CLAS**

### **Signataires**

Sylvain, Anaïs, Anne, Mélodie et Damien (CGA - Montpellier)

### **Argumentaire**

Ce nom permet un ancrage de classe. Il définit assez bien notre démarche, une convergence libertaire à laquelle on invite le plus grand nombre à se joindre. Il nous définit (libertaire) et évoque une partie de nos valeurs et de nos pratiques.

## 6) **Convergence Libertaire**

### **Signataires**

AL - Nantes

### **Argumentaire**

Le terme de convergence a pour lui sa proximité avec la populaire "convergence des luttes" . De plus, il marque notre souci d'articuler différents secteurs de luttes comme différents courants politiques vers la réalisation d'une société meilleure.

## 7) **Convergence pour le Communisme Libertaire**

### **Signataires**

Arnaud, Stef et Gilles du groupe (CGA - Montpellier)

### **Argumentaire**

Le terme de convergence nous paraît bien définir notre démarche, il nous semble compréhensible par le plus grand nombre. Ce terme ne nous paraît pas désuet ni subir de préjugés négatifs.

"pour le communisme libertaire" nous permet de nommer le projet de société pour lequel nous luttons.

## 8) **Coordination Libertaire**

### **Signataires**

AL - Nantes

### **Argumentaire**

Cette proposition satisfait à parts égales nos deux organisations. On trouverait dommage d'opter pour des termes trop 20e siècle, alors que les "fédération", "organisation" et autres "partis" ne font plus recette (pas plus que le terme "communiste"...). Le terme de "coordination" reste assez souple et fidèle à notre mode de fonctionnement. "libertaire" est suffisamment consensuel bien que politiquement ancré : il paraît plus ouvert historiquement que "anarchiste". On a cherché systématiquement à le conserver par la suite.

## 9) **Égalitaire Libertaire et Autogestionnaire - ELA**

### **Signataires**

CGA-Gard

### **Argumentaire**

Nous trouvons l'acronyme "ELA" agréable à l'oreille et nous le trouvons facile d'usage. Concernant le détail, nous pensons que ce nom permet de représenter l'idée d'une convergence libertaire en rappelant les trois "axes" (qui sont autant des caractères que des pratiques) qui nous rassemblent et nous définissent.

---

## 10) **Fédération Autogestionnaire Révolutionnaire - FAR**

### **Signataires**

Elise-Ambre (AL - Auvergne), Dadou (CGA - Clermont-Ferrand), Louise (CGA - Région parisienne)

### **Argumentaire**

Bien qu'il s'agisse d'un sigle, la sonorité de celui-ci en fait un mot à part entière, facile à dire. Ces trois mots résument les trois aspects essentiels de notre militantisme :

- une organisation qui met en pratique en son sein l'autogestion par le fédéralisme.
- une organisation qui défend et élabore un projet politique autogestionnaire.
- une organisation qui réfléchit au moyen de parvenir à une société autogestionnaire (par la révolution) en s'inscrivant dans l'action.

## 11) **Fédération Communiste Libertaire - FCL**

### **Signataires**

Marius et Reda (AL - Toulouse), Mathis (AL - Lyon), Maud (AL - Grand Paris Sud), Mélanie, Benjamin et Guillaume (AL - Paris Nord-Est), Nathan (AL - Montreuil), Matthias (AL - Orléans)

### **Argumentaire**

Dans une optique de dépassement durable de nos organisations, il est important que notre nom soit clairement compréhensible et ne cède pas aux sirènes de la mode. Dans ce but, "Fédération" informe immédiatement sur le mode d'organisation qui est le nôtre. "Communiste Libertaire" permet de mettre en avant à la fois un courant politique et un projet de société, tous deux pouvant faire consensus au sein des militant·es.

Par ailleurs, c'est un nom qui a déjà une histoire. Fondée en 1953, la FCL fut la seule organisation libertaire à soutenir la lutte du peuple algérien contre l'impérialisme français. Elle finira par être écrasée par la répression policière en 1957. Alors que l'extrême-droite repart à l'assaut, son héritage est important à revendiquer.

Néanmoins, il ne s'agit pas de céder au fétichisme historique. La FCL sera une organisation nouvelle qui devra passer outre les erreurs de ses prédécesseurs. Son nom clamera fièrement son objectif politique à la face du monde, et sonnera comme un cri de ralliement pour les révolutionnaires de demain !

### **Contre-argumentaire (contribution au débat)**

#### **par le groupe Un Autre Futur (CGA - Montpellier)**

La proposition de nom FCL (Fédération des Communistes Libertaires) peut paraître attrayante car ce nom définit bien faire la forme d'organisation souhaitée (fédération) et le projet politique (le communisme libertaire). Pour autant, pour des raisons historiques, cela ne nous semble pas être une bonne idée.

Cette organisation est née en 1953 suite à des pratiques largement discutables au sein de la FA. La FCL est issue de l'«Organisation Pensée Bataille» qui au sein de la FA a pratiqué de façon secrète le fractionnisme pour prendre le contrôle de la FA et de son journal. L'unanimité a été adoptée au sein de la FA suite à cette affaire. On peut discuter longuement de l'opportunité de ces pratiques à l'époque, mais dans tous les cas, ce n'est pas le type de modèle organisationnel que nous souhaitons promouvoir.

La FCL a eu une réelle activité lors de la guerre d'Algérie et a subi fortement la répression de l'état. C'est souvent ce qui est présenté comme la raison de sa fin en 1957. Mais il faut savoir que la FCL était largement affaiblie car en interne certains critiquaient les dérives autoritaristes et centralistes du fonctionnement de la FCL. De plus la FCL a présenté des

---

candidats aux élections législatives de 1956, qui feront d'ailleurs un score dérisoire ; cette « expérience » malheureuse a entraîné la scission de plusieurs groupes actifs de cette organisation. Là aussi, la trajectoire politique et organisationnelle est loin d'en faire une référence à reprendre ...

Tout cela fait que pour beaucoup de libertaires qui se reconnaissent dans la filiation lutte des classes et communistes libertaires, la FCL peut faire rejet. Nous souhaitons construire une organisation qui prenne de l'ampleur et qui aille au-delà de celles et ceux qui sont ou ont été dans le mouvement libertaire.

Mais on peut espérer que notre organisation s'appuie aussi sur de nombreuses et nombreux militantes et militants qui se sont éloignées des organisations libertaires par découragement, et que notre projet pourrait séduire. Le nom FCL pourrait faire un clivage dommageable et rebuter des camarades.

### **Contribution au débat en faveur du sigle FCL**

**par Florent (CGA Lyon), Gabriel (AL Dijon), Guillaume (AL Montreuil), Lucie (AL Amiens), Naomi (CGA Lyon), Pierre (CGA Grenoble)**

Nous voudrions verser quelques arguments au débat sur le nom de l'organisation unifiée, dont certains nous semblent trop peu pratiques, mal agencés :

Communisme libertaire pour l'anarchisme social : c'est un pléonasme ; la variante Convergence libertaire autogestionnaire et solidaire contient une redondance (libertaire/autogestionnaire) ;

Convergence communiste libertaire : si l'objectif est là, le terme Convergence évoque trop l'unification AL-CGA qui ne doit être qu'un point de départ ; d'autre part, "convergence" signifie quelque chose de circonstanciel et ponctuel ;

MERLE contient trop de lettres : même les militant·es de l'organisation auraient du mal à mémoriser les mots dans le bon ordre pour réussir l'acronyme ; pour le grand public ce serait pire ;

Libertaires ou Révolution libertaire : le mot « libertaire » seul est problématique ; pour le grand public il risque de sonner hédoniste à la Michel Onfray ou libéral-libertaire à la Daniel Cohn-Bendit ;

Pour apprécier l'efficacité d'un nom, nous nous sommes imaginé·es, l'un·e ou l'autre, devant parler devant un rassemblement public, dans une AG ou dans une réunion unitaire : « Bonjour, je prends la parole au nom de xxxx », « Bonjour, nous sommes xxxx ». Il nous a semblé que certains noms provoqueraient au mieux la perplexité, et seraient donc difficiles à assumer.

À ce crash-test, le nom qui survit le mieux nous semble être le sigle FCL (Fédération communiste libertaire) en raison de :

ses mots immédiatement mémorisables ;

sa signification à prendre au 1er degré ;

sa sonorité ternaire (comme CNT, CGT, CGA, NPA), plus aisément maniable que les sigles à 2 ou à 4 lettres.

Les camarades de la CGA Montpellier lui reprochent d'avoir déjà été utilisé en 1953, au terme de sombres luttes de fractions au sein du mouvement anarchiste, par une organisation qui a eu une attitude anticolonialiste exemplaire, mais s'est aussi égarée dans une aventure électorale quelque peu ridicule, de l'aveu même de celles et ceux qui y avaient participé. Mais à vrai dire, le mouvement libertaire contemporain n'en est pas tributaire, et considère tout cela comme appartenant à l'Histoire. Quant au grand public, cela n'évoque rien pour lui. Nous ne pensons donc pas que ce rappel au passé doive disqualifier le présent et l'avenir.

---

Le sigle FCL nous semble donc le moins problématique ou - selon notre point de vue - le meilleur.

## 12) **Fédération des Groupes libertaires**

### **Signataires**

Sarah, Sam, Arthur et Marek (AL-Bordeaux)

### **Argumentaire**

Ce nom qui présente les avantages de ses inconvénients, énonce en trois mots certes un peu froids, mais immédiatement et de façon très claire le type d'organisation au sein de laquelle nous souhaitons militer, et associe les références aux deux groupes à l'initiative de la fusion, sans pour autant limiter l'horizon politique ou l'étendue de la fusion qui se profile par un amalgame entre la mouvance et le projet politiques communistes libertaires. Ce nom permet aussi de mettre en valeur la large autonomie dans l'initiative locale des groupes, ainsi que la volonté de rassemblement et d'organisation.

## 13) **Fédération révolutionnaire communiste libertaire - FRCL**

### **Signataires**

Lucie, Nico et Arthur (AL - Bruxelles)

### **Argumentaire**

Le nom FCL correspond le mieux à la définition de notre future organisation. En effet nous nous organisons de manière fédérative et d'autre part nous voulons porter un projet communiste libertaire. Cependant, nous comprenons les remarques soulevées par certains dû aux errements de la première FCL. C'est pour ça que nous nous proposons d'adjoindre le terme révolutionnaire derrière fédération qui permet quelque part d'explicitier une critique honnête de la dernière expérience de la FCL. Il s'agit aussi d'un petit clin d'œil à la fédération révolutionnaire qui fut l'une des premières tentatives d'organisation en France qui a tenté de structurer le camp révolutionnaire.

## 14) **Front d'action communiste libertaire - FACL**

### **Signataires**

Lucie, Nico et Arthur (AL - Bruxelles)

### **Argumentaire**

La combinaison des termes fronts d'action permet de mettre en avant l'idée à la fois d'un certain pluralisme idéologique mais aussi d'assumer l'idée et l'honnêteté que nous cherchons à organiser une minorité agissante et non pas d'embrigader l'ensemble des opprimé-es dans un grand parti. Il s'agit aussi d'un hommage au Front Homosexuel d'action révolutionnaire où fut militant, entre autres, Daniel Guérin. La mise en avant de communiste libertaire permet quant à lui d'explicitier notre projet politique.

## 15) **Front Communiste Libertaire**

### **Signataires**

Pierre (CGA Grenoble) Tom (AL Grenoble), Florent (CGA Lyon), Yanis (CGA Lyon)

### **Argumentaire**

Cette proposition intervient suite aux réticences que nous avons pu constater concernant le nom « fédération communiste libertaire ».

Le nom Front Communiste Libertaire permet de s'émanciper de la référence historique, tout en conservant une dénomination très claire sur notre appartenance à un mouvement organisé d'une part, et notre projet politique d'autre part.

---

Outre une sonorité agréable à l'oreille, nous pensons que les termes utilisés ont également chacun un intérêt.

Front : Front fait appel à la fois à quelque chose d'élargi, qui symbolise le processus de dépassement initié par nos deux organisations, mais fait également appel dans l'imaginaire à quelque chose de combatif et construit.

Communiste Libertaire : Ces termes définissent le projet de société pour lequel nous luttons sans ambiguïté sur l'objectif ou le courant politique dont nous nous revendiquons.

En somme nous pensons que Front Communiste Libertaire est un nom à même de rassembler largement pour porter nos combats et nos espoirs !

#### 16) **Front de défense et d'émancipation prolétarienne**

##### **Signataires**

Sarah, Sam, Arthur et Marek (AL-Bordeaux)

##### **Argumentaire**

Ce nom présente l'avantage de contenir en substance une grande part des éléments qui nous réunissent. Il nous ancre d'emblée dans une confrontation de classes, et assume ainsi la volonté de rigueur analytique du matérialisme, tout en affirmant la nature libertaire de l'organisation, et le projet associé de société que nous voulons porter à travers elle. À travers le mot "Front", la volonté de réunion qui motive cette fusion est aussi énoncée.

#### 17) **Horizon Libertaire / Projet Libertaire**

##### **Signataires**

Sarah, Sam, Arthur et Marek (AL-Bordeaux)

##### **Argumentaire**

Cette appellation énonce l'ambition qui nous porte, de bâtir un monde émancipé et solidaire. Elle présente l'avantage d'être courte et moins froide que des sigles qui s'ajouteraient à la multitude d'organisations existantes, sans pour autant donner une moindre clarté au projet. L'horizon connote aussi l'espoir et l'intransigeance dans notre combat pour l'émancipation

#### 18) **Libertaires, égalitaires, autogestionnaires - LEA**

##### **Signataires**

Adèle (AL - Montreuil), Aurélien (AL - Grand Paris-Sud), Dora (AL - Montreuil), Gaëlle (AL - Saint-Denis), Maud (AL - Grand Paris-Sud), Nathan (AL - Montreuil), Théo (AL - Orléans)

##### **Argumentaire**

Avec Léa, la nouvelle organisation se doterait d'un nom qui indiquerait à la fois nos coordonnées politiques : nous sommes libertaires comme nous sommes égalitaires ; et bien sûr la pratique qui appuie tout ça et nous distingue de bien des révolutionnaires : nous sommes autogestionnaires. Léa est un acronyme, un nom court et facile à retenir. La proposition de Léa prolonge et complète à notre sens celle de "Libertaires". Y ajouter "égalitaires" permet de préciser notre orientation : on ne pourra pas nous confondre avec des "libertariens" ou des "libéraux". Revendiquer l'égalité c'est aussi une manière d'affirmer notre volonté de lutter contre tous les systèmes d'exploitation et d'oppression dans une période où ils ne cessent de se renforcer. Enfin se définir d'emblée comme "autogestionnaires" c'est rappeler que nous accordons les moyens pour y parvenir à notre finalité révolutionnaire.

---

## 19) **Libertaires**

### **Signataires**

Mathieu (AL St-Denis), Simon (AL St-Denis), Théo (AL - Orléans)

### **Argumentaire**

Le choix du nom doit à notre avis se réfléchir de façon pragmatique. Il doit faciliter le développement de notre nouvelle fédération, être attractif et donner un a priori positif au premier abord. Ainsi nous pensons qu'il faut éviter l'écueil de chercher à porter l'ensemble de notre projet dans notre nom. Dans ce cadre, nous proposons un mot simple, "Libertaires", qui est parlant pour une grande partie de la population conscientisée de façon positive.

Il évite de paraître "entre soi" ou "initié.e" pour les non- militant.es, comme risque de le faire la plupart des acronymes. Nous sommes convaincu.es que notre manifeste, nos pratiques, nos orientations, nos interventions publiques, dans les luttes et le mouvement social ainsi que l'ensemble de nos médias permettront d'expliquer largement notre conception de "libertaires".

## 20) **LUTTER -- Révolution Sociale et Libertaire (RSL)**

### **Signataires**

Dahel (AL-Saint Denis), Clems et Marouane (AL-Paris Nord Est)

### **Argumentaire**

Contexte : Le CAL PNE a discuté de proposer un nom en deux temps : en premier un mot ou une expression fracassant.e (qui serait le nom commun de l'orga, celui qu'on utilise pour se présenter, pour y faire référence), suivie d'une explication littérale qui explicite la teneur de notre regroupement (toute les propositions faites à ce jour peuvent y correspondre ex: Fédération Communiste Libertaire). LUTTER est la définition de notre engagement en tant que communistes libertaires. Lutter porte le double sens à la fois lutter contre (les systèmes d'oppression) et à la fois lutter pour (des sociétés égalitaire et libertaire) donnant la positivité et l'espoir porté par notre militantisme.

D'autant plus que le(s) mouvement(s) de lutte, est en perpétuel action, car les oppressions ne disparaîtront pas d'un seul coup avec "un" grand soir. Ni les oppressions ne diminueront d'une manière linéaire. Dans LUTTER il y a toute la dialectique de conflictualité et de créativité.

Révolution Sociale et Libertaire, comme sigle porte en lui l'ambition de changement de base, de fond, par le bas, vers une optique libertaire, donc égalitaire.

En conclusion, avec cette proposition, la perspective suivante se dégage : LUTTER (pour) une Révolution Sociale et Libertaire (RSL)

## 21) **Mouvement d'Émancipation Révolutionnaire et Libertaire - MERLE**

### **Signataires**

Elise-Ambre, Shinra, Britney, Schizo, Anna (AL - Auvergne) et Vladimir (CGA - Clermont-Ferrand)

### **Argumentaire**

Dans l'esprit collectif, les oiseaux sont symboles de liberté. Le merle noir est un des rares animaux noirs à ne pas être annonciateur de malheur. Au contraire, son chant mélodieux est symbole d'espoir, de renouveau, et il annonce le printemps.

On le surnomme volontiers "merle moqueur" à cause de son chant, comme dans "Le temps des cerises", chanson associée à la Commune de Paris et à la Résistance.

---

Prendre un animal comme symbole, tout en conservant le principe de l'acronyme avec des mots représentatifs fort de notre pensée comme Révolutionnaire et Libertaire, c'est choisir un nom qui touche aussi à l'inconscient, et renvoie à des idées positives. Un simple sigle semblerait barbare et ennuyeux, comme le fait de militer dans l'esprit de beaucoup de gens. Un oiseau permettrait de mettre davantage l'accent sur l'aspect émancipateur du militantisme que sur l'aspect laborieux (certains noms d'organisation faisant fuir). Il permettrait aussi de mettre en avant l'aspect écologiste de notre projet en évoquant la nature.

Le merle pourra servir de logo, et s'ancrer dans le paysage politique libertaire. Nous avons pu voir par le passé quel succès a eu le chat noir de la CNT. Son bec, dans la réalité de jaune à orange, pourra facilement être représenté en rouge (à moins de faire un fond rouge) pour souligner la branche communiste de notre projet.

## 22) **Mouvement d'Émancipation Révolutionnaire, Libertaire et Écologiste - MERLE**

### **Signataires**

Elise-Ambre, Shinra, Britney, Schizo, Anna, Vladimir (AL - Auvergne)

### **Argumentaire**

Dans l'esprit collectif, les oiseaux sont symboles de liberté. Le merle noir est un des rares animaux noirs à ne pas être annonciateur de malheur. Au contraire, son chant mélodieux est symbole d'espoir, de renouveau, et il annonce le printemps.

On le surnomme volontiers "merle moqueur" à cause de son chant, comme dans "Le temps des cerises", chanson associée à la Commune de Paris et à la Résistance.

Prendre un animal comme symbole, tout en conservant le principe de l'acronyme avec des mots représentatifs fort de notre pensée comme Révolutionnaire et Libertaire, c'est choisir un nom qui touche aussi à l'inconscient, et renvoie à des idées positives. Un simple sigle semblerait barbare et ennuyeux, comme le fait de militer dans l'esprit de beaucoup de gens. Un oiseau permettrait de mettre davantage l'accent sur l'aspect émancipateur du militantisme que sur l'aspect laborieux (certains noms d'organisation faisant fuir).

Il permettrait aussi de mettre en avant l'aspect écologiste de notre projet en évoquant la nature.

Le merle pourra servir de logo, et s'ancrer dans le paysage politique libertaire. Nous avons pu voir par le passé quel succès a eu le chat noir de la CNT. Son bec, dans la réalité de jaune à orange, pourra facilement être représenté en rouge (à moins de faire un fond rouge) pour souligner la branche communiste de notre projet.

## 23) **Offensive Libertaire**

### **Signataires**

AL - Nantes

### **Argumentaire**

Parmi le champ lexical de la lutte, "offensive" nous semblait adopter le ton et l'ouverture requise.

## 24) **Organisation révolutionnaire communiste libertaire**

### **Signataires**

Lucie, Nico et Arthur (AL - Bruxelles)

---

## **Argumentaire**

Le terme organisation met en avant le caractère organisé qui est au centre de notre démarche politique. Révolutionnaire quant à lui permet de mettre l'accent sur notre positionnement dans le mouvement sociale, en ce sens que nous défendons une voie révolutionnaire pour sortir du système capitaliste. Les termes communistes libertaires viennent compléter ce dernier concept en explicitant la teneur de notre projet révolutionnaire : le communisme libertaire.

### **25) Résistance Libertaire**

#### **Signataires**

CGA-Gard

#### **Argumentaire**

Cette proposition est plus basique et peut sembler trop évidente. Mais nous pensons qu'elle est aussi simple qu'efficace, car elle illustre parfaitement nos ambitions et le pourquoi de notre convergence initiale : rassembler les forces pour offrir une meilleure résistance libertaire à la hauteur des enjeux sociaux-politiques et climatiques auxquels nous faisons face et tentons de faire front. Cette efficacité et simplicité permet de retenir le nom facilement et donc de l'ancrer aisément dans le paysage social.

### **26) Révolution libertaire**

#### **Signataires**

AL - Aveyron

#### **Argumentaire**

Plusieurs raisons nous amènent à formuler cette proposition et à la mettre en débat

- Importance d'affirmer l'idée de révolution à un moment où celle-ci est compatible avec certaines aspirations des Gilets jaunes, du mouvement climat et où plus généralement la crise de la représentation est très forte, mais aussi où les libéraux s'efforcent de vider cette idée de son sens (cf entre autres l'ouvrage programme de Macron intitulé Révolution).
- La crise actuelle témoigne d'un grand intérêt pour le débat sur la transformation sociale, la démocratie directe, l'autogestion. Par ailleurs la faiblesse de l'espace politique pour un projet de type réformiste de gauche face à un capital et un état qui ferment toutes les portes à une politique économique et sociale progressiste laisse penser à nombre de personnes en rupture avec le système représentatif que l'idée de révolution vaut la peine d'être considérée comme une hypothèse souhaitable.
- Mettre l'accent plus sur le projet de société que sur la structure dans un contexte où beaucoup de gens sont en recherche d'un projet plus que d'une orga (orgas classiques en crise), même si la nécessité de s'organiser sera fortement affirmée dans les textes.
- Certaines propositions de noms déjà avancées nous semblent bien trop longues et de ce fait lourdes à porter. Pour être lisibles et audibles, nous devons viser la concision et aller à l'essentiel. La dimension anti-oppression, les différents axes et les multiples nuances de notre combat doivent être abordé-e-s dans le manifeste et les textes de congrès, mais pas dans le nom de l'organisation selon nous.

### **27) Révolutionnaire, Égalitaire, Autogestionnaire et Libertaire - REAL**

#### **Signataires**

CGA-Gard

---

## **Argumentaire**

Dans le même esprit que pour "ELA", il nous semblait pertinent, voire important que nos traits (égalitaire, autogestionnaire et libertaire) apparaissent dans le nom, mais alors il nous manquait la dynamique révolutionnaire, même si elle est implicite. Nous avons donc pensé faire cette deuxième proposition qui intègre le mot révolutionnaire. Le "clin d'œil" à l'anglicisme (réel/ réelle) n'était pas forcément souhaité initialement, mais nous ne le trouvons pas dérangeant et nous pensons qu'il amène un peu de pêche au nom, sans compter que nous souhaitons toutes et tous ancrer la perspective révolutionnaire dans le réel et pour cela, rendre la révolution à nouveau désirable.

### 28) **Union Communiste Libertaire - UCL**

#### **Signataires**

Antoine (AL - Lille), Damien (AL - Douai), Léa (AL - Lille), Matthijs (AL - Montpellier)

#### **Argumentaire**

Le prochain congrès doit porter l'unification de nos organisations, (et au delà dans l'idéal) liées par un courant politique commun, qu'on puisse le nommer Communisme Libertaire, Anarchisme Social, Communisme Anarchiste, ou encore Socialisme Libertaire. Nous souhaitons que le nom de notre prochaine organisation exprime à la fois cette unification et ce projet politique commun, avec clarté et sérieux. Aussi, il nous semble que le terme "Communisme Libertaire" soit le plus approprié, car le plus couramment utilisé et assimilé, au delà même de notre courant. En ce sens, "Union Communiste Libertaire" remplit pour nous ces deux conditions, indispensables à nos yeux.